23e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 4 — 24 JANVIER 1901
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

La situation religieuse en Irlande

Les évêques d'Irlande réunis en synode au grand séminaire de Maynooth, qui est le grand séminaire de toute l'Irlande, viennent de publier une Lettre pastorale collective où ils font part au clergé et aux fidèles de ce pays profondément catholique de leurs craintes et de leurs espérances, et leur donnent les conseils qu'ils jugent les plus opportuns. Ce document a une grande valeur et offre un grand intérêt. Il a pour nous, catholiques de France, ce double avantage de nous faire connaître d'une manière absolument sûre la situation dans laquelle se trouve l'Irlande, en cette fin du dix-neuvième siècle, au point de vue religieux, et de contenir des considérations et des avis qui s'appliquent très bien à nos propres besoins et dont nous pouvons tirer un grand profit.

Cette Lettre pastorale est assez étendue ; nous n'en donnerons que quelques extraits.

A en juger d'une part par la joie que les évêques expriment en constatant les progrès qu'ont fait, dans ces derniers temps, parmi les catholiques d'Irlande, la piété et les plus généreuses vertus, et d'autre part par leurs alarmes à la vue des ravages que commence à exercer une littérature impie et immorale, il semble que l'on puisse appliquer aujourd'hui à l'Irlande, dans une certaine mesure, ce que M. Taine a dit avec raison de la France : « La religion gagne en intensité, mais elle perd en étendue. »

Michelet a écrit, en parlant de la corruption des mœurs qui régnait au XIe siècle : « L'Eglise en péril se contracta pour vivre encore ; la vie se concentra au cœur[1]. » Il semble vraiment que quelque chose de semblable se passe en ce moment en Irlande aussi bien qu'en France. On y voit un mouvement chaque jour plus accentué d'une portion d'élite vers la piété, la dévotion et les plus pures vertus. Ecoutons les évêques :

Il n'est presque aucune forme de dévotion soit publique, soit privée, qui n'ait pris de notables accroissements parmi nous dans les dernières années. Le Pontife merveilleux que Dieu a donné à l'Eglise en ces temps difficiles ne s'est pas borné à imprimer, par ses enseignements dogmatiques, la direction la plus élevée à la pensée humaine. Sa voix a pénétré dans les plus humbles cabanes, et elle a mis dans le cœur des pauvres du Christ un amour plus ardent pour Celui qui les a aimés le premier. Sous ses inspirations, la dévotion au Sacré Cœur de Jésus s'est répandue avec une rapidité extraordinaire... La communion du premier vendredi du mois est devenue une pratique presque universelle. Nous remercions Dieu de cette grande grâce et nous encourageons les prêtres et les fidèles à persévérer dans cette pratique et à l'étendre de plus en plus... Nous avons constaté avec une satisfaction toute particulière le renouvellement de l'ancienne dévotion de notre peuple dans la récitation du saint Rosaire. Là aussi, les paroles de Notre Saint Père le Pape ont fait vibrer une des cordes les plus tendres du cœur Irlandais. Avec cet instinct de foi qui ne trompe pas, le peuple Irlandais a toujours nourri au fond de son cœur un amour particulièrement tendre pour la sainte Mère de Dieu... Aujourd'hui, grâce à la sanction récente que cette dévotion a reçue du Chef de l'Eglise, nous la voyons imprimée dans le cœur de notre peuple plus fortement que jamais. Nous en concevons de grandes espérances de le voir persévérer ; car nous avons la confiance que Celle qui a toujours détruit toutes les hérésies ne manquera pas de protéger un peuple dont la fidélité envers elle ne s'est jamais démentie.

Nous trouvons dans ces pratiques de piété et dans une foule d'autres choses, des preuves des progrès spirituels accomplis par notre peuple. Il est un point qui mérite une mention particulière : c'est le nombre sans cesse croissant des fidèles qui s'approchent des sacrements de pénitence et d'eucharistie. On peut se demander si ce nombre, la proportion de la population étant gardée, a jamais été surpassé depuis les temps apostolique, et à n'importe quelle époque.

Tout cela est bien beau. Malheureusement, à ce tableau il y a des ombres, et les évêques d'Irlande, tout en y mettant toute sorte de ménagements, et en usant des réticences nécessaires pour ne point blesser leur peuple, ont cru qu'ils ne devaient point

[1] *Histoire de France*, 2e édit., tome II.

les dissimuler. Cette partie de leur Lettre pastorale, tout entière intéressante et instructive, est celle qu'il est le plus utile de citer : les abus qu'ils signalent comme commençant à se glisser parmi les catholiques d'Irlande sont depuis longtemps très communs parmi nous. Il n'est donc pas seulement intéressant, il est utile de connaître les remèdes que les évêques proposent.

Mais, nos très chers frères, en même temps que la condition actuelle de notre pays nous remplit de joie et de gratitude envers Dieu et nous donne de grandes espérances au point de vue des biens temporels, nous ne pouvons vous dissimuler que parfois des pensées d'inquiétude pour l'avenir se présentent à notre esprit. Nous nous demandons à nous-mêmes : notre peuple, au milieu des nouvelles conditions de vie qui se sont formées autour de lui, sera-t-il aussi fidèle que par le passé ? Les nations, comme les individus, peuvent s'éloigner de Dieu et perdre la foi... Dieu nous a comblés, nous peuple d'Irlande, des témoignages de sa miséricorde dans tous les temps. Il a été le Dieu de nos pères et il nous a conservés, de génération en génération, fidèles enfants de l'Eglise. Mais ces miséricordes de Dieu ne font que rendre nos inquiétudes plus profondes en nous faisant craindre de nous en montrer indignes, et de mériter d'être, à une heure mauvaise, rejetés de Dieu.

Sans doute, sous beaucoup de rapports, l'état des choses au point de vue religieux nous donne de sérieuses raisons d'espérer que nous persévérerons dans la voie de nos pères. Mais d'un autre côté il se rencontre dans notre temps des dangers particuliers qui sont de nature à nous rendre bien humbles et bien circonspects. Jusqu'ici nous avons vécu dans l'isolement, et sans être mêlés à ce grand mouvement de pensée qui emporte le monde. Les persécutions mêmes auxquelles notre sainte religion a été en butte pendant les trois derniers siècles nous ont été utiles. Elles ont mis en relief ce qu'il y avait de meilleur dans notre caractère national, elles l'ont trempé et fortifié. D'autre part elles nous ont servi de bouclier contre les attaques de l'incrédulité qui, pendant toute cette époque, a exercé de si grands ravages à travers l'Europe. Jusqu'à nos jours aussi presque tous les mouvements politiques étaient purement religieux ou du moins il s'y mêlait un esprit religieux. Il y avait là un concours de circonstances providentielles dont le résultat était de mettre les intérêts religieux du pays au premier plan et de concentrer sur eux l'esprit et le cœur de notre peuple.

Tout le monde connaît les grands changements qui sont survenus sous ce rapport. Le danger en face duquel nous nous trouvons aujourd'hui, c'est que les préoccupations parfaitement légitimes sans doute, mais très vives que notre peuple apporte aux questions purement humaines qui sont aujourd'hui débattues, les développements de l'éducation, la diffusion de la littérature, le libre cours laissé, sans l'ombre de contrôle, à tous les courants de la pensée moderne, même les plus dépravés et les plus irréligieux, n'arrivent à émousser chez notre peuple cette fine pointe de sa foi et à le faire entrer dans la voie qui a conduit d'autres nations à leur ruine spirituelle.

Le meilleur préservatif contre un pareil danger est la sainteté personnelle de la vie, la fidélité à ses devoirs religieux et la réception humble et dévote des sacrements. Dieu protège le juste, il le guide, il ouvre son esprit aux enseignements de l'Eglise et à la science de la foi... Comme moyen d'étendre les pratiques religieuses parmi les laïques, et particulièrement parmi ceux qui appartiennent à la classe élevée et se trouvent plus exposés aux dangers contre la foi, nous recommandons vivement la Société de Saint Vincent de Paul...

Mais outre ces précautions ordinaires d'une vie chrétienne, il est de notre devoir d'avertir notre peuple, aussi vivement et aussi solennellement que cela est en notre pouvoir, du danger particulier, et qui a pris de nos jours des proportions extraordinaires, que leur fait courir la diffusion de la littérature irréligieuse et immorale.

Il semble qu'il se soit fait sous ce rapport dans l'opinion publique un changement bien triste. Il n'est pas de sujet si sacré qu'il ne soit livré aujourd'hui aux discussions des revues et des journaux. Les mystères de la foi, les vérités solennelles qui sont pour l'homme l'appui de ses éternelles espérances sont passés au crible avec aussi peu de respect et de réserve que s'il s'agissait des questions de la plus mince importance, et nous craignons que ces discussions ne laissent parfois leur poison dans l'esprit des catholiques qui les lisent. La prière : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation*, s'applique à cette occasion de péché comme à toutes les autres, et le catholique qui, par pure perversité ou pure curiosité, fait de pareilles lectures, aime le danger, et il n'est pas étonnant qu'il y périsse. L'homme du monde, dans les conditions ordinaires, c'est-à-dire sans connaissances spéciales des questions discutées et sans facilités ni intention de poursuivre cette discussion de manière à les approfondir, n'est pas de taille à se mesurer avec des écrivains qui sont souvent des spécialistes de grande capacité et de beaucoup de science, mais qui, poussés par leur perversité, emploient leur puissance contre notre sainte religion. Il y a, dans tous les cas, une témérité inexcusable de la part d'un homme du monde à s'exposer au danger d'être troublé dans sa foi par les impressions que de telles lectures font sur lui.

Evitez donc ces lectures, nos très chers frères. Remerciez Dieu du don de la foi ; conservez-le et estimez-le comme le plus sacré des trésors.

Pire encore peut-être et plus fatale à un grand nombre d'âmes est la littérature immorale qu'on verse à flots sur notre pays. Il faudrait, croyons-nous, remonter jusqu'aux anciens temps du paganisme pour trouver une corruption semblable, et on manquerait de justice envers les auteurs classiques de l'antiquité si on les comparait à une importante école de littérature romanesque qui existe aujourd'hui en Angleterre. Et ce qui est plus déplorable, c'est qu'un grand nombre de catholiques qui se regardent comme des membres de l'Eglise pleins de loyauté envers elle, se donnent toute liberté de lire de pareilles choses. Qu'un livre ait de la vogue et de la célébrité, peu importe dès lors ce qui s'y trouve d'obscène et de nature à porter au mal ; il pourra montrer la vie humaine par ses aspects les plus grossiers et les plus indécents, pourvu qu'il soit à la mode, un grand nombre de gens paraissent s'imaginer qu'ils sont libres de le lire. Même des femmes — des femmes catholiques — prennent cette licence. On les verra faire succéder les séances aux séances et passer des heures à lire un livre que rien au monde ne pourrait les décider à lire tout haut à un homme ou à une femme pour lesquels elles auraient le moindre respect. De telles lectures ne peuvent manquer de remplir leur imagination d'images mauvaises qui finissent par corrompre leur âme.

Sur ces matières notre modèle, à nous catholiques, est très élevé : c'est l'unique règle que nous devrions suivre dans notre conduite, sans nous en départir jamais. La sainte Eglise met sous les yeux de tous les catholiques, mais spécialement des femmes, une image qui devrait les élever au-dessus des ordures de ce genre et leur inspirer de la répugnance pour toutes les formes qu'elles peuvent prendre. Marie immaculée, la Vierge Mère, est leur idéal et leur modèle et nous pouvons difficilement nous représenter une personne quelconque, et moins que toute autre personne une femme, portant cette image immaculée enchâssée dans son cœur et prenant plaisir à la littérature dont nous venons de parler.

Ce que nous avons dit des ouvrages romanesques écrits pour occuper les loisirs de la classe élevée s'applique avec plus de force encore aux formes plus grossières et plus indécentes sous lesquelles les mêmes sujets sont présentés au peuple dans des écrits qui ont une

grande circulation. Nous croyons que le nombre immense de ces publications ignobles, souillées par des illustrations indécentes et lascives, que certains boutiquiers exposent à leurs vitrines, sont apportées d'Angleterre en ce pays. Les curés devraient se faire un devoir de s'entendre de manière à mettre, par une action persistante, un terme à ce commerce impie et à déclarer dans les termes les plus nets et les plus clairs ce qu'il y a de profondément coupable dans toutes les participations qu'on y prend.

Le remède positif à ce désordre criant est de trouver pour le peuple une littérature qui soit en même temps saine et intéressante, et c'est principalement dans ce but que la *Catholic Truth Society* a été établie. Nous recommandons à notre clergé et à notre peuple de patroner cette société et de la soutenir.

Les évêques d'Irlande n'ont que trop raison de s'alarmer. Pour expliquer le mal qui existe chez nous on a dit : « Ce sont les livres qui ont tout fait. » S'ils n'ont pas fait tout le mal dont nous gémissons, au moins en ont-ils fait une grande partie.

Les moyens que les évêques indiquent pour enrayer un mal qui, chez eux, ne fait que commencer, sont précisément ceux qu'il conviendrait d'employer en France pour empêcher ce fléau d'y poursuivre et d'y étendre ses ravages. Nous croyons que si les curés, les prédicateurs et les confesseurs y mettaient toute la perspicacité nécessaire et déployaient toute la vigilance et toute l'énergie qu'exige la répression d'un aussi redoutable abus, leurs efforts réunis finiraient, la grâce de Dieu aidant, par être couronnés de succès.

Substituer des lectures intéressantes, mais honnêtes, aux lectures mauvaises ou simplement dangereuses dans les milieux où l'habitude de lire est déjà contractée, est aussi un point de grande importance.

Les évêques d'Irlande en viennent ensuite à l'abus qui, malgré toutes leurs exhortations, continue à être la grande plaie de leur pays : l'ivrognerie.

Voici ce qu'ils disent :

Pour ce qui est du vice très répandu et très pernicieux de l'intempérance, dont nous avons le devoir de vous entretenir, nous ne ferons que suivre les traces de nos prédécesseurs dans le dernier synode de Maynooth. Il n'est presque pas un mot de leur Lettre pastorale consacrée à peindre le péché, la misère, le malheur domestique, l'appauvrissement national qui sont la suite de ce vice dégradant, que nous ne pussions nous approprier aujourd'hui. Ce vice fait encore des ravages dans les villes et dans les campagnes. Il flétrit encore un grand nombre de vies, il porte la désolation dans de nombreux foyers. Il imprime une tache à la réputation de notre Eglise d'Irlande. C'est un mystère que la persistance avec laquelle il résiste à tous les efforts de la religion pour l'extirper. Par conséquent, c'est notre devoir à nous pasteurs de ce peuple de diriger nos principaux efforts vers le but de leur faire d'abord bien comprendre la grandeur du mal, puis, avec la grâce de Dieu, d'organiser parmi eux une action forte et bien concertée pour obtenir la guérison ou tout au moins une notable diminution du mal.

En même temps, il est juste de reconnaître que des progrès sérieux ont été faits. Partout, le clergé a constaté et nous avons constaté nous-mêmes que, dans ces dernières années, l'ivrognerie n'a cessé d'aller en diminuant, et, ce qui est plus important et plus encourageant, nous avons constaté que des vues plus saines et plus vraies à ce sujet prévalent graduellement dans l'opinion publique. L'ivrognerie n'est plus considérée, comme elle l'était autrefois, comme une de ces faiblesses dont un honnête homme n'a pas à rougir. Elle est maintenant honnie dans toutes les classes de la société, et, après Dieu et ses sacrements, c'est sur l'influence de ces dispositions que nous fondons nos espérances de voir la tempérance faire des progrès dans l'avenir.

Nous désirons que le clergé encourage et développe des associations placées sous sa direction pour faire régner la tempérance. Nous recommandons particulièrement à son zèle l'établissement des sociétés de « totale abstention » dans les écoles. Nous exhortons fortement les parents à encourager leurs enfants, à l'époque de la confirmation, à prendre un engagement qui les prémunisse contre les dangers de la boisson, et à veiller eux-mêmes à ce qu'ils y soient fidèles, pendant tout le temps qu'ils resteront sous leur dépendance.

Nous souhaiterions aussi que les occasions qui favorisent l'intempérance devinssent moins nombreuses. La multiplication des cabarets tout à fait disproportionnée avec les besoins que peut avoir notre peuple est un grand mal. Nous désirons vivement voir restreindre d'une manière considérable les facilités de boire offertes aux ouvriers les samedis soir et les dimanches.

Mais quoique la législation puisse contribuer notablement à diminuer les occasions du péché, la guérison radicale et permanente ne peut être que l'œuvre de la grâce de Dieu agissant sous l'influence de la parole sainte sur les cœurs et sur les consciences, par le moyen des sacrements et par la prière.

On voit qu'aux yeux des évêques d'Irlande un des principaux résultats obtenus par la croisade contre l'intempérance, et sur lequel ils fondent de grandes espérances pour l'avenir, c'est le changement de l'opinion relativement à l'ivrognerie. Ce changement ne s'est pas fait en un jour. Ce n'est qu'à force de s'entendre dire de tous les côtés et dans toutes les occasions et sur tous les tons et par tous ceux qui avaient quelque autorité, que l'ivrognerie, loin d'être une faiblesse pardonnable, est un vice honteux et déshonorant, que ces bons Irlandais ont fini, un certain nombre du moins, par en concevoir cette idée. C'est là un acheminement sérieux vers des progrès plus sensibles. Ce changement dans l'opinion est l'œuvre du clergé irlandais. Le clergé de France voit par là vers quel but il doit tendre et quels résultats il peut espérer, pourvu qu'il y mette de la persévérance. Les pasteurs des âmes, et les prédicateurs croient souvent leur peine perdue et leur ministère stérile parce que leurs avis ne sont pas immédiatement mis en pratique. Mais souvent en cela ils se trompent. Les idées creusent lentement leur sillon, mais elles le creusent. Elles agissent sur les consciences, elles modifient l'opinion et aplanissent peu à peu les obstacles en apparence les plus insurmontables.

Il est dans ce passage des évêques relatif à la tempérance plusieurs points qui demandent des explications pour être bien compris par les Français peu au courant des choses d'Irlande.

Les évêques constatent que sous le rapport de la tempérance « des progrès sérieux ont été faits. » Ils disent expressément : « Partout le clergé a constaté et nous avons constaté nous-mêmes que,

dans ces dernières années, l'ivrognerie n'a cessé d'aller en diminuant. » Ce résultat a été obtenu par les sociétés de tempérance. Sans les sociétés de tempérance non seulement l'ivrognerie ne serait pas allée en diminuant, mais elle n'aurait cessé de s'accroître et elle aurait amené à bref délai la destruction de l'Irlande. Ce sont les sociétés de tempérance qui ont sauvé l'Irlande, ou plutôt qui la sauveront, car leur œuvre n'est que commencée.

Ces sociétés portent le nom de sociétés de « totale abstention, *total abstinence*, » parce que ceux qui en font partie prennent l'engagement de s'abstenir non seulement des liqueurs alcooliques, mais de toutes les boissons enivrantes, vin, bière, cidre, et de ne boire jamais, sauf le cas de maladie, que de l'eau, du café et du thé. Chaque membre de ces sociétés prend ce qu'on appelle en anglais le *pledge*, c'est-à-dire l'engagement formel de n'absorber jamais, ni seul, ni en compagnie, aucune boisson enivrante. Il s'y engage sur l'honneur. Il devient ainsi un *teetotaller*. C'est le nom anglais qu'on donne aux membres des sociétés de tempérance.

Ces sociétés sont des associations religieuses placées sous la direction d'un prêtre, le curé de la paroisse ou un de ses vicaires. Ce sont de vraies confréries. A moins de raisons qui lui rendent la chose visiblement impossible, le prêtre chargé de la direction d'une de ces sociétés de tempérance prend lui-même le *pledge*. Les membres de ces sociétés se réunissent toutes les semaines pour entendre un ou plusieurs discours sur la tempérance. Un prêtre aurait assez mauvaise grâce de prêcher « la totale abstention » s'il n'était lui-même un *teetotaller*.

Il existe de ces sociétés de tempérance en Angleterre, où elles ne sont pas moins nécessaires qu'en Irlande. En Angleterre comme en Irlande, sans arriver à détruire l'abus de l'ivrognerie, ces sociétés en arrêtent les progrès, et diminuent peu à peu ses ravages. En Angleterre comme en Irlande, ces sociétés, au moins pour la plupart, font appel au sentiment religieux et sont dirigées par le clergé. Elles sont très nombreuses parmi les anglicans, et la plupart sont dirigées par le clergé de l'Eglise anglicane ou par des ministres des sectes dissidentes, et eux aussi, comme les prêtres catholiques, comprennent qu'ils doivent donner l'exemple et ils le donnent.

Après la grâce de Dieu que les anglicans, eux aussi, cherchent et trouvent dans la prière, la plus grande force de ces associations est dans cet exemple. Suivant la parole de Pline, nous suivons assez facilement celui qui a mission de nous conduire pourvu qu'il nous donne l'exemple, mais nous avons surtout besoin d'exemples. *Flexibiler quamcumque in partem ducimur a principe, atque ut ita dicam, sequaces sumus... nec tam imperio nobis opus est quam exemplo* [1]. Le célèbre cardinal Manning le comprenait si bien qu'afin d'avoir le droit de prêcher « la totale abstention » aux sociétés de tempérance établies dans son diocèse, et de donner à sa parole une réelle autorité, il n'hésita pas à prendre lui-même solennellement le *pledge*. Il y fut fidèle, même dans ses maladies, jusqu'à son lit de mort.

Manning était un véritable évêque. Il s'était formé à l'école de saint Grégoire, le père de l'Eglise catholique d'Angleterre, et il avait appris de ce grand pape que le pasteur doit se faire remarquer par ses œuvres, qu'il est de son devoir de montrer la voie à son peuple par sa vie plus encore que par ses paroles, et que sa position l'obligeant à exhorter les fidèles à des choses élevées, cette même position l'oblige par là-même à pratiquer les choses auxquels il exhorte les autres [1].

Ce devoir du pasteur qui lui est imposé par sa position s'accentue d'une manière bien plus nette encore quand il s'agit de choses à la fois difficiles et nécessaires sur lesquelles il est obligé de revenir souvent pour les inculquer fortement dans l'esprit des fidèles.

Si tous les membres du clergé irlandais avaient ainsi compris leur devoir, il y a longtemps qu'ils n'auraient plus à gémir sur le vice de l'intempérance, ou tout au moins qu'il aurait notablement diminué. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Un certain nombre des membres de ce clergé ont donné et donnent encore aux fidèles l'exemple de la « totale abstention » ; mais ces exemples qui n'ont pas été sans résultats, nous l'avons vu, ont été et sont encore neutralisés par d'autres beaucoup plus nombreux.

Parmi ces exemples nombreux nous ne rangeons pas ceux d'une intempérance portée jusqu'au scandale. Ces cas existent malheureusement. Ils ne sont pas nombreux. Mais en Irlande qui est en même temps un pays de foi et un pays d'intempérance, leur effet est déplorable au point de vue de la tempérance. Ce n'est pas le respect pour le sacerdoce qu'ils diminuent, c'est l'aversion pour l'ivrognerie. En montrant un vice hideux associé à l'état le plus saint, ils rendent ce vice moins odieux et en quelque sorte excusable. D'un grave désordre ils font une bagatelle.

Mais ce n'est pas cette intempérance proprement scandaleuse qui exerce sur le peuple irlandais l'influence la plus regrettable. C'est l'intempérance qu'on pourrait appeler honnête et contenue, celle que tout le monde remarque et que personne ne blâme, parce qu'elle est entrée dans les mœurs. Un prêtre aime le whisky. Il en offre généreusement chez lui et en accepte volontiers chez les autres.

[1] Plinii, Paneg., XLV.

[1] Rursum cum me ad consideranda debita Pastoris confero, perpendo quanta intentione curandum est ut sit operatione præcipuus, quatenus vitæ viam subditis vivendo denuntiet, et grex, qui pastoris vocem moresque sequitur, per exempla melius quam per verba gradiatur. *Qui enim loci sui necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare.* (*Epist.*, Libr. I, Indict. IX, Epist. XXIV).

Plusieurs « petits verres » ne sont pas pour l'effrayer. Il ne s'enivre pas. Il s'arrête juste à la limite. Si cette limite n'est pas franchie, il le doit peut-être moins à sa réserve qu'à son heureux tempérament. On peut le croire du moins. Et puis on s'explique facilement, autour de lui, qu'il se tienne sur ses gardes. La position qu'il occupe, la vénération qu'on lui témoigne, les exhortations à la sobriété qu'il adresse du haut de la chaire, se dressent devant lui comme autant de barrières. Faut-il faire un crime au peuple, qui n'a point entre lui et l'ivresse de telles barrière, si arrivé à la limite il la dépasse quelquefois ? L'ivresse devient ainsi la chose la plus naturelle du monde et on pourrait presque dire la plus inévitable. Quand on en est là, en effet, on est sur la pente qui conduit à l'ivrognerie, et cette pente-là, étant donnés certains penchants héréditaires, cas fréquent en Irlande, quand on s'y trouve une fois placé, il est difficile, il est rare qu'on ne la descende pas. Cette pente que beaucoup d'Irlandais malheureusement descendent, il est incontestable qu'un certain nombre de leurs pasteurs, édifiants d'ailleurs, contribuent, sans s'en rendre compte, à les y placer.

Nous savons bien que cet état de choses n'est pas propre à l'Irlande. Ce que nous disons de l'Irlande, nous pourrions le dire de certains diocèses de France. Mais, pour ne parler que de l'Irlande, c'est là ce qui, selon nous, explique en partie que, malgré tant d'efforts, l'intempérance n'ait pas disparu de ce pays. Les évêques disent que « c'est un mystère que la persistance avec laquelle elle résiste à tous les efforts de la religion pour l'extirper. » Oui, mais c'est un mystère sur lequel il n'est peut-être pas impossible de jeter quelques rayons de lumière. Ces rayons — et c'est précisément pour cela que nous nous appliquons à les faire briller — sont de nature à éclairer certains prêtres et à les faire sérieusement réfléchir. Nous parlons des bons prêtres.

Notre clergé est bon ; le clergé d'Irlande est excellent. Loin de nous la pensée de déprécier ni l'un ni l'autre. Mais certains bons prêtres, quand il s'agit de l'intempérance, ne se rendent pas compte de la gravité du mal qui les entoure, de la participation qu'ils peuvent y avoir, à leur insu, et du bien considérable qu'ils pourraient faire. Ils laissent continuer le mal comme ils laissent couler l'eau sous les ponts, habitués à l'un comme à l'autre, et s'imaginant qu'ils ne peuvent pas plus arrêter l'un que l'autre. C'est une erreur très commune, mais c'est une très grave et très pernicieuse erreûr. Ces bons prêtres nous sauront gré de le leur dire.

Dans ces derniers temps l'attention du public, éveillée par certains faits criants, s'est portée par un mouvement dont l'impétuosité toute française semble déjà avoir fait place à une indifférence non moins française hélas ! sur les périls véritablement effrayants que l'alcoolisme fait courir à notre pays. La plupart des organes de la presse, l'*Ami du Clergé*, entre autres, dans une dissertation assez longue, ont poussé le cri d'alarme. Tout a été dit sur ce sujet. Mais tout est déjà oublié ou le sera bien vite. A la campagne de presse et de parole doit s'ajouter une longue et générale campagne d'action. On n'a pas été sans le comprendre, et de divers côtés on a tenté d'organiser des *Sociétés de tempérance*. Mais en France nous ne possédons qu'à un médiocre degré l'esprit d'organisation et d'association. Ces essais — car ce ne sont que des essais — n'ont encore produit et ne semblent appelés à produire à l'avenir que de faibles résultats. Les sociétés de tempérance ne peuvent, nous ne disons pas être utiles, mais produire de grands et féconds résultats, qu'en prenant pour point de départ cette vérité rappelée par les évêques d'Irlande et qu'on peut considérer comme un axiome :

> Quoique la législation puisse contribuer notablement à diminuer les occasions du péché, la guérison radicale et permanente ne peut être que l'œuvre de la grâce de Dieu agissant sous l'influence de la parole sainte sur les cœurs et sur les consciences, par le moyen des sacrements et par la prière.

Le remède est là.

Sans doute, il ne peut être appliqué partout, et on aurait grand tort de ne pas user des secours et des avantages que peuvent offrir et qu'offrent bien certainement des associations purement laïques. Dans certaines paroisses la foi est si faible et le sens religieux est tellement émoussé qu'il est bien difficile d'avoir recours aux moyens surnaturels et de former une association qui soit une vraie confrérie. Mais partout où la chose est possible, c'est non pas uniquement, mais principalement, c'est avant tout et par-dessus tout aux remèdes surnaturels qu'il faut recourir. Nous le répétons, le remède est là. Il est entre les mains des pasteurs. Puisse la parole si autorisée des évêques d'Irlande le leur faire bien comprendre !

Quand nous disons que ce remède est entre les mains des pasteurs, nous n'entendons point entre les mains des évêques, si ce n'est qu'autant qu'ils peuvent agir par la persuasion. Car ces sortes de choses ne se règlent point par voie administrative.

Jusqu'ici, chez ceux-là mêmes qui sont les plus décidés à combattre le fléau de l'alcoolisme, qu'ils appartiennent au clergé ou qu'ils soient de simples fidèles, il a régné de l'incertitude, de l'embarras et de l'hésitation. Ils se sont dit, ils se disent : Evidemment il y a quelque chose à faire. Mais quoi ? Que faire ? Eh bien, la lettre pastorale des évêques d'Irlande vient tout à fait à propos donner une réponse à cette question, au moins pour toutes les parties de la France où sévit l'alcoolisme et où la foi règne encore. Il n'y a qu'à faire dans ces pays ce qu'on fait en Irlande, et, mieux encore, ce qu'on devrait y faire, ce que les évêques recommandent à tous les membres du clergé de faire :

> Nous désirons que le clergé encourage et développe des associations placées sous leur direction pour faire

régner la tempérance. Nous recommandons particulièrement à leur zèle l'établissement des sociétés de « totale abstention » dans les écoles.

Dans plusieurs diocèses de France le besoin de ces associations se fait aujourd'hui si vivement sentir qu'il est impossible qu'elles tardent à être établies. Si elles ne l'ont pas été plus tôt, ce n'est nullement, comme on pourrait le croire, la faute du clergé. Nous savons pertinemment que de divers côtés des efforts ont été tentés. Ces efforts n'étaient que des tâtonnements, des coups de sonde, des explorations pour prendre le vent. Pouvaient-ils être autre chose? Sur ce point notre clergé est très neuf, très timide, très emprunté. Il n'est ni indifférent, ni bassement porté à tolérer un abus dont la répression lui demanderait des sacrifices à lui-même. Le soupçonner, en s'appuyant sur certaines apparences, de reculer devant l'établissement de sociétés de tempérance pour n'avoir pas à s'y enrôler le premier, serait lui faire une injure gratuite et vraiment bien imméritée. De telles dispositions, si elles existaient, accuseraient une lâcheté et une bassesse d'autant plus grandes que le sacrifice demandé par ces sociétés de tempérance serait loin d'égaler celui qu'exigent ces sociétés en Irlande et en Angleterre. De l'avis de tous en effet, il ne serait ni prudent, ni opportun, et il n'est nullement nécessaire de demander aux membres de sociétés de tempérance établies en France la « totale abstention. » Il sufira d'exiger d'eux l'abstention de l'alcool, le renoncement au « petit verre. » Y a-t-il là de quoi faire reculer ou hésiter tant soit peu, nous ne dirons pas un prêtre zélé, mais simplement un prêtre sérieux, nous dirions volontiers, si tous les prêtres n'étaient pas nécessairement honnêtes, un prêtre honnête ? L'idée viendra-t-elle jamais à un tel prêtre de mettre son « petit verre » en balance avec les avantages que les sociétés de tempérance sont de nature à produire? S'il essayait de plaider auprès de sa conscience la cause de son « petit verre, » en se soutenant à lui-même qu'après tout il n'est pas obligé d'en faire le sacrifice, sa conscience lui répondrait aussitôt, dans ce cas surtout, par les paroles de saint Grégoire : *Qui loci sui necessitate exgitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare.*

Un curé sérieux qui sait que, dans sa paroisse, l'alcoolisme est la source de graves désordres et de nombreux péchés, peut-il, en conscience, se dispenser de travailler à combattre cet abus par le moyen qu'il croit le plus propre à le détruire, c'est-à-dire par une société de tempérance, sous le prétexte futile, ignoble et ridicule, qu'il serait pour cela obligé de renoncer à « son petit verre » et qu'il ne pourrait plus continuer à boire « sa goutte » ? Evidemment non. Aussi personne n'y pense.

Si des sociétés de tempérance n'ont pas été jusqu'ici établies en France comme en Irlande, c'est tout simplement parce que jusqu'ici le besoin de ces sociétés ne se faisait pas aussi vivement sentir. Si depuis que l'alcoolisme a pris des proportions dont l'opinion publique s'émeut de toute part, le clergé hésite encore à établir ces sociétés, c'est parce qu'il ne connaît pas encore bien les résultats qu'elles produisent ailleurs et qu'elles sont appelées à produire en France, et qu'il n'est pas suffisamment fixé sur la manière de les établir, de les organiser et de les diriger.

Nous en avons dit assez, ou plutôt les évêques d'Irlande en disent assez sur le premier de ces deux points : les résultats. Il nous reste à donner quelques renseignements au sujet du second.

Il importe d'abord de remarquer qu'il n'est nullement nécessaire de modeler les sociétés de tempérance à établir en France sur celles d'Irlande. On y réussirait du reste assez difficilement. Car en Irlande ces sociétés ne sont pas toutes établies sur le même pied et ne fonctionnent pas toutes de la même manière.

En Irlande, les femmes sont admises dans ces sociétés aussi bien que les hommes, parce qu'elles aussi sont sujettes au vice de l'intempérance. Suivant les besoins des paroisses, elles pourraient également y être admises en France.

Un point de grande importance est d'avoir soin de recruter les membres de ces sociétés parmi les hommes les plus honorables, les plus recommandables à tous les points de vue, les plus capables d'exercer de l'influence, et les moins sujets à l'intempérance. Une société qui ne serait composée que de ceux qui ont besoin d'en faire partie pour ne pas se laisser aller à des excès, serait par là-même discréditée et passerait pour une association d'ivrognes en voie de conversion. Mais on doit admettre dans ces sociétés les ivrognes les plus notoires et les plus scandaleux, pourvu qu'ils prennent le double engagement de ne plus s'enivrer et de ne jamais boire d'alcool. C'est pour eux que ces sociétés sont fondées.

Il ne faut pas oublier que ces sociétés sont des sociétés de préservation encore plus que des sociétés de correction, mais avoir bien soin d'y faire entrer les jeunes gens chez lesquels l'habitude du vice ne s'est pas encore formée. L'époque de la première communion ou de la confirmation paraît la plus favorable.

A moins que le curé de la paroisse ne juge utile d'établir les choses autrement, aucune cotisation n'est exigée des membres de ces sociétés. Pour être admis il suffit de prononcer publiquement dans une des réunions de la société la formule suivante :

Je m'engage sur l'honneur à ne jamais m'enivrer et à ne jamais prendre, même en petite quantité, aucune liqueur alcoolique. Que Dieu et sa sainte Mère me soient en aide! [1]

Quand un membre a prononcé cette formule, le directeur lui remet, après l'avoir bénite, une grande médaille qu'il lui est recommandé de porter toujours sur lui. On peut adopter le modèle suivant :

[1] Bien entendu la formule pourra être modifiée selon la personne et se réduire à celle-ci : *Je m'engage sur l'honneur à ne jamais prendre aucune liqueur alcoolique. Que Dieu et sa sainte Mère me soient en aide!*

D'un côté une croix avec cet exergue : *Société de tempérance*. (On peut ajouter, si l'on veut, le nom de la paroisse). De l'autre côté l'image de la Vierge Immaculée, avec cet exergue : *Marie Immaculée, priez pour nous*.

Les nom, prénoms, qualité et adresse de chaque membre sont inscrits sur un registre spécial, avec la date de son admission.

Quand il est prouvé qu'un membre a manqué à son engagement, son nom est immédiatement effacé par le directeur, qui en donne connaissance aux autres membres à la prochaine réunion. Le membre ainsi rejeté pourra être admis de nouveau en prenant de nouveau dans une des réunions de la société l'engagement qu'il a violé. Il pourra être ainsi admis de nouveau autant de fois que la chose sera possible sans que l'indulgence tourne au scandale ou à la comédie. Ce qui doit être laissé à l'appréciation du directeur.

Le directeur de droit est le curé de la paroisse. Le directeur de fait pourra être un autre prêtre délégué par le curé ou par l'évêque.

Là où sont établies des œuvres comme des patronages, des cercles de jeunes gens, on peut y ajouter une société de tempérance dont le directeur ou le sous-directeur de ces œuvres est le directeur de droit, à moins que l'évêque ne juge à propos de régler les choses autrement.

Le directeur est toujours un prêtre, et, bien entendu, un prêtre qui a pris lui-même publiquement l'engagement qu'il fait prendre aux autres.

Des réunions, auxquelles tous les membres sont invités à assister, sans y être obligés, se tiennent toutes les semaines, ou tous les quinze jours, ou au moins tous les mois, suivant le règlement adopté et qui doit varier suivant les paroisses. Ces réunions ont lieu non à l'église, mais dans un local spécial, au presbytère, chez les Frères, ou même chez un des membres. Personne n'y est admis que les membres de la société. Ces réunions commencent et finissent par la prière. On y reçoit de nouveaux membres, on fait connaître ceux qui auraient été retranchés pour avoir manqué à leur engagement. On y parle de tout ce qui intéresse l'œuvre. Chacun peut prendre la parole avec la permission de celui qui préside. Le président fait un discours, ou une allocution, ou se borne à donner des avis. Des étrangers soit ecclésiastiques, soit laïques, sont invités le plus souvent possible à assister à ces réunions et à y prendre la parole, mais toujours à la condition qu'ils appartiennent eux-mêmes à une société de tempérance.

Ces réunions sont ordinairement présidées par le directeur, mais elles peuvent très bien être présidées, et, en son absence, elles sont présidées de droit par le président ou le vice-président de la société.

Au-dessous du directeur et soumis à son autorité chaque société de tempérance a un président, un vice-président, et un secrétaire laïque nommés par le directeur ou, si cela paraît préférable, par les membres eux-mêmes. Dans le cas où la société aurait des séances amusantes, des excursions, etc., qui exigeraient une cotisation, on pourrait nommer aussi un trésorier.

La société a une fête patronale choisie par le directeur, autant que possible la fête de l'Immaculée Conception. Ce jour-là une messe est dite pour les associés. On les invite tous à y assister et même à y faire la sainte communion. Un sermon leur est adressé, et on donne à cette fête le plus de solennité possible.

Le directeur engage tous les membres à se confesser et à communier fréquemment, au moins aux grandes fêtes. Il recommande la récitation quotidienne du chapelet, ou au moins d'une dizaine.

Tous les associés réciteront tous les matins, les uns pour les autres, sans qu'il y ait pour eux une stricte obligation, un *Je vous salue Marie* et l'invocation : *Marie Immaculée, priez pour nous*, et ils baiseront leur médaille, qui ne doit jamais les quitter. S'ils la perdent, le directeur leur en remettra une autre.

Quand un associé sera invité à prendre quelque liqueur alcoolique, pour toute réponse il montrera sa médaille.

Tout en étant de véritables confréries, ces associations gardent le nom de *sociétés de tempérance*. Mais elles ne peuvent être établies qu'avec l'autorisation de l'évêque et doivent demeurer sous son contrôle. Elles doivent être indépendantes les unes des autres. Mais tout en restant paroissiales, ou s'il s'agit d'un cercle ou d'un patronage, locales, et en conservant leur autonomie et leurs règlements particuliers, elles pourront être unies plus tard par certains liens et se réunir dans certains lieux afin d'exercer avec plus d'éclat et de succès l'apostolat de l'exemple.

Tel est le fond sur lequel chaque curé, desservant ou recteur peut, en y apportant les modifications indiquées par l'esprit de sa paroisse ou l'ensemble des circonstances, établir une *société de tempérance*.

Ceux qui commenceront auront le mérite d'avoir donné l'exemple. Cet exemple est vraiment bien nécessaire.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il serait intéressant, à mon gré, d'étudier les origines de la Société de Marie. Les deux fondateurs, le P. Colin et le P. Champagnat, sont déclarés vénérables. Veuillez donc nous esquisser un jour le plan qui a présidé à la création des Maristes, et particulièrement l'œuvre du P. Champagnat, qui s'est occupé surtout des Petits Frères de Marie ou Frères Maristes.

R. — On dit qu'au commencement du dixneuvième siècle un jésuite, frappé de l'hostilité

irréductible qui poursuivait la Compagnie et paralysait ses entreprises, ses élans pour le bien de l'Eglise et des âmes, rêva de fonder une société religieuse nouvelle qui aurait le même but : procurer la plus grande gloire de Dieu, et qui, étant moins connue et point discréditée, l'atteindrait efficacement et sans bruit. Il exposa en détail son projet, que du reste il ne réalisa point.

I. — Il est permis de croire pourtant que sa pensée ne fut point abandonnée et stérilisée comme la semence qui tombe sur le chemin. Peut-être la recueillirent-ils, ces humbles séminaristes de Lyon qui, de 1813 à 1816, résolurent, avec la grâce de Dieu, de rétablir le règne de Jésus-Christ dans cette France qui l'avait chassé.

Des jeunes gens en effet étaient incapables de concevoir seuls un dessein à la fois si vaste et si précis. Sans doute, ils voyaient les ruines accumulées par la Révolution, les chaires muettes ou du moins les langues enchaînées, l'Université assumant le monopole de l'impiété, un pouvoir autocrate annihilant l'autorité religieuse, un peuple sans instruction, un sacerdoce sans prestige. Mais que pouvaient-ils, malgré leur zèle, que s'abandonner à des plaintes stériles et demeurer les témoins attristés de tant de désastres ?

Cependant ils sont travaillés d'une noble ambition, hantés de magnifiques idées d'ensemble. Ils veulent créer une œuvre qui s'empare à la fois de l'enfance, de la jeunesse et de l'âge mûr, non seulement en France, mais dans tout l'univers. Ils veulent gagner toutes les âmes à Jésus-Christ par l'action et l'intercession de la sainte Vierge, et à cette œuvre splendide ils entendent associer des prêtres, des vierges, des éducateurs religieux qui formeront la jeunesse, jusqu'à de simples chrétiens qui vivront dans le monde sans être du monde.

Cette société s'appellerait la Société de Marie.

Elle comprendrait : 1° Les prêtres de la Société de Marie pour prêcher des missions et des retraites, donner l'enseignement à tous les degrés, avec des Frères coadjuteurs temporels laïques pour les travaux domestiques.

2° Les Sœurs du Saint Nom de Marie ou Sœurs Maristes, pour diriger des pensionnats, des orphelinats, des asiles de l'enfance.

3° Les Petits Frères de Marie ou Frères Maristes, pour l'enseignement primaire des Ecoles communales principalement dans les campagnes [1].

Ce vaste plan [2] ne devait s'exécuter qu'à la longue, au prix de mille contradictions et des traverses les plus déconcertantes. Les fondateurs vrais de cette puissante association furent Jean-Marie Colin et Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat. Le premier devait créer la Société des Prêtres de Marie, ou les Pères Maristes, qui donnerait à l'Eglise des apôtres de la parole et de l'action ; le second la Congrégation des Petits Frères de Marie, ou les Frères Maristes, qui seraient les instituteurs de l'enfance chrétienne. Mais qui dira combien la conception de ces diverses sociétés, si utiles pour le siècle qui s'ouvrait, mit de joie et de prière dans les âmes de ces douze généreux lévites, durant les années heureuses qu'ils passèrent ensemble au grand séminaire de Lyon ?

Aussi le jour même de leur ordination sacerdotale par Mgr Dubourg, le 22 juillet 1816, les voyons-nous se diriger avec l'allégresse enthousiaste que donne le sacrifice pour les âmes, conduits par un de leurs directeurs, M. l'abbé Cholleton, vers le sanctuaire de Fourvière, pour y déposer leurs résolutions, leurs entreprises, leurs ardentes espérances aux pieds de la Vierge bénie qui veille sur la cité lyonnaise et sur tout son beau royaume de France. De là ils redescendent au palais archiépiscopal et demandent à leur évêque l'autorisation de vivre en communauté. Mais le diocèse de Lyon comprenait alors trois départements : le Rhône, la Loire et l'Ain ; l'évêché de Belley ne fut rétabli qu'en 1823, et son premier titulaire au dix-neuvième siècle fut Mgr Devie. Le prélat regarda les moissons jaunissantes dont il avait la sollicitude et qui appelaient de nombreux ouvriers, et peu convaincu d'ailleurs de la facilité de réalisation de ce jeune projet qui, pensait-il, avait besoin de vieillir, il les dispersa dans son vaste champ d'apostolat. Jean-Marie Colin fut envoyé comme vicaire à Cerdon, dans l'Ain, sous la direction de son frère aîné qui était curé de cette paroisse, et Marcellin Champagnat à La Valla, sur les flancs abrupts du mont Pilat, dans la Loire.

Lorsqu'ils se séparèrent, le cœur contristé, nos douze jeunes prêtres se promirent de ne point abandonner leur chère œuvre, le beau rêve de leurs années de séminaire. Ils s'écriraient, se verraient, se réuniraient quelquefois pour réchauffer dans leur âme leurs ardeurs sincères d'apostolat. Mais le temps, d'autres travaux, les nécessités de leurs nouvelles paroisses leur firent perdre de vue le but primitif. C'est ainsi que l'individualisme

[1] Cette institution est l'œuvre propre et personnelle du P. Champagnat.

[2] Ce plan d'une société religieuse comprenait de plus : 1° Les *Prêtres maristes adorateurs du Saint-Sacrement*, dans des maisons spéciales où, conjointement avec des laïques qui en feraient la demande, ils suivraient la règle d'une Trappe mitigée. Cette œuvre fut inaugurée le 16 mai 1852 et M. Vianney, curé d'Ars, sollicita la faveur d'en faire partie.

2° Le *Tiers Ordre de Marie*, association séculière de prêtres et de laïques qui suivraient dans le monde un règlement religieux sur le modèle de la Société de Marie, avec les adoucissements exigés par les diverses situations. Le curé d'Ars, le capitaine Marceau et M. Mazzion, fondateurs de l'Œuvre de l'Océanie ou de la marine religieuse pour le transport des missionnaires, ont été membres du Tiers Ordre de Marie. Cette association compte de nombreuses confraternités en France et à l'étranger.

Le P. Eymard s'inspira de ce plan du P. Colin pour fonder l'œuvre des Prêtres Adorateurs du très Saint-Sacrement, le 27 avril 1856.

D'autres associations ou communautés fondées par les disciples du P. Colin ont réalisé ou complété ses pieux projets de rénovation religieuse dans tous les âges, par tous les moyens dont l'Eglise permet de disposer pour sauver et sanctifier les âmes.

étiole et refroidit les meilleures volontés. Toutefois Jean-Marie, loin d'oublier ses résolutions, profita de son séjour à Cerdon pour élaborer en silence, avec une étonnante maturité, les constitutions de la Congrégation des Prêtres de Marie. Dieu lui accordait la solitude propice à la réflexion et à la prière : il amena de même Marcellin Champagnat par un concours de circonstances merveilleuses à fonder l'institut des Frères Maristes.

Nous allons raconter à grands traits sa vie, si pieuse que l'Eglise l'a déclaré vénérable et qu'un jour peut-être elle le placera sur ses autels.

II. — « Il est du Rosey, diront plus tard ses paroissiens de La Valla, aussi ses paroles sont douces et agréables comme des roses. » Il était né en effet au Rosey, hameau de la paroisse de Marlhes, dans le Forez, le 20 mai 1789. On le baptisa le lendemain, qui était le jour de l'Ascension. Quoiqu'il fut le neuvième enfant, il fut accueilli avec joie, comme il arrivait dans ces belles et nombreuses familles où l'enfant était toujours considéré comme une douce bénédiction d'innocence. Ses parents étaient cultivateurs et de plus exploitaient un moulin. Le père, Jean-Baptiste, homme prudent, avisé et conciliant, était l'arbitre des différends de la paroisse ; la mère, Marie Chirat, une femme de devoir, se confinait, silencieuse, dans les soins de la maison et les soucis de l'éducation de ses enfants. Après les avoir tous nourris de son lait, elle leur communiqua à tous la flamme de sa vive piété, sévère et tendre ; elle exigeait d'eux ses propres qualités : la réserve, la modestie, l'amour du travail. Ils se rangeaient sans bruit autour de la table familiale, attendant qu'on les servît : « Je sais ce qui leur convient, disait-elle, et je pourvois à tous leurs besoins ; mais je ne veux pas qu'ils s'accoutument à prendre ce qui leur paraît le meilleur, ce qui va le mieux à leur goût, parce que je ne veux pas faire d'eux des gourmands ! »

Elle ne se défendait point d'une prédilection pour Marcellin, resté le plus jeune, d'autant mieux que plusieurs fois en se penchant sur son berceau elle avait aperçu comme une flamme qui jaillissait de la poitrine de l'enfant, voltigeait autour de sa tête et illuminait l'appartement. Ce fait extraordinaire la rendit songeuse et lui fit comprendre mieux encore toute l'étendue de son devoir. Une tante de Marcellin, Marie, une sainte religieuse chassée de son couvent par la Terreur, l'aida efficacement dans cette œuvre sublime de l'éducation chrétienne. Les deux femmes s'entretenaient des malheurs qui accablaient alors la France, et le mot de « Révolution » revenait souvent sur leurs lèvres. — « Qu'est-ce donc que la Révolution ? demanda un jour Marcellin à qui ce nom apparaissait comme chargé d'horreurs et de méfaits. Est-ce une personne ou une bête ? » — « Pauvre enfant ! répondit la tante en pleurant, Dieu te fasse la grâce de ne jamais éprouver ce qu'elle est ! car elle est plus cruelle qu'aucune bête qui soit au monde. »

Marcellin grandit, peu instruit dans les lettres humaines, mais gardant sa candeur des premières années, d'ailleurs avisé comme son père, économe, avec un grand esprit d'ordre. Ses parents ravis de ces dispositions lui confièrent quelques agneaux qu'il éleva pour son compte ; il sut les faire prospérer, comme autrefois Jacob chez Laban, les vendit avec bénéfice et s'acquit un joli pécule de six cents francs. Il songeait à exploiter cette veine et à s'associer un de ses frères pour son petit commerce, quand M. Courbon, vicaire général du cardinal Fesch, vint à Marlhes, en quête de sujets pour peupler les séminaires. On lui indiqua la famille Champagnat, et il demanda tout uniment au père si l'un de ses enfants ne serait pas disposé à étudier le latin. Interrogés, tous répondirent négativement. Marcellin survint alors, et à la question qui lui fut posée il répondit par des paroles de surprise et d'embarras. M. Courbon le prit à part et frappé de son esprit ouvert, de son ingénuité et de son esprit de foi : « Mon enfant, lui dit-il, Dieu veut que vous soyez prêtre. » L'enfant lui obéit, comme Pierre à la voix du Sauveur.

Comme il savait à peine lire et écrire, malgré ses quinze ans, il fut confié à M. Arnaud, son beau-frère, qui était instituteur à Saint-Sauveur (1804), mais au bout d'un an M. Arnaud dit aux parents :

— Marcellin s'entête à vouloir faire ses études, ne le laissez point faire : il a trop peu de talent pour réussir.

— Si Dieu m'appelle, répondit l'enfant, je réussirai !

Et il entra en 1805 au petit séminaire de Verrières, après avoir pourvu lui-même à son trousseau avec l'argent de ses agneaux multipliés. Il y rencontra sur les bancs de classe le futur curé d'Ars et Jean-Marie Colin, le fondateur des Maristes, dont il devait être le disciple et l'ami le plus dévoué. Sa timidité, son air gauche, son allure de montagnard mal dégrossi lui attirèrent d'abord quelques railleries ; mais sa franchise, sa bonhomie et sa piété lui concilièrent bientôt ses condisciples, à qui sa haute taille et ses dix-sept ans d'ailleurs en imposaient. Ses maîtres comprirent combien il y avait de droiture et de maturité dans cette forte et simple nature, et ils l'établirent surveillant en chef de dortoir, ce qui lui donnait droit à une alcôve fermée. Tous les soirs, sa surveillance achevée et ses condisciples endormis, il allumait une lampe et apprenait ses leçons du lendemain. Aussi à la fin de l'année il était devenu l'un des premiers du cours, où il était entré le plus grand et le plus faible. Mais surtout, il grandit en vertu ; il cultive ses dévotions favorites envers la sainte Vierge, saint Louis de Gonzague, saint Jean-François Régis, l'apôtre du Forez, et déjà par ses paroles convaincues, ardentes de foi et de charité, il affermit dans leur vocation de jeunes séminaristes ébranlés.

En octobre 1813, il est admis au grand sémi-

naire de Lyon. La maison du Rosey s'est voilée d'un double deuil : Jean-Baptiste Champagnat est mort dès 1804, et sa pieuse femme l'a suivi au tombeau six ans après. (24 janvier 1810). C'est donc l'âme attristée et comme orphelin qu'il a poursuivi ses études classiques et qu'il s'attache maintenant à Dieu, le grand, l'unique Consolateur. Il s'applique à le connaître, et tout épris de sa beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, il brûle de le faire connaître. Il prend surtout la résolution d'acquérir la vertu d'humilité, fondement de la charité, et ses manquements il les flagelle au besoin par la discipline.

Pendant les vacances, il édifie ses compatriotes par sa conduite pieuse et apostolique, car il réunit les enfants pour les instruire, et il gagne sur eux un tel ascendant que plus tard l'un de ses catéchisés racontait que cette seule pensée : « Que te dirait l'abbé Champagnat s'il te voyait ? » suffisait à le retenir et à lui donner la force de résister à ses petites passions.

Un jour, il montrait aux enfants du Rosey une pomme et leur disait : « La terre ressemble à cette pomme. C'est une grosse boule couverte presque partout d'habitants, comme si autour de cette pomme il y avait des milliers de petits insectes. Beaucoup de ces hommes ne connaissent pas le bon Dieu et vivent comme des bêtes, se mangeant les uns les autres. Ceux qui vont apprendre à ces pauvres gens que le bon Dieu existe et qu'il les aime s'appellent des missionnaires. » Un tout petit enfant l'écoutait avec beaucoup d'attention, qui trouva dans ces paroles l'éclair illuminateur de sa vie. Il entra plus tard dans la Société de Marie et devint évêque aux îles Salomon où il fut mangé par les sauvages en décembre 1845. Ce fut Mgr Epalle.

III. — Nous avons vu comment au grand séminaire de Lyon avec l'abbé Colin il rêva de fonder l'association des Maristes, encouragé d'ailleurs par M. Cholleton. Mais l'idée de l'institution des Frères enseignants lui est propre. Il ne cessait de redire : « Il nous faut des Frères ! Il nous faut des Frères pour faire le catéchisme, pour aider les missionnaires, pour faire l'école aux enfants ! » Mais il en comprit mieux encore la nécessité quand il fut nommé vicaire à La Valla (12 août 1816), paroisse populeuse du canton de Saint-Chamond, au lendemain de son ordination au sacerdoce.

Situé sur le penchant du mont Pilat, avec ses nombreux hameaux perdus dans les gorges de la montagne, plusieurs à une heure et demie de marche, parmi les neiges l'hiver, les roches et les précipices toujours, ce bourg est des plus difficiles à desservir. Il y trouve un curé qui le guide et admire son zèle d'abord et à qui d'ailleurs il soumet tous ses projets. C'est sous ses auspices qu'il entreprend ses catéchismes où il excelle : « Il y en a pour tout le monde, disaient les bons habitants de La Valla, et personne ne va l'entendre sans apprendre ses vérités ; » — qu'il commence ses instructions courtes, pratiques, pénétrées de foi : « Nous n'avons jamais eu ici de prêtre qui prêche si bien que celui-ci, » s'entredisaient ses auditeurs, au sortir de l'église ; — qu'il amène les fidèles à faire leur confession générale, pour rendre le calme aux consciences inquiètes ; — qu'il poursuit l'esprit du mal partout, jusqu'au fond des hameaux les plus écartés, au prix de fatigues inouïes. Plusieurs fois le clerc qui l'accompagne glisse et tombe dans les épines ou dans un ravin, il le relève et ensemble ils continuent leur route, meurtris, trempés jusqu'aux os, jusqu'à l'endroit où il soupçonne que s'organisent des danses inconvenantes. Quand ils arrivent, quelques personnes qui les ont aperçus et les chiens qui aboient donnent l'éveil, la réunion se disperse, et il s'en revient en disant à son compagnon : « Réjouissons-nous d'avoir empêché que Dieu ne soit offensé. Saint Jean-François Régis assurait qu'il se serait estimé heureux et bien récompensé de tout ce qu'il avait souffert pendant sa vie en parcourant les campagnes, s'il avait pu par tous ses travaux et toutes ses souffrances faire éviter un seul péché mortel. Oserions-nous nous plaindre, nous, parce que nous nous sommes un peu mouillés, que nous avons été heurtés quelquefois contre les pierres, que nous nous sommes jetés maladroitement dans un fossé et que nous nous sommes égratigné les mains ? Remercions plutôt le bon Dieu de ce qu'il nous a fait la grâce de souffrir quelque chose pour lui, et pour être utiles au prochain. »

Comme il traversait plus tard avec un ami les défilés du Pilat, il lui arriva de passer sur le territoire de La Valla. Tous ses travaux, ses courses à toute heure du jour et de la nuit, ses catéchismes, ses fatigues lui revinrent à l'esprit, et il laissa échapper ces paroles : « Que de pas j'ai faits sur ces montagnes ! Que de chemises j'ai mouillées dans ces chemins ! Je crois que si toute l'eau que j'ai suée dans mes courses était réunie dans ce vallon, il y en aurait assez pour prendre un bain. » Puis il ajouta avec un contentement visible : « Mais si j'ai bien sué, j'ai la douce consolation qu'aucun malade, grâce à Dieu, n'est mort sans que je sois arrivé à temps pour lui donner les secours de la religion, ce qui est pour moi aujourd'hui une des choses qui me consolent le plus. »

IV. — Il ne perdait pas de vue toutefois la grande œuvre de la Société de Marie, à laquelle travaillait l'abbé Colin à Cerdon. Ils échangeaient des lettres, et même des visites, où constamment ils s'entretenaient du projet qui leur tenait au cœur et qui fut l'idée maîtresse de leur vie. Mais Marcellin Champagnat poursuivait en même temps son dessein de constituer, à côté de la Société de Marie, son œuvre des Frères qui la complèterait.

On l'appelle un jour dans un hameau pour confesser un enfant malade : il y court à son ordinaire. C'était un enfant de douze ans. Il l'interroge afin de juger de son degré de science chrétienne et se trouve en face d'une ignorance absolue, désespé-

rante. Non seulement ce petit garçon ne connaissait pas les principaux mystères, mais il ne savait même pas qu'il y a un Dieu ! Craignant de le voir mourir sans sacrements, il s'assied auprès de lui et demeure deux grandes heures à lui apprendre comme il peut les vérités nécessaires. Ensuite il le confesse et s'en va visiter un autre malade, dans le voisinage. Au retour il demande des nouvelles de l'enfant, on lui répond : « Il est mort un instant après que vous l'avez quitté. » Il remercie Dieu, et cette pensée douloureuse l'obsède : « Celui-ci, je l'ai arraché des portes de l'enfer, mais combien d'autres courent les mêmes périls et n'ont personne qui les instruise des vérités de la foi ! Si j'avais mes Frères ! »

Un jeune homme, Jean-Marie Graujon, l'était venu chercher, la nuit, pour confesser un malade. En chemin l'abbé Champagnat lui parle de Dieu, des vanités de la terre et de la beauté de la vertu ; il est tout surpris de trouver un écho chrétien dans cette âme de paysan qui lui avait paru tout d'abord d'étoffe grossière. Le lendemain il lui remet un *Manuel du Chrétien*. « Je ne sais pas lire, » lui dit Jean-Marie. — « Prenez-le tout de même, vous vous en servirez pour apprendre à lire, et moi-même, si vous voulez, je vous donnerai des leçons. » Et de fait il l'établit près de l'église et entreprend son éducation. En quittant le chevet de l'enfant mort il va le trouver, lui montre le bien que pourrait accomplir l'institut qu'il médite de fonder et lui demande : — « Voulez-vous en faire partie et vous consacrer à l'éducation des enfants ? »

— Je suis entre vos mains, répond Jean-Marie, faites de moi tout ce que vous voudrez.

Rien n'est suave et pur, rien ne respire le sacrifice, l'amour de Dieu, le surnaturel, comme ce commencement d'ordre. Après Jean-Marie c'est Jean-Baptiste Audras. Quand M. Champagnat étudie sa vocation, il entend une voix intérieure qui lui dit : « J'ai préparé cet enfant, et je te l'amène pour en faire le fondement de la société que tu veux créer, » et quand deux mois après il l'interroge sur ses dispositions : « Depuis que j'ai le bonheur d'être sous votre direction, dit le jeune homme, je n'ai demandé à Dieu qu'une seule vertu, savoir, l'obéissance et la grâce de renoncer à ma propre volonté : aussi vous pouvez faire de moi ce que vous voudrez, pourvu que je sois religieux. » Ses parents cependant le pressent de revenir à la maison et lui envoient son frère avec mission de le ramener. « Au lieu d'entrer dans les vues de vos parents, dit l'abbé Champagnat au frère aîné, vous feriez beaucoup mieux de leur demander la permission de venir vous-même ici. » Et il resta : il s'appellera frère Laurent, et Jean-Baptiste frère Louis.

Un autre, à qui M. Champagnat avait fait le catéchisme tout enfant, Gabriel Rivat, lui fut amené par sa mère avec ces paroles : « Mon enfant est à la sainte Vierge à qui je l'ai donné et consacré bien des fois, je vous l'abandonne. » C'est frère François, que M. le curé de Tarentalle essaiera vainement de faire changer d'avis. Il s'engagera alors entre eux un dialogue admirable :

— Pourquoi ne voulez-vous pas apprendre le latin comme votre frère et devenir prêtre ?

— Parce que je ne fais pas ma volonté, mais celle de Dieu, qui m'est manifestée par mon supérieur.

— Votre petit frère François a des sentiments sublimes, disait le lendemain à frère Louis l'excellent curé. Il m'a empêché de dormir cette nuit. S'il les conserve, comme je n'en doute pas, Dieu le bénira et se servira de lui pour procurer sa gloire.

M. Champagnat les établit en communauté dans une pauvre maison, où il trouve toutefois une chambre qu'il badigeonne lui-même et où il place un autel : ce sera leur oratoire. Il leur prescrit un costume modeste, une sorte de lévite bleue avec un pantalon noir, un petit manteau et un chapeau rond ; un règlement précis, jusqu'aux détails de leur table très frugale et de leur lit très sommaire. Ils se choisissent un directeur, Jean-Marie, en attendant que le fondateur se démette de ses fonctions de vicaire pour mener avec eux la vie commune. Bientôt ils s'adjoignent des pensionnaires et se font maîtres d'école, après s'être essayés dans les hameaux. L'abbé Champagnat les envoie aussi deux à deux faire le catéchisme, et il vient quelquefois les surprendre dans les granges remplies de fidèles qui les écoutent. Il est là, perdu dans un coin, l'oreille attentive, et le soir, pendant la récréation, il souligne les fautes, les explications inexactes ou incomplètes, mais l'entretien se termine toujours sur un encouragement.

Frère Laurent sollicite longtemps la faveur de catéchiser le Bessac, il l'obtient enfin et part dans ce village, en haut du Pilat, où il y a six mois de neige par an. Il emporte avec lui ses provisions et s'installe joyeusement au milieu de ces populations que nul prêtre ne vient desservir. Deux fois par jour il parcourt les rues, une clochette à la main, et telle est la vénération qu'il inspire que tous s'inclinent sur son passage. Il apprend aux enfants à prier et à lire ; le dimanche il réunit les habitants dans leur chapelle et leur explique les vérités de la religion, leur redisant combien ils sont plus près du ciel que les autres avec leur vie pauvre et dure, et comme, s'ils voulaient, ils seraient grands devant Dieu.

Un jeudi, il était redescendu à La Valla afin de renouveler ses provisions, M. Champagnat retourna avec lui pour confesser un malade. Il y avait trois pieds de neige et frère Laurent ployait sous le poids de son sac bourré de pain, de fromage, de pommes de terre pour toute la semaine. La conversation débuta ainsi :

— Mon Frère, vous faites là un métier bien pénible.

— Vous me pardonnerez, mon Père, il n'est pas pénible, mais extrêmement doux.

— Je ne vois pas ce qu'il y a de si doux à côtoyer ces montagnes tous les huit jours, à marcher dans

ces neiges et sur ces glaces avec un lourd fardeau sur les épaules, au risque de vous jeter dans quelque précipice.

— J'ai l'entière certitude que Dieu compte tous nos pas et qu'il paiera par un poids immense de gloire les peines et les fatigues que nous supportons pour son amour.

— Vous êtes donc bien content d'aller faire le catéchisme et la classe dans ce mauvais pays, et de porter votre pain comme un pauvre ?

— Si content, mon Père, que je ne donnerais pas mon emploi pour tous les biens du monde.

— Certes, vous l'estimez beaucoup, cet emploi, mais le méritez-vous ?

— Oh ! non, je suis convaincu que je ne mérite pas la faveur d'aller faire le catéchisme au Bessac, et qu'elle ne m'est accordée que par un pur effet de la bonté de Dieu.

— Tout ce que vous dites là est vrai... Toutefois convenez que vous avez aujourd'hui un bien mauvais jour.

— Non, mon Père, c'est un des plus beaux jours de ma vie.

Et le bon frère en effet était radieux.

Ne croirait-on pas entendre saint François devisant avec un de ses Frères et l'entretenant de la douceur et de la joie profonde que l'on éprouve à souffrir le froid, le chaud, les rebuts et les coups pour l'amour de Jésus-Christ, — à cette différence près qu'ici c'est le bon frère Laurent qui tient le langage le plus sublime ?

V. — C'est le 2 janvier 1817 que l'abbé a commencé son œuvre avec deux jeunes gens de la paroisse. Les débuts ont été durs. Quelques mauvaises planches qu'il a façonnées lui-même leur ont servi de table et de lits dans une grange qu'il a achetée avec de l'argent d'emprunt. Pour vivre, ils fabriquent des clous. Cependant ce sont les bons jours. Les contradictions maintenant vont venir de partout. On critique les règlements pour l'œuvre nouvelle et l'autorité ecclésiastique surprise lui inflige un blâme : « On assure que vous voulez faire une Congrégation pour vous en établir supérieur, » lui dit M. Bochard, vicaire-général de Lyon. — « Je dirige ces jeunes gens, répond le fondateur, mais je ne tiens pas à être leur supérieur. Ils se sont choisi eux-mêmes un directeur et l'ont pris parmi eux. » — Par contre, M. Courbon, le premier vicaire général, l'encourage : « C'est une bonne chose de former de bons instituteurs dont nous avons tant besoin. Continuez. » Mais la défaveur continue à l'accabler, son curé le blâme et l'humilie publiquement devant la paroisse ; il est contraint de rappeler ses Frères de Marlhes, son pays natal, où il n'est pas prophète non plus ; son confesseur même l'abandonne et refuse désormais de le confesser ; on le menace enfin de faire dissoudre sa communauté par les gendarmes. Jusqu'à son ami le P. Colin, qui parmi ce concert de réprobation universelle se prend à douter de lui. Il le mande un jour et lui dit : « Après y avoir bien réfléchi devant Dieu, je crois que le mieux serait de laisser tomber l'œuvre des Frères en attendant que le ciel se déclare plus ouvertement pour elle. »

— Je suis prêt, lui répond avec une admirable humilité l'abbé Champagnat, à abandonner cette œuvre si vous la croyez contraire à la volonté de Dieu. Je n'ai qu'un regret : c'est que vous ayez craint de me le dire plus tôt, car je ne veux pas que vous doutiez de mon entière conformité de vue avec vous, pas plus que de mon entière soumission aux desseins de Dieu.

Le P. Colin resta plusieurs jours sous le charme de ces paroles empreintes de tant de résignation et de détachement, et bientôt il le pria de reprendre son projet, puis de compter sur son appui.

L'œuvre subit trois ans d'arrêt. Plus de novices, plus d'argent, plus de protecteurs, plus d'amis. Mais quand arrive Mgr des Pins comme administrateur du diocèse, en 1823, la faveur lui revient, grâce à M. Gardette, supérieur du grand séminaire, qui prend sa cause en main. L'archevêque le fait venir et l'ayant entendu : « Je vous bénis, dit-il, vous et tous vos Frères. Que Dieu multiplie votre petite famille afin qu'elle remplisse non seulement tout mon diocèse, mais toute la France ! »

Aussitôt il quitte La Valla et crée une maison de noviciat à l'Hermitage dans une vallée solitaire « très propre aux études, » sur les bords du Gier. Pour cela il lui faut soixante mille francs, et non seulement il n'a pas le premier sou, mais les prêtres du voisinage déconseillent de lui prêter : « C'est un téméraire, un entêté, disaient-ils à un libraire de Lyon qui lui avait avancé douze mille francs, l'orgueil seul le conduit et le jette dans une entreprise qui n'a aucun élément de succès. Vous l'entretenez dans ses folies et vous perdrez votre argent. » Il marche quand même, tire le sable, extrait la pierre et maçonne avec les Frères, si bien qu'en 1825 la maison est debout. Mais les épreuves recommencent ; un prêtre, M. Courveille, s'adjoint à lui et semble prendre à tâche, par jalousie, de démolir son autorité et son œuvre ; il tombe malade, et comme il est aux portes de la mort, déjà les créanciers s'émeuvent. Dieu lui rend la santé presque par miracle, et les établissements se fondent, s'affermissent. Mais le démon de l'orgueil pénètre dans la maison, oblige à renvoyer Jean-Marie, le premier frère, la première colonne, et tente furieusement le frère Louis qui se croit appelé à une vie plus parfaite. Celui-ci toutefois est un enfant d'obéissance : « Frère Louis, lui dit le Père, je suis convaincu que vous êtes dans votre vocation et que la volonté de Dieu est que vous y restiez. » Il se soumet et reste.

Alors le Père Champagnat admet les Frères à prononcer des vœux afin de les attacher à l'œuvre ; il leur donne pour costume la soutane, le petit manteau, le chapeau triangulaire et le rabat blanc ; et comme la charge devient lourde, il demande un prêtre qui l'aide dans la direction des Frères et l'administration temporelle de l'institut. Mgr des Pins lui adjoint M. Séon, auquel viennent se réunir bientôt à l'Hermitage MM. Bourdin, Pompallier

et Chanut, qui formèrent le noyau des Maristes dans le diocèse de Lyon.

VI. — Car il demeurait de cœur et de pensée avec le P. Colin. Celui-ci avait prié Mgr Devie, le nouvel évêque de Belley, d'approuver la Société de Marie : ce qui lui fut accordé avec bienveillance. Alors il s'était établi avec ses nouveaux compagnons à Belley même, qui devenait ainsi un centre pour leurs missions. De son côté M. Champagnat, en attendant la réunion définitive des prêtres maristes des deux diocèses de Belley et de Lyon, plaidait ardemment la cause de la Société de Marie auprès de l'administration ecclésiastique. Cette œuvre était pour lui une affaire qui engageait sa conscience depuis le jour de son sacerdoce, car il avait promis à Dieu « d'y consacrer ses travaux, sa santé et s'il était nécessaire sa vie même. » Il y mettait tant de zèle qu'un Frère lui fit remarquer un jour qu'il y prenait trop de peine, que l'institut des Frères devait lui suffire et que Dieu ne lui en demandait pas tant :

— Mon cher ami, répondit-il, Dieu seul sait combien j'aime les Frères et il m'est témoin que pour eux je suis disposé à donner mon sang et ma vie. Néanmoins *l'œuvre des Pères me paraît tellement au-dessus de celle des Frères* que j'y suis dévoué au point que, pour l'assurer, je donnerais, s'il était besoin, tout ce que nous avons, mes travaux, mes forces et ma vie même. Je ne connais pas encore les desseins de Dieu sur la Société des Pères, toutefois je suis si profondément convaincu que la bonté divine la veut, que, quelques difficultés qui surviennent et quoi qu'il arrive, je suis résolu à travailler de toutes mes forces et jusqu'à mon dernier soupir pour la faire réussir.

— Savez-vous, mon Père, que si les Frères connaissaient vos sentiments de prédilection pour les Pères, ils en seraient jaloux ?

— Ils n'auraient pas raison de l'être. Tous les bons Frères, tous ceux qui aiment véritablement Jésus et Marie, tous ceux en un mot qui ont l'esprit de leur état, partagent mes sentiment et pensent comme moi. Au reste Dieu veut les Pères et les Frères : il bénira les uns et les autres et il les bénira d'autant plus qu'ils s'aimeront davantage, qu'ils seront plus unis et plus disposés à se rendre service. Quant à moi, je suis tout aux uns et aux autres. Depuis que Dieu m'a fait la grâce de me donner à la Société de Marie, je n'ai eu qu'un seul désir : celui de la voir se constituer et se développer dans toutes ses parties. Tous mes travaux par le passé ont eu pour but le plein succès de cette œuvre, et jusqu'à la mort, s'il plaît à Dieu, je poursuivrai ce but.

Les difficultés ne manquèrent pas non plus pour l'établissement de cette Société dont les membres se trouvaient dans deux diocèses. Mgr Devie tenait essentiellement d'abord à ce que la Congrégation du P. Colin restât une simple communauté de missionnaires diocésains ; à Lyon, l'autorité ecclésiastique lui refusait des sujets. M. Champagnat rappelle à son protecteur, M. Cattet, les engagements pris :

« Tandis que les associations qui ne se proposent que le mal se forment en toute liberté, pourquoi faut-il que celles qui ont pour but la gloire de Dieu éprouvent des difficultés insurmontables ? Voilà quinze ans que je suis engagé dans la Société de Marie sans avoir jamais douté un instant que Dieu ne veuille cette œuvre. Or ce n'est pas la Congrégation des Frères qui peut être regardée positivement comme la Société de Marie : *elle n'en est qu'une branche postérieure à la Société elle-même.* La partie principale est celle des prêtres, c'est du moins ce que nous avons toujours cru. Cela étant, j'ose vous dire : Faites-moi connaître que cette œuvre n'est pas de Dieu, ou favorisez-en de plus en plus le succès. Permettez-moi de vous rappeler la promesse que vous m'avez faite de me donner tous les sujets qui voudraient s'attacher à notre maison et qui nous conviendraient..... » (1829).

Mgr des Pins fit droit à cette juste demande ; il consentit de plus à ce que les Pères de l'Hermitage s'entendissent avec ceux de Belley pour élire un supérieur général ; enfin il chargea M. Cholleton, qui était plus favorable encore que M. Cattet à l'œuvre qu'il avait vue naître, qu'il avait inspirée même et placée sous la protection de la Vierge de Fourvière, de s'occuper désormais de la Société de Marie. M. Cholleton d'ailleurs se sentait porté non seulement à la servir, mais à en faire partie. Bientôt il écrivait au P. Colin qu'on pouvait choisir Lyon comme le centre de la Congrégation et s'y établir ; les Pères de l'Hermitage se rendirent à Belley pour s'entendre avec leurs confrères, et après quelques jours de retraite ils élurent le P. Colin supérieur général de la Société. (1830).

Quant au P. Champagnat, les Pères de l'Hermitage le nommèrent, avec l'autorisation du P. Colin et de l'archevêque, leur supérieur particulier (8 décembre 1830), et Mgr des Pins le confirma dans sa charge : « *Tous les prêtres et frères* de la Société de Marie, lui écrivit-il, vous obéiront comme à leur père. Sans prendre le nom de Père publiquement, pour ne pas donner ombrage à nos ennemis, vous aurez réellement des sentiments de père pour les membres de cette Société. » (18 décembre).

Pour ajouter à l'œuvre son couronnement, il restait à obtenir l'approbation du Saint-Siège. Le P. Colin se rend à Rome en 1833 pour solliciter cette faveur, la Congrégation des Evêques et Réguliers étudie mûrement le plan, l'histoire et les constitutions de l'Institut, les statuts sont acceptés et le pape Grégoire XVI, pour la marquer d'une confirmation éclatante, confie le 29 avril 1836 aux prêtres maristes la mission de Polynésie.

Cependant la joie du P. Champagnat n'est point complète tant qu'il n'a pas fait entre les mains de son supérieur sa profession religieuse. Mais pour cela il faut que les Pères réélisent d'abord leur supérieur général. Les suffrages se portent naturellement sur le P. Colin, qui les admet ensuite à

prononcer leurs vœux. Puis, afin que tout soit pleinement régulier, il dit doucement au P. Champagnat : — « Vous êtes religieux maintenant, ayant fait vœu d'obéissance, votre charge de supérieur devra donc subir quelques modifications. »

Le supérieur des Frères de Marie comprit aussitôt :

— Oh ! s'écria-t-il, je donne volontiers ma démission. Ce qui me chagrine, ce n'est pas de renoncer à ma supériorité, mais c'est de voir qu'on use de précautions pour me le dire.

Et il remit sa démission entre les mains de son supérieur. Celui-ci l'accepta, puis au nom de l'obéissance il le nomma supérieur de l'Institut des Petits Frères de Marie.

Il eût désiré partir avec le P. Pompallier pour l'Océanie, qui fut arrosée plus tard du sang du P. Chanel, et il en fit la demande au P. Colin. — « Non, dit celui-ci, vous faites plus de bien en France que vous n'en pourriez faire dans la Polynésie. Votre mission à vous n'est pas d'aller en personne évangéliser ces peuples, mais de leur préparer des apôtres pleins de zèle et d'esprit de sacrifice. »

Quelque temps après il faisait cette confidence à M. Douillet, directeur du petit séminaire de la Côte-Saint-André, après avoir amené la conversation sur l'Océanie :

— Ah ! si j'étais moins âgé et plus robuste, que j'irais volontiers moissonner dans ce champ ! Mais on ne veut pas de moi parce qu'on voit que je ne suis bon à rien.

Cet homme était aussi dévoré des ardeurs du martyre.

L'année suivante, il crut devoir en conscience renouveler et adresser la démission qu'il avait donnée de son titre de supérieur après sa profession religieuse. Ainsi, pensait-il, le P. Colin le tiendrait mieux encore en pleine dépendance. Voici cette pièce, datée du 18 septembre 1837 :

« Marie ! Ma tendre mère ! — Je remets purement et simplement entre les mains du supérieur général de la Société de Marie la branche des Frères maristes qui m'avait été confiée en mil huit cent seize. Veuillez, je vous en prie, ô Mère de miséricorde ! m'obtenir le pardon de toutes les fautes dont j'ai pu me rendre coupable, en négligeant cette œuvre ou en ne m'acquittant pas, comme j'aurais dû, de mes obligations à cet égard.

« Par cette concession que je fais bien volontiers, je ne veux en rien nuire aux droits que notre très illustre prélat pouvait avoir sur cette œuvre qu'il affectionne et qu'il a aidée dans les temps, par sa générosité.

« Fait au Petit Séminaire de Meximieux, après une retraite de huit jours, le 18 septembre mil huit cent trente-sept.

« JOSEPH-MARCELLIN CHAMPAGNAT. »

« Je remets donc cet acte entre les propres mains de Jean-C.-Marie Colin, supérieur général de la Société de Marie, en présence de M. Terraillon Etienne, père assistant, et des autres membres du Conseil. Je les conjure de ne pas m'oublier dans leurs saints sacrifices, afin que je trouve le pardon de mes nombreuses omissions et que j'accomplisse les deux résolutions que j'ai prises à cette retraite. Je serais bien content si l'on voulait me signer cette promesse, il me semblerait avoir obtenu ce que je désire. »

Suivent les signatures du P. Colin, supérieur général, et des Pères Chanut, Convers, Séon, Terraillon, Forest et Chavaz.

VII. — Il n'a pas encore cinquante ans et déjà il est visible que ses forces déclinent, l'estomac trop malmené refuse le service. Que deviendra la société des Frères de Marie, s'il vient à mourir ? Les deux sociétés peuvent-elles se fondre en une seule et dépendre des mêmes supérieurs ? « Hélas ! lui écrit le P. Colin, je redoute singulièrement le vide que vous laisserez si le Seigneur vous appelle à Lui ! » On décide aussitôt que les Frères lui éliront un successeur. Ils se rendent à la salle du Chapitre au nombre de quatre-vingt-douze, le P. Champagnat lui-même recueille les votes dans une urne, et le P. Colin proclame élus le Frère François comme supérieur, et les Frères Louis-Marie et Jean-Baptiste comme assistants. Le fondateur peut maintenant mourir en paix. C'était le 12 octobre 1839.

Cependant il se rend encore à Autun, où Mgr Bénigne du Trousset d'Héricourt a acheté le château de Vauban pour y installer les Frères Maristes. Un château ! « Que cette maison est différente de la pauvre chaumière qui nous a servi à La Valla ! dit-il au Frère qui l'accompagne. Voyez s'il n'est pas vrai que le centuple est donné à ceux qui suivent Jésus !... Mais souvenez-vous, mon Frère, que nous sommes les enfants de Bethléem... » (8 décembre 1839). Ce fut son dernier voyage.

Le mercredi des cendres de l'année 1840, il fut pris d'un violent mal de reins qui ne le quitta plus ; les jambes enflèrent ; il se traînait cependant aux exercices de la communauté, et demandait à saint Joseph instamment la grâce d'une bonne mort. Le 19 mars, après avoir donné la bénédiction du Saint-Sacrement, il dit : « Je ne la donnerai plus à pareil jour. » Le Jeudi Saint, 16 avril, on s'opposa vainement à ce qu'il allât dire la messe à la Grange-Payre : « Laissez-moi, dit-il, c'est pour la dernière fois. Si j'attends encore, je ne pourrai plus faire mes adieux à ces bons Frères et à leurs enfants ! » Et à son retour : « C'est la dernière fois que j'aurai eu la consolation de voir ces petits enfants. » Il semblait qu'il voulût dire adieu à chacune de ses maisons. Le Frère Stanislas pleurait en le voyant si malade et en songeant à l'avenir que son départ ferait précaire : « Dieu n'a aucun besoin de moi, fit-il sur un ton de reproche, je suis plutôt nuisible qu'utile à la communauté, je suis persuadé qu'elle ira beaucoup mieux après ma mort qu'auparavant. »

Le 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte Croix, il dit sa dernière messe ; il le savait, car il dit : « Je suis bien aise que ma dernière messe soit

celle de la Croix, car c'est par cette divine croix que nous est venu le salut et que notre divin Sauveur lui-même est sorti du monde. » Le 11 mai il voulut être transporté à la salle de communauté pour y recevoir l'Extrême-Onction et le saint viatique devant tous les Frères et les postulants réunis, puis il leur adressa des paroles qui en même temps élevaient l'esprit et arrachaient des larmes. Il leur recommanda surtout l'obéissance :

« Oh ! que vous serez heureux à la mort et quelle récompense vous attend si on peut dire de vous : Il a été obéissant toute sa vie !.. Ah ! qu'il fait bon mourir dans la Société de Marie ! C'est aujourd'hui, je l'avoue, ma plus grande consolation. Soyez donc fidèles à votre vocation, et pour cela gardez votre règle... Souvenez-vous que vous êtes frères et que Marie est notre commune mère !... »

Puis il leur demanda pardon à tous.

— O mes frères, s'écria alors un des Pères aumôniers, mais c'est à nous à demander pardon au vénérable P. Champagnat !

Mais les frères ne l'entendirent pas, tellement ils étaient anéantis.

On fit une neuvaine à sainte Philomène, et il y eut un peu d'accalmie, qui ne dura pas. Alors il manda le Frère François et le Frère Louis-Marie :

— Mes chers frères, leur dit-il, comme il me reste peu de temps à vivre, je serais bien aise, avant de mourir, de faire mon testament spirituel, c'est-à-dire de donner les derniers avis aux Frères : cela sera pour eux une consolation et cela leur fera du bien.

Il dicta ses pensées et ses recommandations au frère Louis-Marie et demanda qu'on réunît tous les Frères dans sa chambre. Ils y vinrent tous, après la prière du soir, on lui appliqua suivant ses désirs l'indulgence *in articulo mortis*, et pendant que le frère François lui soutenait la tête, le frère Louis-Marie fit la lecture du testament spirituel du pieux fondateur.

Celui-ci, après avoir demandé pardon à tous, désirait pour eux une entière et parfaite obéissance à leurs supérieurs qui représentent Jésus-Christ, une charité entre eux telle qu'on puisse dire d'eux comme des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment ! » une grande charité aussi à l'égard des autres congrégations : « Ah ! je vous en conjure par la charité sans bornes de Jésus-Christ, gardez-vous de jamais porter envie à personne, et surtout à ceux que Dieu appelle à travailler, comme vous, dans l'état religieux, à l'instruction de la jeunesse. Soyez les premiers à vous réjouir de leurs succès...

« Je meurs plein de respect, de reconnaissance et de soumission pour le Révérend Père supérieur général de la Société de Marie, et dans les sentiments de la plus parfaite union pour tous les membres qui la composent, et spécialement pour les Frères que Dieu avait confiés à ma sollicitude et qui ont toujours été si chers à mon cœur...

« Comme vos volontés doivent se confondre avec celles des Pères de la Société de Marie dans la volonté d'*un supérieur unique et général*, je désire que vos cœurs et vos sentiments se confondent toujours en Jésus et Marie, que leurs intérêts soient les vôtres, et que votre plaisir soit de voler à leur secours, toutes les fois que vous en serez requis. Qu'un même esprit, un même amour vous unisse à eux comme des branches à un même tronc, et comme les enfants d'une même famille à une bonne Mère, la divine Marie. Le supérieur des Pères l'étant également de la branche des Frères, il doit être le centre d'union des uns et des autres. Comme je n'ai eu qu'à me louer de la soumission et de l'obéissance que m'ont toujours montrée les Frères de Marie, je désire et j'entends que le supérieur général trouve toujours la même obéissance et la même soumission. Son esprit est le mien, et sa volonté est la mienne. Je regarde cet accord parfait et cette soumission entière, comme la base et le soutien de la Société des Frères de Marie [1]. »

Après avoir demandé pour eux la persévérance dans la présence de Dieu, dans l'oraison, dans « l'humilité et la simplicité, » qui doivent être « le caractère des Petits Frères de Marie, » dans tous les engagements de leur vocation :

« Il y a des peines, conclut-il, pour vivre en bon religieux, mais la grâce adoucit tout. Jésus et Marie vous aideront. D'ailleurs la vie est bien courte, et l'éternité ne finira jamais. Ah ! qu'il est consolant, au moment de paraître devant Dieu, de se rappeler qu'on a vécu sous les auspices de Marie et dans sa Société ! Daigne cette bonne Mère vous conserver, vous multiplier et vous sanctifier !...

« Telle est ma volonté dernière et expresse, pour la gloire de Jésus et de Marie. Le présent testament spirituel sera remis entre les mains de

[1] Cette clause d'un supérieur unique et général pour les Frères comme pour les Prêtres a été modifiée sur un désir de Rome, et tranchée définitivement par une décision d'un Chapitre général de la Société de Marie, en 1845. La congrégation des Petits Frères de Marie a, depuis la mort de son fondateur, un supérieur général choisi parmi les Frères ; ils ont leurs règles et leurs coutumes écrites par le Vénérable P. Champagnat. Mais quand il parlait ainsi, il manifestait jusqu'à la dernière heure son idée constante, car il regarda toujours sa congrégation « comme la jeune sœur de la Société de Marie, » selon les termes du décret d'introduction de la cause de Béatification, et il ne se considérait que comme le mandataire du T. R. P. Colin dans la fondation et l'organisation de son Institut des Frères.

« Toutefois, dit un jour le P. Colin, dans un Chapitre des Frères tenu à l'Hermitage, en 1852, cela ne veut pas dire que je rompts avec vous et que je ne veuille plus me mêler de vos affaires. Tout au contraire, je ne laisserai jamais échapper les occasions de vous être utile quand je le pourrai. *J'entends que les Pères et les Frères restent toujours unis*, et mon dessein est de mettre dans notre Règle *un article* qui perpétue cette union que nous commande notre commune origine. »

Cet article porte en particulier que les prêtres de la Société de Marie pourront et devront accepter d'être les aumôniers des Petits Frères de Marie, au moins dans leurs noviciats et juvénats et dans leurs pensionnats.

En dehors de leur congrégation et de celle des Sœurs du Saint Nom de Marie, ou Sœurs maristes, les Constitutions de la Société de Marie prohibent, en principe, toute aumônerie dans les communautés religieuses.

M. Colin, supérieur général de la Société de Marie. » — Il y avait ajouté la date : « L'Hermitage, le 18 mai 1840, » et sa signature.

Après cette lecture qui produisit une impression profonde, tous les Frères se mirent à genoux et demandèrent sa bénédiction, le suppliant de ne pas les oublier devant Dieu : « Vous oublier, disait-il, avec des larmes dans la voix, c'est impossible ! » Et il les bénit tous, de toute l'affection de son cœur.

On s'empressait autour de lui, on lui prodiguait les attentions avec une tendresse touchante. C'est ce qui frappait M. Bélier, missionnaire de Valence, qui l'était venu visiter : « Ah ! c'est bien vrai, s'écriait-il, rappelant une parole favorite de M. Champagnat, c'est bien vrai qu'il y a le centuple pour les religieux, même dès cette vie. C'est un saint qui s'en va en paradis, mais jamais prince du monde n'a été entouré en ses derniers moments de plus de soins ! » Il donnait à chacun, suivant son état d'âme, des conseils pratiques, aimables, encourageants. Le 24 mai, il reçut la visite du P. Colin et, le lendemain, de M. Mazelier, supérieur des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il en fut ravi. « Quel bonheur, disait-il, d'être assisté par de si bons prêtres ! » Le 2 juin, il dit à M. Janvier, curé de Saint-Jarret : « Si vous saviez comme il fait bon mourir dans la Société de Marie, vous ne balanceriez pas un instant ! » Et après l'avoir béni : « Allons ! il faut vous faire mariste ! »

Ses dernières journées ne furent qu'un long martyre, mais il était consolé et soulagé par la pensée du ciel : « Bientôt je verrai tous ces bons Frères qui m'ont précédé et que je crois tous des saints ! » La nuit du 5 au 6 juin, ce furent les Frères Hippolyte et Jérôme qui le veillèrent. Il ne cessait de répéter : « Jésus ! Marie ! Joseph ! » Vers deux heures et demie il leur dit : « Mes Frères, votre lampe s'éteint. — Mais non, elle est en très bon état. — Pourtant je ne la vois plus, approchez-la donc. » — Ils l'approchèrent : « Alors, fit-il, je comprends que c'est ma vue qui s'en va ; mon heure est venue, Dieu en soit béni ! »

C'était la lampe de sa vie qui s'éteignait. Vers quatre heures et demie il s'endormit dans le Seigneur, pendant qu'on récitait près de lui les litanies de la sainte Vierge, et que les Frères à la chapelle chantaient le *Salve Regina*. La Mère de miséricorde rappelait de l'exil son bon serviteur, la veille de la Pentecôte, un jour consacré à Marie.

VIII. — Cinquante-six ans plus tard, le 1er septembre 1896, le P. Gressien de la Compagnie de Jésus prononçait à la cathédrale de Lyon le panégyrique du Vénérable P. Champagnat, en présence de Mgr l'archevêque de Lyon, de Mgr Broyer, évêque de Polémon, de la Société de Marie, vicaire apostolique des îles Samoa, des premiers supérieurs de l'Institut, de plus de six cents Frères accourus pour la retraite, des représentants de vingt congrégations religieuses et d'une immense assistance de fidèles.

« Mes bien chers Frères, dit-il en terminant, si votre Père n'est plus au milieu de vous pour sanctifier l'éducation que vous donnez par sa bénédiction de prêtre et de religieux, il vous bénit du haut du ciel, ce qui vaut mieux ; et, en partant de la terre, il a laissé à côté de la famille des Petits Frères dont il fut le Père, la famille des Pères dont il était l'enfant; et ces deux familles religieuses, liées pour la vie par les liens de sainte charité qui les ont unies au berceau, s'en vont toujours par le monde en se donnant la main comme deux sœurs, pour se soutenir l'une l'autre et mieux faire leurs œuvres. »

C'était admirablement résumer le but, l'esprit et les œuvres des Pères et des Frères maristes.

« Ils s'en vont, en effet, par le monde, » les Petits Frères de Marie. On les trouve partout, en France, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Turquie, en Danemark, au Cap, au Transvaal, en Chine, en Syrie, aux Seychelles, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans un grand nombre d'archipels de l'Océanie, au Canada, en Colombie, aux Etats-Unis, au Brésil, etc. Le grain de senevé est devenu un arbre immense dont les rameaux abritent des milliers d'âmes où chante la grâce de Dieu ; les trois ou quatre Petits Frères de La Valla sont devenus une autre Légion fulminante qui fait trembler le démon.

Deux membres de la congrégation des Petits Frères de Marie viennent de tomber en Chine au champ d'honneur, morts pour la foi. Le Frère Joseph Félicité était occupé avec ses ouvriers à couper un fil électrique destiné à allumer une mine disposée par les Boxers pour faire sauter le Pétang. La mine fit explosion et le jeta à vingt mètres de là au milieu des ruines. Quand on le retrouva, au bout d'un quart d'heure, il avait cessé de vivre.

Le Frère Jules André, visiteur, fut frappé le 12 août. A cinq heures du matin, raconte le Frère Cléophas, il avait assisté à une première messe et communié dans la chapelle de l'orphelinat des Sœurs et il entendait une seconde messe, quand soudain, entre les deux élévations, une formidable explosion fit pousser des cris de terreur parmi les assistants. Tous sortirent à l'instant. « Le cher Frère visiteur, entendant du milieu des décombres les gémissements d'une femme, s'avance hardiment pour l'en retirer, malgré les balles qui pleuvent autour de lui. Mais, hélas ! il est presque immédiatement frappé d'une balle qui pénètre par le côté droit, effleure le cœur et sort par le côté gauche. Il était mort. »

Le P. Champagnat qui avait tant désiré le martyre a dû leur faire bon accueil au ciel [1].

---

[1] Voir la *Vie du Vénérable Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat*, prêtre mariste, fondateur de la Congrégation des Petits Frères de Marie, par un de ses premiers disciples (ouvrage rempli de documents et composé surtout pour la communauté), un fort vol. in-8° de xxx-650 pages.

Nous nous sommes aidés, pour ce travail, de renseignements particuliers qui nous ont été fournis par un religieux mariste. Nous tenons à lui témoigner ici notre reconnaissance.

Q. — Un jeune homme, ancien sergent-fourrier, vient se confesser et s'accuse d'avoir fraudé le gouvernement en dérobant certaines fournitures et en les revendant pour se créer des petites ressources. Il le faisait dans la bonne foi, le voyant faire par d'autres et s'appuyant sur cette raison que l'on peut bien reprendre au gouvernement ce qu'il nous vole injustement dans d'autres circonstances. Il dit ensuite que c'est l'habitude des soldats d'agir ainsi, car c'est à voir celui qui attrapera le plus et le plus habilement. Est-ce que la bonne foi peut l'excuser? S'il est tenu à quelque chose, à qui doit-il restituer et comment?

R. — I. Pour que quelqu'un soit tenu à restitution, il faut ou bien qu'il ait commis une faute théologique qui ait été cause réellement efficace et formellement injuste d'un dommage, ou bien, s'il a été de bonne foi, qu'il possède encore ce qui appartient réellement à un autre, ou, s'il ne l'a plus, qu'il soit devenu plus riche grâce à ce bien d'autrui. — Dans le premier cas, en faisant sciemment et volontairement tort à un autre, il a nécessairement pris sur lui l'obligation de le réparer, car la justice veut que chacun ait ce qui est à lui-même, et ici le damnifié, jusqu'à ce que le tort soit réparé, n'a plus ce qui est à lui, par la faute du damnificateur; mais il faut pour cela que le damnificateur soit théologiquement coupable, c'est-à-dire dans le for de sa conscience, car si en conscience il n'a pas commis de faute, il n'a rien à réparer en conscience. S'il y a eu seulement faute juridique, il ne peut être tenu de la réparer qu'après sentence juridique. — Dans le second cas, quoiqu'il n'y ait pas eu de faute, il se trouve réellement ou équivalemment en possession de ce qui est à un autre, puisqu'il l'a encore ou s'en est enrichi; et alors il doit à cet autre au moins *id in quo ditior factus est ex eo*, et cela en vertu de la justice qui veut strictement que chacun ait ce qui est à lui-même et rien de ce qui est aux autres. Mais si, possédant de bonne foi ce qui est à un autre et croyant fermement qu'il lui appartient en propre, il le détruit, il ne commet aucune faute contre le prochain, il ne doit donc de ce chef aucune restitution, et si cette destruction ou donation à un autre ne l'a rendu aucunement plus riche, il n'a plus rien qui appartienne à autrui, et on ne voit pas alors à quel titre il serait tenu en conscience de restituer.

II. D'après ces principes certains, en nous tenant rigoureusement à l'exposé du cas, le sergent-fourrier n'est tenu à rien en fait de restitution, puisqu'il a toujours été de bonne foi : par là-même il n'y a pas eu faute théologique. Et d'un autre côté, on suppose que, pour les petites ressources qu'il se créait par là, comme font généralement les soldats, ou bien il se procurait grâce à elles un peu plus de bien-être, ou bien il les dépensait en régalant ses camarades, ou enfin, si on veut le supposer plus vertueux, il en envoyait quelque chose à ses parents pour soulager leur misère. — La solution ne serait pas la même évidemment (ce que nous ne pouvons guère supposer ici) si avec ces fraudes il s'était constitué un petit pécule.

On peut se demander s'il a pu vraiment se faire illusion à ce point-là. Pour nous, la chose nous paraît très possible, grâce surtout à l'abaissement du niveau moral dû au manque de foi et à tout ce qui se passe dans les hautes régions. Un pauvre soldat qui n'a plus même de religion ou n'en a que très peu, peut bien se dire en effet, avec une certaine bonne foi, suffisante au moins à l'excuse de péché grave en cela, qu'il peut bien, lui aussi, faire ce qu'il voit faire par tous les autres; à plus forte raison il peut bien se dire aussi, ce qui justifie encore mieux sa bonne foi, qu'on peut bien reprendre au gouvernement ce qu'il nous vole injustement en d'autres circonstances, ce qui se dit un peu partout et ce qui, dans la vérité des choses, n'est pas complètement faux. En reprenant à un autre ce que celui-ci nous a pris injustement à nous-même, on ne reprend, après tout, que ce qui est à soi; mais il ne nous serait pas permis assurément de reprendre pour nous-même à un voleur ce qu'il a volé à un autre.

On demande enfin, dans le cas où il serait tenu à quelque chose, à qui il devrait restituer et comment. Quelques théologiens répondent qu'il devrait restituer à l'Etat par le percepteur, sans doute en le lui faisant remettre par un tiers, pour ne pas se découvrir lui-même. D'autres, au contraire, affirment que ce moyen est loin d'être sûr, et quelques-uns vont jusqu'à dire qu'il n'y a pas de moyen assez certain de rendre au gouvernement, et que par conséquent on ne peut pas y être tenu. Pour nous, nous croyons qu'il est bien plus facile de rendre, sans courir aucun risque, au gouvernement ce qu'on lui aurait pris qu'à un particulier. Supposons par exemple que vous deviez rendre 150 francs au gouvernement : eh bien, vous achetez pour 125 francs par exemple un titre au porteur de rente française de 4 fr. par an, et pour 25 fr. de timbres-poste, ou un peu plus pour payer ce que la façon a pu coûter, et vous détruisez entièrement le tout. N'avez-vous pas rendu 150 francs au gouvernement? Et qui pourra jamais le savoir, si vous n'en dites rien vous-même? — Il semble aussi qu'on pourrait très bien donner ce qu'on devrait rendre au gouvernement à des causes pieuses, par exemple à des monastères à qui le gouvernement a fait certainement des injustices graves qu'il ne réparera jamais. C'est alors *solutio facta creditori creditoris, quæ sic fieri potest ex causa proportionata.*

Q. — Est-il permis à une personne religieuse ou autre de s'occuper le dimanche, par manière de distraction et de délassement, à la confection d'images à découper sur papier, canevas ou bristol, pendant un quart d'heure ou une demi-heure, dans la matinée par exemple, *secluso scandalo*, et ces images ne devant pas être vendues? Faudrait-il inquiéter la conscience d'une personne qui se livrerait à ce passe-temps. Et s'il y a péché véniel, combien de temps environ faudrait-il donner à cette occupation pour constituer la matière d'un pareil péché? En outre, pourrait-il se faire que ce travail, si travail il y a, vînt à constituer la matière d'un péché mortel?

R.— I. Pour se rendre bien compte de ce qui est permis ou défendu le dimanche en fait de travail, il faut distinguer sept sortes d'œuvres.

1° *Les œuvres libérales*, c'est-à-dire celles qui conviennent aux enfants de famille et à l'homme libre, et qui par elles-mêmes sont destinées à cultiver ou à exercer l'esprit; la part que le corps pourrait y avoir est alors regardée comme accessoire. Evidemment ces œuvres-là ne peuvent pas être défendues le dimanche; elles sont même tout à fait dans l'esprit de la loi établie pour favoriser le service de Dieu, qui est honoré surtout par l'esprit et le cœur, le repos du corps et le relèvement de l'âme. Peu importe alors qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas lucre ou gain : le lucre n'est défendu le dimanche que quand il serait de nature à rendre œuvre servile une œuvre qui sans lui serait libérale.

2° *Les œuvres serviles*, réservées autrefois aux esclaves comme indignes des enfants de famille, et maintenant aux ouvriers ou aux domestiques. Ce sont celles qui par elles-mêmes sont destinées à l'utilité et aux besoins du corps et dans lesquelles le corps surtout s'emploie et où la part qu'y peut prendre l'esprit est regardée comme accessoire. Ce sont ces travaux-là surtout qui sont défendus le dimanche, au moins tant qu'ils restent serviles; car s'il arrivait des circonstances qui de certains travaux regardés comme serviles feraient des œuvres libérales, ils ne seraient plus défendus. Mais il en est beaucoup qu'aucune circonstance ne peut changer, et ce n'est pas le lucre qui fait le travail servile, car il ne serait pas plus permis de labourer par exemple, ou de casser des pierres le dimanche, quand même on n'y gagnerait rien, que si l'on y gagnait beaucoup.

3° *Les œuvres mixtes*, comme la marche, la course, la petite pêche, la petite chasse, etc., qui conviennent aussi bien aux fils de famille qu'aux ouvriers, et qui ne sont pas par là-même défendues.

4° *Les œuvres judiciaires* qui, bien que non serviles, sont défendues, comme contraires à la sanctification du dimanche, à moins que des circonstances particulières ne les rendent moralement nécessaires.

5° *Les œuvres mercantiles*, qui sont ou ne sont pas défendues selon qu'elles nuisent ou ne nuisent pas à la sanctification du dimanche, ou selon les coutumes et les usages.

6° *Les œuvres de bouche ou de propreté* qui, bien que serviles, ne sont pas, pour la plupart, comptées parmi les œuvres défendues, à cause des besoins quotidiens.

7° Enfin *les œuvres de piété* qui assurément ne sont pas défendues, puisqu'elles sont tout à fait dans l'esprit de la loi, et appartiennent plutôt aux œuvres libérales qu'aux œuvres serviles. Remarquons ici en passant qu'en général il serait très permis de faire gratuitement le dimanche des fleurs pour l'ornementation d'une église : ce serait alors regardé comme une œuvre libérale; tandis qu'il ne serait pas permis de les faire comme métier, pour gagner de l'argent : ce serait alors regardé comme œuvre servile. Et voilà comment le lucre ou les circonstances peuvent quelquefois changer entièrement la nature d'une œuvre.

Ajoutons enfin que la coutume et les usages peuvent ici jouer un assez grand rôle : n'est-ce pas en effet par la coutume et les usages que se règlent les convenances dans la société, et ce qui est le propre des enfants de famille et ce qui ne convient qu'à des serviteurs? C'est pour cela que certains travaux peuvent être défendus dans certaines localités et permis dans d'autres; mais il faut pour cela que les choses soient admises et reconnues ainsi non seulement par les personnes du peuple, mais aussi par les personnes vraiment religieuses et par les prêtres et les théologiens qui tiennent nécessairement, après les évêques, les premiers rangs dans la société chrétienne.

II. Ces principes posés, il n'est pas difficile de répondre aux demandes qui nous sont adressées.

Nous supposons que par images à découper sur *papier*, on entend celles qui se font au crayon, à la plume ou au pinceau, sur *canevas* celles qui se tracent à l'aiguille, et sur *bristol* celles qui se font aux ciseaux. Les premières appartiennent évidemment, ainsi que l'écriture, les notes de musique, etc., aux œuvres libérales, où le corps n'a qu'une part tout à fait accessoire et qui sont destinées à la culture et au relèvement de l'esprit; elles ne peuvent donc pas être défendues. Il en est de même des secondes. Quoique la chose soit contestée par un certain nombre de théologiens, elle est au moins probable et même plus probable; la raison en est celle que nous venons de donner, et la coutume encore l'autorise; car remarquons bien qu'il ne s'agit pas ici de toute une tapisserie, dont la façon est regardée comme une œuvre servile. Genicot dit simplement : « Servile non videtur delineare, retrahere imagines vel exemplaria acu, acu pingere. » (S. Alph.). Il en est de même enfin des images découpées sur papier bristol, qui doivent appartenir aux œuvres libérales et occupent l'esprit beaucoup plus que le corps ; on les permet du reste même dans les couvents.

Nous avons dit qu'en soi le lucre ne fait rien. Si une femme ou une jeune fille voulait vendre une de ces images, elle ne pécherait pas davantage pour cela ; mais si elle passait toute une journée ou même toute une demi-journée de dimanche à ces travaux pour les vendre et y gagner sa vie, surtout quand ces travaux se font dans des ateliers, ou des groupements nombreux, comme le disent très bien Génicot et d'autres, il y aurait péché, parce que cela serait regardé comme œuvre servile, comme métier, ainsi que nous l'avons déjà dit nous-même. — Dans ce cas-là il y aurait péché véniel, dès qu'on se met au travail. — Pour qu'il y ait péché mortel, on requiert généralement deux heures et demie quand il s'agit de travaux pénibles, et plus de trois heures s'il s'agit d'un léger travail. Mais nous pensons qu'il faudrait encore

plus de temps s'il s'agissait d'un travail qui, en en lui-même, est une œuvre libérale, et ne devient œuvre servile que parce qu'on en fait un métier; mais nous ne voulons pas préciser le temps, puisque dans ce cas nous ne connaissons aucun théologien qui le précise. Tout cela, *remoto scandalo*, car il y a des cas où le scandale pourrait faire arriver bien plus vite au péché mortel.

Q. — Nous avons un indult concernant les messes de binage et des fêtes supprimées. Notre Ordo le résume chaque année. Voici les dernières lignes de ce résumé : « Salvo indulto vi cujus diebus festis suppressis Parochi dispensantur ab obligatione pro populo celebrandi, modo eleemosynam Missæ ad intentionem dantis celebratæ pro eisdem seminariis reservent. »

Des discussions se sont élevées entre plusieurs prêtres sur le sens à donner à ce membre de phrase.

Je dois, pour les bien exposer, dire que tous les prêtres n'ont pas, dans notre diocèse, les mêmes obligations par rapport aux messes des fêtes supprimées. Les uns se sont engagés à dire ces jours-là la messe à l'intention de l'archevêché : il est bien évident que ceux-ci, quoiqu'il arrive, doivent remplir leur obligation et dire ou faire dire la messe promise. Les autres n'ont pas pris cet engagement. Ils n'ignorent pas que si, ces jours-là, ils disent la messe pour un honoraire, ils doivent le réserver pour les séminaires. Mais s'il arrive qu'ils soient dûment empêchés de célébrer, que doivent-ils faire? C'est là que se produit la divergence de vues, dont je parle, entre plusieurs curés.

Les uns, se fondant sur une réponse que l'*Ami* a donnée (en 1896, p. 682) relativement à la fête *supprimée* de saint Barthélemy qui tombe pendant une retraite ecclésiastique, soutiennent que le curé empêché par la retraite, ou par tout autre motif évidemment légitime, de dire la messe, peut se contenter d'envoyer à l'archevêché un honoraire convenable; et ils ajoutent que le texte de l'Ordo cité plus haut ne condamne pas leur sentiment. Les autres n'admettent pas cette interprétation de notre texte et ils prétendent, en conséquence, que le curé empêché de célébrer doit ou faire dire la messe par un autre ou la dire lui-même un autre jour. L'envoi qu'il ferait à l'archevêché de l'honoraire habituel ne saurait le dispenser de l'obligation de célébrer.

Voilà le litige. Je serais très reconnaissant à notre savant et bienveillant *Ami* de vouloir bien le trancher.

La fête de saint Barthélemy tombe précisément cette année pendant une de nos retraites. Que devront donc faire, après la retraite, les curés qui ont conservé leur liberté d'intention, mais qui n'auront pu célébrer le 24 août? Pourront-ils se tenir pour dispensés de la messe *pro populo* s'ils envoient l'honoraire d'une messe à l'archevêché, ainsi que le permet votre réponse de 1896, page 682? Ou bien le texte allégué de notre Ordo nous le défendrait-il?

R. — Dans l'indult qui autorise à célébrer une messe rétribuée les jours de fêtes supprimées, il y a trois choses à considérer :

1° La dispense de la messe *pro populo*;

2° La condition mise à la dispense;

3° La fin pour laquelle la dispense est accordée à cette condition.

La fin est de procurer des ressources à l'œuvre désignée par l'indult pour bénéficier des honoraires.

La condition c'est que l'honoraire de la messe avec rétribution aille effectivement à cette œuvre. Si cette œuvre ne devait pas bénéficier de l'honoraire, le prêtre ayant charge d'âmes ne serait pas dispensé d'appliquer *pro populo;* par exemple, il ne pourrait jouir de la dispense s'il appliquait une autre messe sans honoraires et n'envoyait pas d'honoraire à l'œuvre désignée. Mais s'il envoie un honoraire, la condition étant remplie, il bénéficie de la dispense, comme il va être dit.

La dispense a pour objet de lever l'obligation d'appliquer la messe *pro populo*. La fin étant procurée et la condition accomplie, la dispense est acquise : conséquemment le prêtre qui, n'ayant pas célébré la messe au jour de la fête supprimée, a envoyé l'honoraire d'une messe à l'évêché, n'est plus tenu d'appliquer la messe *pro populo*. Il n'a d'ailleurs aucune obligation d'appliquer à quelque intention que ce soit une autre messe. Il est donc parfaitement en règle.

On peut objecter que la condition à remplir pour bénéficier de la dispense n'est pas l'envoi de la valeur d'un honoraire de messe, mais celui de l'honoraire même de la messe célébrée à la place de celle qui était due *pro populo*. D'où résulterait que le curé qui n'a pu célébrer le saint sacrifice au jour de la fête, devrait envoyer l'honoraire de la messe qu'il célèbre au jour où il aurait dû ensuite offrir la messe pour sa paroisse. En effet, la dispense de la messe *pro populo* est accordée pour que le prêtre puisse en célébrer une autre dont l'honoraire soit remis en faveur de l'œuvre qui doit en bénéficier.

Nous répondons tout d'abord que cette manière d'interpréter la dispense ne change rien au fond des choses. Le prêtre qui envoie l'honoraire sans avoir célébré la messe au jour de la fête, pourrait très bien rapporter cet honoraire à l'une des messes qu'il célèbrera les jours suivants; il aurait ainsi envoyé l'honoraire de cette messe; ce serait ainsi non le simple équivalent d'un honoraire, mais un véritable honoraire de messe qu'il aurait envoyé.

Nous ajoutons qu'il n'est pas même nécessaire de recourir à cette explication. En permettant de célébrer une messe rétribuée, l'indult a pour but de procurer un secours à l'œuvre sans imposer de charge au prêtre : il remet un honoraire auquel il n'avait aucun droit, puisqu'il devait offrir la messe pour sa paroisse; il ne souffre aucun dommage. Mais, s'il lui plaît d'accepter la dispense en accomplissant la condition sans vouloir bénéficier du côté favorable de cette dispense qui lui permet de se procurer l'honoraire sans bourse délier, peut-on y voir une raison qui annule pour lui la dispense? Par exemple, pourrait-on lui contester le droit d'appliquer la messe à une intention gratuite, s'il envoyait néanmoins à l'évêché un honoraire qu'il tire de sa bourse?

Q. — Il s'agit du *signe de la croix*. Je n'ai pas trouvé de catéchiste qui l'explique aux enfants. Il est d'un usage si fréquent et a tant de vertu! Ne serait-il pas utile que les chrétiens en connussent le sens pour s'en servir avec plus de fruit?

Voici donc les diverses questions que l'on pourrait poser :

1° Pourquoi se sert-on de la main droite ?

2° Pourquoi, en disant : Au nom du Père, la porte-t-on au front ?

3° Pourquoi, en disant : Et du Fils, la porte-t-on du front à la poitrine ?

4° Pourquoi, en disant : Et du Saint-Esprit, la porte-t-on en deux endroits ?

5° Enfin, pourquoi, en disant ces derniers mots, va-t-on du côté gauche au côté droit ?

Ne pourrait-on pas répondre à ces diverses questions ce qui suit ?

Ad I. On se sert de la main droite parce qu'elle est la main de la bénédiction.

Ad II. En disant : Au nom du Père, on porte cette main au front pour se rappeler que Dieu le Père, par son intelligence, engendre un Fils qui lui est égal, de toute éternité, en toutes sortes de perfections.

Ad III. En disant : Et du Fils, on va du front à la poitrine pour se rappeler que, pour s'incarner, le Fils est descendu du sein de son Père dans le sein de la vierge Marie, sa mère.

Ad IV. En disant : Et du Saint-Esprit, on va en deux endroits pour se rappeler que le Saint-Esprit procède de deux personnes, du Père et du Fils.

Ad V. En disant ces mêmes paroles, on va du côté gauche au côté droit pour se rappeler que le Fils de Dieu, par sa croix, par la rédemption et par la grâce du Saint-Esprit, nous a ramenés du côté gauche, qui est le côté de la malédiction, au côté droit, qui est celui de la bénédiction.

Telles sont les explications que je donne du signe de la croix. Les croyez-vous acceptables, bonnes ? Si vous en avez de meilleures, vous me rendrez un vrai service.

R. — Cette interprétation du rite même du signe de la croix nous paraît excellente, en ce qu'elle attache à chacun des mouvements qui le compose une idée juste et vraiment théologique. Elle est de nature à édifier et à instruire.

Il nous semble bien avoir entendu, il y a une cinquantaine d'années, une explication semblable, étant sur les bancs du catéchisme.

Q. — Une femme autrefois pieuse se meurt en blasphémant et réclamant des obsèques civiles. Je crois inutile d'essuyer un affront et ne me présente pas. Elle meurt, et on me demande l'enterrement en 2e classe. Pour éviter un scandale, je cède, et mes confrères me blâment. Le fait est que presque tous ceux qui sont venus à la cérémonie religieuse eussent assisté à la démonstration civile, sous prétexte de parenté, de convenances, d'amitié. De plus, le maire en aurait profité pour déclamer une fois de plus sur l'intolérance cléricale. Ai-je bien agi ?

R. — Vous deviez refuser les obsèques religieuses, parce que l'on doit tenir compte, non de la demande des parents, mais des dispositions manifestées par le défunt. Et, dans le cas présent, la femme était morte sur ses blasphèmes et sur sa demande d'enterrement civil.

Les inconvénients que vous énumérez sont largement contrebalancés par celui qu'il y a à enterrer religieusement une personne qui est morte sur des déclarations ostensiblement impies. Accorder la sépulture ecclésiastique en ce cas, c'est avilir aux yeux des fidèles les choses saintes, en les accordant à qui en est notoirement indigne, et le ministère du prêtre lui-même, en le faisant soupçonner de fléchir par amour du gain. Mieux vaut pour le prêtre être accusé d'intolérance quand il applique les règles de l'Eglise, que d'être soupçonné d'infidélité à son devoir par amour de l'argent.

Cette solution suppose que la personne est notoirement morte dans ses mauvaises dispositions. Elle serait autre si l'on pouvait avoir un doute prudent sur leur persistance jusqu'au dernier moment. Dans ce cas, l'indisposition finale n'étant pas certaine, il y aurait eu lieu de ne pas refuser la sépulture ecclésiastique demandée par la famille.

Q. — 1° Au moment de la récolte, un vigneron ajoute à environ 220 litres de vin 500 grammes de levure de vin.

2° Un autre, après avoir fait dissoudre 20 grammes de tanin dans un demi verre de table (ordinaire) d'eau-de-vie de vin, ajoute ce mélange à 220 litres de vin.

3° Un troisième mêle dans la même quantité de vin la même quantité de levure et de tanin également dissous dans de l'eau-de-vie.

Peut-on se servir de ces vins pour la messe ?

R. — Pour qu'un vin soit licite dans la célébration de la messe, il faut que ce soit exclusivement le produit de la vigne.

Si des matières étrangères y sont mélangées en si petite quantité qu'on puisse les tenir pour rien en vertu du principe : *Parum pro nihilo reputatur*, le vin n'est pas illicite.

Ces principes posés, nous répondons :

Ad I. La levure ajoutée ne rend pas le vin illicite, parce qu'elle ne sert qu'à déterminer ou activer la fermentation, sans rester elle-même dans le vin.

Ad II. L'addition de tanin rendrait le vin illicite si elle était assez considérable, à moins que le tanin ne provienne lui-même d'un vin précédemment logé dans une futaille, comme le tartre qui s'attache à l'intérieur des tonneaux. Mais la quantité est si minime, un onzième de gramme par litre, qu'on peut la tenir pour nulle.

Il en est de même de l'eau-de-vie dans laquelle on a fait dissoudre le tanin.

Ad III. La levure ne comptant pas, la solution est la même que pour la question précédente.

Q. — Comment justifier cette pensée de Faber : « Un petit mensonge ferait plus de tort à la gloire de Dieu que ne lui feraient gagner tous les hommes devenus des saints, toutes les âmes du purgatoire délivrées, l'enfer fermé, et tous ceux qui y sont, sauvés grâce à ce mensonge » ?

R. — Cette pensée n'est qu'une application du principe : *Non sunt facienda mala ut eveniant bona ;* en d'autres termes : « La fin ne justifie pas les moyens. » Pût-on sauver tous les hommes par un léger mensonge, ce mensonge resterait illicite et injurieux à Dieu ; il ferait toujours tort à la gloire de Dieu, parce qu'il est un péché.

Il lui ferait tort aussi dans le salut des hommes sauvés par ce moyen, puisque leur salut aurait pour cause, non pas Dieu qui est la Vérité même,

mais le mensonge. Mais il est impossible qu'il en soit ainsi.

En s'exprimant comme il l'a fait, le P. Faber a usé d'un artifice oratoire qui consiste à faire une supposition impossible pour donner à la pensée plus de vigueur, précisément en raison du paradoxe de la supposition.

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

Comptes rendus bibliographiques

Le cardinal Boyer, par F. Guillibert, vicaire général. — Un vol. in-12 de XXIV-353 p. — Prix : 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Une monographie intéressante, nullement banale, écrite dans un style très ferme et bien personnel, précédée d'une belle lettre du cardinal Perraud, qui elle-même n'est pas une apologie du cardinal Boyer. Le défaut général de nos biographies contemporaines c'est d'être constamment laudatives, défaut grave qui révèle une absence de critique, et qui, avant cinquante ans, leur aura enlevé presque toute valeur.

Le cardinal Perraud loue l'auteur de n'avoir rien dissimulé dans la vie de Jean-Pierre Boyer, pas même son exclusion du Petit Séminaire de Semur, ni surtout « le besoin, presque la manie, de vouloir tout faire par lui-même et sans utiliser suffisamment les forces expérimentées et dociles qui étaient tout près de lui et dont l'emploi lui eût permis d'économiser son temps et de multiplier son action. »

Jean-Pierre Boyer naquit à Paray-le-Monial le 27 juillet 1829, d'une humble famille de menuisiers, en face de la chapelle de la Visitation où reposent les restes mortels de la bienheureuse Marguerite-Marie. Son père était d'Aix-en-Provence. Venu à Paray pour travailler chez le menuisier Toullion, dont il épousa la fille, il se fixa dans cette ville jusqu'au jour où il trouva un établissement plus avantageux dans son pays natal et y revint avec son fils, alors vicaire de Cluny.

Les études du jeune Boyer ne furent pas brillantes. C'était « un brave enfant, » comme disait sa mère, très aimable, un peu tapageur et cependant d'un caractère réservé. Ses maîtres, les Sulpiciens, l'estiment pour sa régularité, ses convictions réfléchies et sa sincérité. « A tout prix être humble et détaché de tout, » telle est alors sa devise. Ses condisciples, sans prévoir ses hautes destinées, s'attachent à lui pour sa franchise, la sûreté de son affection, et l'un d'eux écrira au lendemain de sa mort ces deux lignes qui peignent bien la tendresse de leurs relations : « C'est une partie de nous-mêmes qui s'en va, mais qui s'en va au ciel, pour nous y attendre. »

Ordonné prêtre le 23 décembre 1854 par Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, et nommé le jour même vicaire de Cluny, il reste à peine dix-huit mois à ce poste modeste, et son étoile le dirige vers Aix, où Mgr Chalandon le choisit pour secrétaire particulier : situation de haute confiance et de haute discrétion, souvent sacrifiée et toujours jalousée. « A voir cette démarche un peu composée, ce visage grave, cette bouche dont les lèvres rentrantes au pli inquiet, parfois défiant, savaient aussi sourire, mais avec une finesse quelque peu commandée ; ces yeux fixés comme des dards sur son interlocuteur en y fouillant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, les prêtres provençaux étaient prompts à pronostiquer, prêts à respecter en lui un administrateur habile ; mais songer à de l'intimité, ils n'y pensaient pas... » Avec les étudiants d'Aix, au contraire, le sang méridional se réveille et il se donne tout entier esprit et cœur. Mgr Chalandon se plaît à les réunir par série à sa table, et, à l'école de cet archevêque « tout fait d'aménité et de tact, » très bien venu dans le monde, dont il connaît les délicatesses et les susceptibilités, le jeune secrétaire « apprend l'apostolat des classes élevées, » si difficile, si nécessaire, et on pourrait dire si abandonné à l'heure présente.

Mgr Chalandon lui fait obtenir en 1864 une suppléance à la Faculté d'Aix, et il quitte définitivement l'archevêché pour une chaire de dogme. Il y est mal préparé, mais il connaît ses lacunes et s'applique à les combler par un travail intelligent et acharné. Ses leçons sur les Pères des premiers siècles obtiennent un légitime succès. Toutefois les études philosophiques sont mieux appropriées à la trempe de son intelligence, où règne la raison sereine et clairvoyante. L'idée maîtresse de son enseignement, et de toute sa vie épiscopale d'ailleurs, c'est l'union de la raison et de la foi. La philosophie est une science, elle enseigne la vérité, c'est là sa gloire ; « mais elle ne donne pas toute la vérité dont l'homme a besoin, et c'est son infirmité. » Telle est la thèse qu'il soutient dans son discours de réception à l'Académie d'Aix, le 30 mai 1870. Il y ajoute ces remarques lumineuses :

« Les notions complémentaires apportées par le christianisme aux données de la philosophie sur Dieu, l'homme et le monde, se trouvèrent tellement adéquates aux données de la raison elle-même que, la fusion opérée, il devint difficile de retrouver le point de soudure ; et lorsque pour le besoin d'une cause, sous prétexte de revendiquer les droits de l'intelligence, on voulut faire le départ, et rejeter l'appoint fourni par le christianisme, on s'arrêta presque toujours ou trop haut ou trop bas, et l'erreur eut désormais ce caractère de se formuler presque toujours au détriment de la raison elle-même. »

Son idée de réconciliation de la foi et de la raison le pousse à réconcilier par là-même la science avec l'Eglise ; aussi fréquente-t-il les savants, et lorsqu'il les voit sincères, comme Gaston de Saporta, qui, tout en étant darwiniste convaincu, n'en demeurait pas moins solidement chrétien, il les encourage, au lieu de les anathématiser, et il leur prouve que l'Eglise ne s'émeut point de leurs hardiesses, elle ne réprouve que la mauvaise foi. Le Concile du Vatican reconnaît à la science « une juste liberté, » il ne lui demande que de se maintenir dans son objet, dans ses frontières, et de ne pas envahir le terrain qui n'est plus le sien. Il y gagne de l'ascendant sur les professeurs de l'Université ; mais « on trouve qu'il s'isole du clergé, qu'il fréquente assidûment les personnages civils. » Ce qui est sûr toutefois, c'est qu'il va chez eux pour « confesser sa foi, » pour les éclairer, dissiper leurs idées fausses, jamais pour se faire pardonner sa soutane, toujours comme prêtre et comme docteur.

Doyen de la Faculté, il est d'abord proposé pour le siège de Fréjus en 1874, puis en 1876 comme coadjuteur de Mgr Féron, évêque de Clermont. Cette fois M. Bardoux insiste en sa faveur, parce que M. Boyer était allé en 1876 défendre devant la Commission du budget, dont il était rapporteur, les facultés de théologie qui étaient menacées. Le doyen d'Aix à force de tact et de vigueur les avait sauvées. M. Bardoux s'était souvenu de lui, mais il avoue qu'il dut « lui forcer la main ; » M. Boyer connaissait trop les responsabilités de l'épiscopat pour les encourir à la légère. Evêque d'Evarie et installé au palais épiscopal dans un petit appartement à peine convenable, il travaille à s'effacer. « De la fenêtre de sa chambre, il voyait nourrice et enfants s'ébattre dans le petit jardin de l'évêché, il en prit pour son propre compte des résolutions farouches... »

Le 24 décembre 1879, Mgr Féron, en rendant son âme à Dieu, lui laisse la charge épiscopale. Mgr Boyer fut un évêque qui remplit avec scrupule tous les devoirs de son épiscopat. Il aime les pauvres, auprès desquels il conquiert une légitime popularité ; il se fait adorer de l'armée, qu'il proclame volontiers la première du monde ; il introduit dans son grand séminaire un régime nouveau de fortes études ; partout il s'applique à réaliser sa belle devise : *Caritas.* « Sans talents extraordinaires, ces talents qui empoignent et font crier au grand homme, il a porté le bon sens jusqu'au génie, » dit excellemment M. Guillibert ; mais où son rôle « de bon sens génial » est particulièrement intéressant à étudier, c'est dans la manière dont il a compris son temps, les divers milieux où il a séjourné, et surtout dans son dévouement au Pape : « Je meurs, dira-t-il, avec la consolation d'avoir obéi au Pape en toute chose. »

M. Guillibert compare en quelques pages, bien enlevées, — çà et là paradoxales, — l'état des esprits au temps de Pie IX et leur revirement à l'avènement de Léon XIII : « Singulière ironie des choses, dit-il, les ultramontains quand même n'étaient plus avec celui qui siège au delà des monts ; et, bizarre retour de l'amour-propre, les fanatiques de Pie IX se réveillaient gallicans renforcés. »

On le voit, l'auteur a une tendance à généraliser, il y gagne en effets. mais il y perd en autorité. Il est certain que des ultramontains de la veille ne s'en sont pas toujours souvenus le lendemain ; mais les vrais ultramontains, et ils sont très nombreux en France, qui étaient dévoués à Pie IX, ont reporté tout leur dévouement sur Léon XIII. A part certains jugements jetés qui appellent des réserves, les appréciations demeurent justes, ingénieuses et toujours fortement frappées. Les mots à emporte pièce abondent et l'auteur ne se défend point de les rechercher. Mais il est bien vrai « qu'il n'est plus permis à un évêque, quelque héraldique que soit encore le dessin innocent de son blason, de douter qu'il vit, ainsi que son peuple, en pleine démocratie. » Il est bien vrai qu'en France aujourd'hui « l'évêque ne sera plus du tout le grand seigneur, formant avec ses pairs un ordre de l'Etat ; c'est, en même temps qu'un bon patriote, jaloux de la gloire de sa patrie, un simple missionnaire comme au Congo ou en Chine. » L'expression est un peu forcée, mais l'idée est juste. Mgr Boyer, avec son esprit si précis et si ferme, n'eût pas écrit dans ce style, toutefois il s'animait de cette pensée.

Le coup d'œil jeté sur le règne de Léon XIII, l'histoire de ses Encycliques, les raisons qui les ont inspirées, l'époque de lutte marquée par la lettre du cardinal Pitra, lutte apaisée d'un mot élevé et autoritaire, la lettre du cardinal Guibert, à laquelle Mgr Boyer donne son entière adhésion, plus tard la lettre des cardinaux, dont le texte avait été soumis à Rome, tout cela forme une synthèse lumineuse et qui attache le lecteur. Puis, les principes posés, M. Guillibert montre comment Mgr Boyer les applique tant à Clermont qu'à Bourges. Il n'est pas homme à engager le combat, mais il ne sait pas le fuir. Quand un nouveau préfet lui arrive : « Monsieur le Préfet, lui dit-il, il est probable que nous n'avons pas, vous et moi, sur bien des questions majeures, la même manière de voir ; mais il est un point sur lequel nous sommes indubitablement d'accord : le bien de la population de votre département et de mon diocèse. Eh bien ! laissons le reste et entendons-nous pour procurer ce bien. » Toujours la pensée de Léon XIII, l'appel aux honnêtes gens, aux fibres honnêtes du cœur humain. Aussi le verra-t-on dire un mot aimable à M. Berthelot ou à M. Brisson, lorsque celui-ci vient à perdre sa mère ; mais il se fera poursuivre comme d'abus à propos des manuels civiques et refusera les obsèques religieuses au docteur Chabory dont la situation était irrégulière. Si le ministre Goblet se plaint amèrement de cette décision, il en prend toute la responsabilité.

Pour le droit d'accroissement, il réunit les supérieures générales, et leur demande quelles sont leurs intentions. Deux sur trois répondent qu'il leur semble bien difficile d'entrer en lutte avec le gouvernement. « En fin de compte il les laissa à peu près libres de suivre la ligne de conduite qui leur semblait présenter le moins d'inconvénients, bien que personnellement il parût pencher vers la résistance. »

Il accepte par obéissance d'être transféré à Bourges. Il y va, sur le désir du Pape, qui l'en récompense en lui donnant le chapeau de cardinal. Mais jusque dans son discours à l'Elysée il tient et à rappeler l'humilité de son berceau et à établir que la religion catholique, loin d'être une étrangère, encore moins une ennemie, se constitue la servante du peuple. « En retour elle ne sollicite ni faveurs, ni privilèges. Elle demande seulement la justice et la liberté garanties par des lois qui soient communes à tous les citoyens. » C'était une allusion transparente à la loi d'abonnement récemment votée.

Le cardinal Boyer fut donc un caractère, un homme de foi et de devoir, un serviteur dévoué de Léon XIII, dont il se glorifiait d'être le fils premier-né, car il fut le premier évêque français nommé par le nouveau Pape. M. Guillibert a su peindre avec impartialité et énergie cette humble et forte physionomie : il a fait une bonne œuvre et écrit un bon livre.

Le cardinal Wiseman, par Wilfrid Ward. — 2 vol. in-12, 7 fr. — Paris, Lecoffre.

L'histoire du cardinal Wiseman devait paraître peu de temps après sa mort, qui est arrivée en 1865. Le cardinal Manning eut la pensée de l'écrire et il en rassembla les documents, Mais il mourut avant même d'avoir pu en rédiger une seule page. Le docteur Vaughan confia au R. P. Morris le soin de composer cet ouvrage réclamé par toute l'Europe catholique, mais le P. Morris mourut à son tour, n'ayant fait qu'esquisser le premier chapitre. C'est alors que le cardinal Vaughan pria M. Wilfrid Ward, que son nom et son talent désignaient pour ce grand travail, de présenter au public la biographie complète du grand cardinal. Elle fut publiée en 1897, et M. l'abbé Joseph Cardon, prêtre du diocèse d'Autun, vient de nous en donner une traduction en bon style, ferme et coulant, qui n'a sans doute point les grâces de l'original, mais qui ne laisse point d'être attrayant.

I. — Nicolas Wiseman naquit à Séville le 2 août 1802, du second mariage de James Wiseman avec miss Xaviera Strange, du comté de Kilkenny. Les deux familles étaient catholiques. Sa mère le déposa tout enfant sur l'autel de la cathédrale de Séville et le consacra au service de l'Eglise. James étant mort en 1805, la veuve revint en Angleterre avec ses deux enfants Nicolas et James.

En 1810, Nicolas fut placé au collège catholique de Saint-Cuthbert, à Uslaw, près de Durham. « L'éducation de Saint-Cuthbert's College, dit Manning, fit de lui ce vrai Anglais dont ses compagnons ont appris à être fiers : il s'est dépeint lui-même dans un petit poème inédit comme « un enfant solitaire et silencieux, » qui étudiait quand les autres jouaient, et qui ne connaissait pas de plus doux passe-temps qu'un livre. » Le célèbre docteur Lingard était alors vice-président de l'établissement. C'est dans cette école que l'enfant se décida à réaliser les premiers vœux de sa mère. La tradition de la maison montre encore le cottage où, réfugié pendant un orage, il aurait pris la résolution ferme de se faire prêtre.

Il se trouvait à Londres en 1814, lors de la réunion des souverains alliés, et y aperçut le représentant du Pape, Consalvi, qui fut reçu avec de grands honneurs. Rentré à Rome, en souvenir de cette cordialité, celui-ci fit rouvrir le Collège anglais, où le jeune Wiseman fut envoyé en 1818. « Là, c'est terre anglaise, écrit-il, c'est un morceau de la patrie, un héritage retrouvé. » On répare la vieille église voisine dont la voûte est écroulée ; la chapelle du Collège y est encore, « du pavé à la voûte, illuminée des saints d'Angleterre. » La veille de Noël, le recteur du Collège le conduit avec cinq autres étudiants à une audience de Pie VII qui, après avoir loué le clergé anglais de sa fidélité au Saint-Siège, leur dit : « J'espère que vous ferez honneur à Rome et à votre patrie. » Ces simples paroles, le cérémonial coutumier volontairement omis, « l'amicale et presque nationale poignée de main donnée par le Chef de l'Eglise à un jeune homme qui n'avait rien même à promettre, » le transportent de reconnaissance et de joie, redoublent sa foi et son amour du travail.

Ce qui le charme surtout, c'est la vieille Rome, les fouilles intelligentes pratiquées au Forum ou dans les catacombes, l'évocation et la résurrection du passé qui apporte à l'Eglise son imposant témoignage. Très observateur, doué d'une mémoire prodigieuse, il prépare dès lors *Fabiola* et ses *Souvenirs sur les quatre derniers Papes*. Pour les écrire, il n'aura qu'à se rappeler. Ajoutez qu'il est très impressionnable, qu'il s'exalte facilement, qualités utiles pour un écrivain, et qu'en même temps il est pratique, positif comme un Anglais, apprend avec délices le syriaque, le persan, presque toutes les langues modernes, ressources précieuses pour un savant ; enfin qu'il a une piété solide et douce et que son grand désir est de se dévouer à l'Eglise catholique, et particulièrement à l'Eglise d'Angleterre.

« Dès ma tendre jeunesse, écrira-t-il en 1847, j'ai grandi à l'ombre de la Chaire apostolique ; chaque semaine je me suis approché près de la Confession de Saint-Pierre et je lui ai juré fidélité. J'ai servi successivement plusieurs pontifes dans leurs palais, j'ai été admis à leur confiance, et, si j'ose le dire, à leur amitié. Le second autel devant lequel je me suis agenouillé dans la cité sainte, fut l'autel élevé au lieu même où saint Pierre cimenta de son sang les fondements de son trône infaillible. Le premier fut celui de notre glorieux saint Thomas de Cantorbéry. C'est là que je lui rendis

grâces d'avoir été admis au nombre de ses enfants. Pendant vingt-deux ans, je me suis agenouillé chaque jour devant le tableau vivant de son martyre... »

Ses cinq années d'études sont couronnées en 1824 par le titre de docteur en théologie, puis, quand il est ordonné prêtre, par celui de vice-recteur du Collége anglais. Il publie bientôt les *Horæ Syriacæ* qui lui assignent une place parmi les savants européens (1827), devient l'intime du cardinal Maï et se passionne pour la Bibliothèque vaticane. Mais dans ses études critiques, toujours desséchantes, il tombe un instant au piège où se sont prises tant de belles intelligences modernes qui, à force de considérer la lettre, ont oublié l'esprit. A mesure qu'il travaille, les doutes montent et fourmillent dans son âme, touchant la vérité du christianisme : « Je luttais, dit-il, avec toutes sortes d'idées subtiles et avec d'infernales suggestions de révolte et d'infidélité, sans oser les confier à personne, car je ne sentais auprès de moi aucune âme capable de me comprendre. Cela dura des années, mais me fit réfléchir et étudier pour arriver à vaincre cette maladie, car je puis à peine l'appeler un danger, en moi et chez les autres. Mais tant que la lutte dure, la simple soumission à la foi est le seul remède. » C'est pendant cette épreuve qu'il recueille ses notes pour les *Lectures* qu'il prépare sur « les rapports de la science et de la religion révélée » et sur « l'Eucharistie. »

Nommé par le Pape prédicateur anglais à Rome, puis recteur du Collége anglais (1828), sa réputation se fait jour et ses relations s'étendent. Il ne se désintéresse en rien du mouvement contemporain, scientifique et politique. Toutes les notabilités anglaises, depuis Newman à Manning, s'arrêteront chez lui ; il reçoit la visite de Lamennais et des autres « pèlerins de Dieu et de la liberté, » Lacordaire, Montalembert, « si français dans ses émotions, si anglais dans ses pensées, » Rio, « le plus remarquable type français que j'aie jamais connu, » disait Gladstone. En Angleterre alors les catholiques se tenaient à l'écart : les longues persécutions, les cruels ostracismes les avaient écrasés et découragés. Ils vivaient dans leurs vieux ressentiments, étrangers dans leur propre pays, comme enfermés dans une sorte de tombeau dont ils ne songeaient pas même à soulever la pierre. Leurs évêques eux-mêmes, loin de les lancer dans l'arène, les eussent plutôt retenus. Wiseman avait interrogé Lamennais sur les moyens à prendre pour vaincre les préjugés anglais et gagner l'opinion publique :

— Ils n'existent pas encore, avait répondu l'ardent polémiste. Vous devez commencer par fabriquer les instruments nécessaires à l'exécution de votre travail. C'est ce que nous faisons en France.

Ce fut un éclair pour lui. Le P. Ignace Spencer, frère de lord Spencer, l'encourage dans l'espoir de la conversion de l'Angleterre. Ce brillant jeune homme qui était la fleur de la haute société de Londres, s'était converti un soir à Paris, en 1820, en voyant jouer l'opéra de *Don Juan*. Dans la dernière scène, don Juan est emmené en enfer par une troupe de démons. « Je fus terrifié sur mon propre état, dit-il, et la crainte des jugements de Dieu me sauva. » Il entra dans l'ordre des Passionnistes et ne cessa de prier, de se livrer au jeûne et à toutes les austérités pour convertir sa patrie. Il dit très librement au recteur du Collége anglais que l'étude des manuscrits syriaques et de la géologie était bonne chose sans doute, mais que l'œuvre de la mission anglaise convenait mieux à un prêtre. Wiseman se hâta d'envoyer deux sermons à imprimer en Angleterre.

II. — En 1833, Newman et Hurrell Froude lui demandent une audience. Celui-ci raconte l'entrevue et les conditions qu'ils espéraient poser à l'Eglise romaine : « Wiseman nous a éclairés, Newman et moi, sur nos relations vis-à-vis de Rome. Nous avions demandé à être introduits auprès de lui pour savoir si on nous recevrait dans l'Eglise romaine à des conditions abordables pour nos consciences. Et voilà qu'on ne peut faire un pas sans avaler d'abord tout le Concile de Trente. C'est navrant !...»

Ces deux hommes lui paraissent d'ailleurs dans une disposition d'esprit vraiment catholique, et il n'hésite plus à croire qu'une ère nouvelle commence pour l'Angleterre. Il prend alors la résolution de se consacrer à la rénovation religieuse de son pays, et il abandonne ses études favorites de science abstraite pour des études d'apologétique chrétienne. Il lui faudra convaincre des compatriotes supérieurement instruits, comme Newman, et en même temps secouer l'apathie des catholiques et leur « inaction littéraire, » suivant le mot de Dœllinger. Après avoir prononcé à Rome, dans les salons du cardinal Weld, ses discours sur les *Rapports de la science et de la religion révélée*, pendant le carême de 1835, il se rend en Angleterre pour juger par lui-même de la situation des esprits.

Il y arrivait avec une éducation faite à l'étranger : « ce qui présentait du moins à cette époque, dit-il, le grand avantage de former l'esprit et de fortifier les sentiments à l'abri des querelles religieuses et de l'irritation qu'elles produisent. Nous ignorions presque les propos amers tenus contre ce qui nous était le plus cher. » Par conséquent il était en dehors de tout parti et gardait toutes ses espérances. Son premier souci est de faire une *tournée* à travers l'Angleterre et l'Irlande, pour se renseigner. Les grandes familles catholiques l'accueillent, mais quels caractères aigris et déprimés ! Le sentiment de leur infériorité, de « l'inégalité, » paralysait leur énergie, leur interdisait même l'ambition. « Les catholiques viennent de sortir des catacombes, écrit-il, les vieilles habitudes de secte proscrite pèsent toujours sur eux. » Il est vrai que les catholiques avaient été émancipés en 1829 : Wellington, effrayé par l'élection d'O'Connell à Clare, avait arraché à la Chambre des lords le vote du *Catholic Relief Bill*, en montrant à l'horizon la guerre civile prête à éclater. Robert Peel avait également obtenu à la Chambre des communes qu'on « étudiât » les lois relatives à l'incapacité légale des catholiques. (5 mars 1829). Elles avaient été étudiées et l'émancipation prononcée, mais les catholiques ne pouvaient aspirer aux fonctions de régent, de lord chancelier, de garde ou commissaire du grand sceau, etc., et « si les chaînes étaient enlevées, restaient la crampe et l'engourdissement qu'elles avaient produits. » Wiseman voit tout cela, mais il garde sa belle humeur et prétend que tout en restant humble, nullement agressif, il convient d'user des libertés accordées et de prendre sa place au soleil. Il donne ses *Lectures* d'abord dans la chapelle de l'ambassade sarde, puis à l'église de Moorfields. Elles sont très goûtées, même des protestants, car il s'applique à instruire, à éclairer, mais sans faire de polémique. Avant tout, il convenait de se faire accepter. Il insiste sur le principe d'autorité qui a toujours donné des résultats positifs là où le libre examen a échoué. Newman qui recueille « les rumeurs » de ces conférences, reconnaît dans le *British Critic* « que le romanisme renferme de grandes vérités que nous autres de cette génération avons presque oubliées. » Cette phrase causa un grand ennui au directeur de la revue, qui s'en vengea par de violentes attaques contre Wiseman.

Pour comprendre cette animosité, il faut se rappeler les préjugés inouïs qui régnaient alors en Angleterre contre l'Eglise romaine, « la femme vêtue de pourpre. » M. Poynder croyait sincèrement que la confession, aux yeux des papistes, possède une efficacité préalable au péché qu'on va commettre, que l'eau bénite purifie du crime d'homicide. Newman lui-même admettait comme une vérité incontestable que le pape est l'antechrist et que les catholiques *adorent* la sainte Vierge. Aussi que de patience, que de tact il fallut à Wiseman pour dissiper ces ignorances vieilles de plusieurs siècles et enracinées dans les esprits ! Il sait que c'est un travail qui demandera de longues années, et avant de repartir pour Rome il fonde la *Dublin Review*, qui sera surtout un organe d'enseignement.

III. — Mais s'il retourne en Italie (1836), c'est avec le désir bien arrêté de se fixer quelque jour en Angleterre, où se dessine un mouvement prodigieux en faveur du catholicisme. Aussi se crée-t-il et entretient-il des relations. En 1837 il reçoit avec joie plusieurs illustres visiteurs, James et Bowden, l'historien de Grégoire VII ; en 1838, Henry Manning, Macaulay, le célèbre historien, ainsi qu'un jeune homme qui lui présente une lettre de recommandation de Rio qui lui disait : « Vous découvrirez facilement qu'il n'y a pas d'esprit plus sincère dans la poursuite de la vérité, plus large dans sa manière de comprendre la religion en général. Je sympathise avec lui sur tant de points que j'oublie presque parfois le grand point qui nous divise. » Ce jeune homme s'appelait Gladstone. Ce qui le frappa en Wiseman, dit-il, c'était « l'absence de tout prosélytisme. » Il attendait tout de l'étude, du temps, de la bonne foi et de la grâce de Dieu.

Durant l'été de 1839, l'Angleterre l'attire de nouveau et il y aborde avec des espérances justifiées. Sa revue a produit des fruits, et le mouvement d'Oxford conduit nombre d'esprits, malgré eux, dans la direction de Rome. Ce qui arrête Newman, c'est un grain de sable qu'il transforme en montagne : le développement du

dogme. Il y voit une variation dans la vérité et il continue à se bercer de sa doctrine de la *Via media*, qui consiste à tenir le milieu entre le protestantisme et le romanisme. Aussi bien est-il convaincu que l'anglicanisme fait partie de l'Eglise de Jésus-Christ. En ce moment paraît dans la *Dublin Review* un article de Wiseman sur saint Augustin et les donatistes. Saint Augustin raconte sa conversation avec l'évêque donatiste Fortunius. « D'abord Fortunius essaya d'affirmer que sa communion était répandue dans le monde entier. Je lui demandai s'il pouvait me fournir des lettres de communion que nous appelons *formatœ* de n'importe quelle Eglise à mon choix, et je lui affirmai que cette preuve serait claire pour tout le monde et que ce témoignage terminerait complètement le débat. » Fortunius ne put en fournir, parce qu'il était schismatique. Les évêques anglicans étaient bien dans le même cas. Il faut, pour faire partie de l'Eglise catholique, être en communion avec les Eglises locales qui la composent; ceux-là ne sont pas dans la vérité qui restent séparés des autres. C'est le principe qu'a énoncé magistralement saint Augustin à cette occasion : *Quapropter securus judicat orbis terrarum bonos non esse qui se dividunt ab orbe terrarum in quacumque parte orbis terrarum.* Un ami montra cet article à Newman en appuyant sur ces mots qu'il répétait sans cesse : *Securus judicat orbis terrarum.* « Ce fut, avoua le créateur du mouvement d'Oxford, le premier choc du romanisme que je ressentis. »

Enfin Wiseman fut nommé coadjuteur de Mgr Walsh, vicaire apostolique du district central et président du collège d'Oscott, près de Birmingham. Le 8 juin 1840, il était préconisé évêque titulaire de Melipotamus. Sa voie était désormais déterminée et ouverte, mais comme si Dieu voulait lui faire acheter le succès au prix du sacrifice, il permit que son serviteur fût accablé de toutes les angoisses du doute et du désespoir. Il raconte éloquemment cette nuit terrible où tout ce qu'il avait fait jusqu'alors lui apparaissait « marqué du sceau de la réprobation. » Son corps ruisselait de sueur, une fièvre brûlante le consumait. « Incapable de soutenir la lutte plus longtemps, j'adressai un pressant appel à la bienheureuse Mère de Dieu, lui disant avec ferveur : « Je ne vous ai jamais invoquée en vain : exaucez-moi « encore à présent, mettez fin à cette épreuve. *Répandez* « *l'huile de votre pitié sur ces flots agités* et calmez « leur fureur. » J'ignore si je m'assoupis en prononçant ces paroles, mais je sais bien qu'avec la netteté d'un rêve éveillé, il me sembla me voir entouré de vagues en furie et apercevoir au loin dans le ciel entr'ouvert la sainte Vierge dans une grande gloire, un vase à la main et répandant de l'huile sur la mer ; et le calme se fit sur la surface des flots, jusqu'à ce qu'il parvînt jusqu'à moi et m'entourât de toutes parts... A mon réveil, tous mes doutes et mes inquiétudes s'étaient évanouis, j'avais l'esprit heureux et reposé... »

Il quitte Rome le 1er août suivant, y laissant une partie de son cœur, mais quand il arrive à Londres, il s'adonne tout entier à sa mission : « Salut, écrit-il, terre qui m'est chère d'un saint amour... Soyez les bienvenus, travaux, persécutions, censures et mépris... »

Cette partie de la vie de Mgr Wiseman était la moins connue. Le reste, se composant d'actes publics, l'est beaucoup plus. Sans doute il est le président du collège d'Oscott, auquel son nom apporte aussitôt du prestige, mais il n'est pas fait pour s'occuper de détails de discipline, d'autres s'en chargent en sous-ordre. « Non, se dit-il à lui-même, ce n'est pas pour élever quelques enfants que ce collège a été créé, mais pour devenir le point de ralliement du mouvement vers l'Eglise catholique, encore silencieux, mais déjà commencé et qui peut s'accentuer. » Il trouve des auxiliaires dévoués et puissants, notamment dans Pugni, cet architecte original et bourru, passionné pour le moyen âge, comme il l'est pour nos offices liturgiques, et qui lui sert de trait d'union avec l'école d'Oxford. Car il est bien convaincu de l'infériorité du clergé catholique anglais, qui n'a reçu aucune formation et n'a jamais pu faire d'études approfondies. Les docteurs d'Oxford, dit-il, « ont la science d'Augustin, l'éloquence de Chrysostome, l'âme de Bernard... Avec une poignée de ces hommes, nous serions rapidement réformés et l'Angleterre vite convertie. Nous avons, nous, le prestige de la vérité, de la communion avec l'Eglise, d'où nous recevons beaucoup de grâces ; mais, à part ces avantages, je suis prêt à reconnaître que nous leur sommes inférieurs. » Mais dans ses rapports avec les tractariens, quel tact, particulièrement avec Newman, si grand, si sincère, mais un peu personnel et ombrageux ! Les catholiques se jalousent ; les uns anathématisent les tractariens, d'autres O'Connell pour son alliance avec les libéraux, la plupart ne l'entendent pas, il se sent seul et passe des nuits à pleurer sous la lampe du Saint-Sacrement. « Presque jamais une parole amie, écrit-il, pour me faire comprendre que cette maison était autre chose qu'un petit collège, que c'était la citadelle de la conversion et de la régénération de l'Angleterre. Comme Oscott eût été différent si tous nous avions travaillé dans cette idée ! » Toutefois il ne se lasse point, négocie, donne de patientes explications et finit par tout concilier.

IV. — Pie IX, à la vue des progrès consolants que le catholicisme fait en Angleterre, y rétablit non point l'ancienne hiérarchie, mais une nouvelle juridiction territoriale, le 12 septembre 1850. L'opinion anglaise en est vivement irritée. « C'est une audacieuse et éclatante manifestation, écrivait le *Times*, des prétentions de Rome à reprendre sur notre île son absolue domination spirituelle, à laquelle elle n'a jamais renoncé, mais qu'avec l'aide de la Providence et la volonté du peuple anglais elle ne réussira jamais à exercer.» John Rousell, le premier ministre, écrit une lettre publique à l'évêque anglican de Durham, pour dénoncer non seulement les romanistes, mais encore les ministres de la Haute Eglise qui conspirent avec le romanisme. Quand Mgr Wiseman, nommé cardinal et archevêque de Westminster, revient de Rome, on lance des pierres sur sa voiture. Alors il résolut de s'affirmer et de s'adresser au peuple anglais directement. Il rédigea aussitôt son *Appel au peuple anglais* qui obtint un succès considérable : « Sujets comme nous de Sa Majesté. Anglais, disait-il, soyez du moins justes et équitables. Vous avez été trompés, vous avez été égarés, quant aux faits et quant aux intentions ! » Il gagna à sa cause tous les amis de la liberté et, parmi ceux-ci, deux hommes éminents qui défendirent avec éloquence la cause de la tolérance : Gladstone, son ancien visiteur à Rome, et Disraeli.

On présenta bien à la Chambre des Communes, le 7 février 1851, le bill des Titres ecclésiastiques qui infligeait, entre autres clauses, une amende de cent livres à toute personne « usurpant le titre d'un des prétendus sièges épiscopaux » dans le Royaume-Uni ; la mesure demeura lettre morte. Mgr Wiseman voulut assister en personne à la séance. En revanche, il fut outrageusement caricaturé par un journal satirique, le *Punch*, et les vieilles familles anglaises, qui se rapprochaient des catholiques depuis le bill d'émancipation de 1829, se renfermèrent dans leur *cant* hautain et exclusif. Mais il avait confiance dans l'avenir et il avait posé des bases de doctrine et d'unité que n'ébranleront ni l'affaire Achillis, ni sa querelle avec son coadjuteur, le docteur Errington, qui d'ailleurs fut déposé, ni les attaques calomnieuses de l'abbé Cognat dans l'*Ami de la religion* en 1854. Louis Veuillot prit sa défense et le cardinal publia lui-même, dans l'*Univers*, un long et décisif *pro domo*.

Entre temps il écrivait *Fabiola*, qui eut un succès considérable et accrut encore son influence à Rome. « C'est l'enfant de mes affections, mande-t-il à un ami qui le félicite. Je n'ai fait que confier à ce petit livre des pensées et des sentiments recueillis dans ma jeunesse près des tombeaux des martyrs, et qui jamais ne perdirent dans mon cœur et dans mon esprit leur fraîcheur renouvelée par mes visites aux catacombes restaurées. *Fabiola* a fait son chemin d'une façon inespérée parmi les catholiques, et je sens qu'il s'insinue parmi les protestants. » Les cardinaux s'émurent d'abord. Quoi ! Un membre du Sacré-Collège écrire un *roman !* Mais bientôt tous, même le Pape, le félicitèrent. « Je considère, dit-il, que c'est là une vraie révolution, un grand triomphe de « l'esprit du siècle » ou un « progrès » vainqueur des formes et de l'étiquette. »

On lui a reproché son amour du faste et du cérémonial : il ne sortait guère dans les rues de Londres qu'en carrosse de gala et rappelait, par son train, les évêques grands seigneurs du XVIe siècle. Ici encore il avait son but : il tenait à gagner l'aristocratie en se mettant à son niveau, à pénétrer dans la haute société pour y dissiper les préjugés et y faire entrer avec lui les idées catholiques. Il était un causeur sans rival et jouissait du prestige d'un homme qui sait, qui a vu. Son séjour à Rome lui fut à ce point de vue très utile, car il racontait ce dont il avait été témoin et rétablissait ainsi plus facilement la vérité travestie. Ajoutez une science variée et profonde de la politique, des arts, de la littérature,

de l'Ecriture sainte, toutes choses qui lui constituaient, dans les salons anglais, une supériorité marquée. Newman fut le chef, le *leader* du mouvement catholique, lui il fut « l'organisateur de la victoire ; » mais comme il n'avait jamais avancé qu'avec prudence, il fut surtout le *Fabius Cunctator*, se défiant également des mesures précipitées et des doctrines extrêmes. Mais il était en tout attaché d'esprit et de cœur à Rome. Peu de temps avant de mourir il demandait quelle avait été l'attitude des évêques français à propos du *Syllabus* et de l'Encyclique que le gouvernement avait défendu de lire en chaire. On lui répondit que leur attitude était énergique. « Je suis très heureux, dit-il, de voir les évêques français se lever si courageusement pour la défense des libertés de l'Eglise. Cela causera beaucoup de consolation au Saint-Père. »

Sa mort fut presque un deuil public ; le peuple de Londres aussi bien que l'aristocratie suivirent son cercueil. « Jamais, lisait-on dans le *Times*, depuis les funérailles nationales du duc de Wellington, il ne fut donné de rien voir qui approchât de la superbe manifestation religieuse d'hier. »

L'histoire du grand cardinal par M. Ward est un vrai monument érigé à sa mémoire. L'auteur ne flatte point son héros, ne le juge même pas, il le fait voir au lecteur tel qu'il se révèle lui-même dans des lettres ou tel qu'il est apprécié par ses contemporains. Les documents abondent et ils sont mis en œuvre avec un art qui attache et captive. C'est une œuvre définitive, qui montre en pleine lumière la figure de Mgr Wiseman, et qui, çà et là, éclaire beaucoup de petits points restés obscurs dans l'histoire politique et religieuse du XIX[e] siècle. Certains jugements à distance portent mieux.

L'abbé de Broglie, *sa vie, ses œuvres*, par le P. Largent, de l'Oratoire, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-8 de 366 p. avec portrait, 4 fr. — Paris, Bloud.

Apôtre et apologiste, l'abbé de Broglie fut une des plus grandes figures sacerdotales du siècle qui vient de prendre fin ; et la Providence vient de ménager à cette belle existence une biographie où l'on ne sait qu'admirer le plus des qualités de l'esprit ou des qualités du cœur.

On y trouvera un excellent exposé de l'apologétique transcendantale telle que l'abbé de Broglie l'entendait et la développait sans cesse, de cette apologétique très élevée mais très simple, accessible aux plus humbles esprits, même à des esprits d'enfants, et une fois qu'elle est entrée dans votre manière de penser, si efficace à dissiper comme par enchantement les obscurités et difficultés de détail ! (P. 242-334).

Mais ce qui fait le charme incomparable de ces pages, c'est la vie intime de l'abbé de Broglie, écrite par un intime, écrite avec dévotion, pourrait-on dire. L'abbé de Broglie, cet homme de grande lignée, cette intelligence de haut vol, fut toujours, dès ses plus jeunes années, un type achevé d'humilité, de simplicité, de bonté pour tous, surtout pour les humbles. Il se sentit toujours attiré vers ceux que la Providence avait placés au-dessous de lui. Officier de marine, rien n'égale son zèle et sa sollicitude pour les matelots et les mousses qui sont sous ses ordres. Il a souci de leurs intérêts spirituels ; il s'impose des travaux et des fatigues de surérogation pour leur être utile, pour avoir le droit de mêler aux cours professionnels qu'il leur fait le soir, dans la batterie basse, quelques pensées religieuses et de bons conseils. Avec un admirable désintéressement, il redoute d'avancer dans la carrière, de peur que, une fois promu aux grades élevés, il n'ait plus la facilité de demeurer en contact quotidien avec les hommes d'équipage et de se dévouer à leurs âmes.

Cette crainte d'avancer et de renoncer ainsi à son apostolat de prédilection était si vive en lui qu'elle fut pour beaucoup dans l'attrait invincible qui le porta au sacerdoce.

Est-ce là de bonne démocratie ? Et vous attendiez-vous à trouver de la démocratie chez un de Broglie ?

Lisez encore cette lettre qu'il écrivait de Saint-Sulpice, le 16 novembre 1869 :

« Pourquoi donc me donnez-vous toujours ce titre de prince qui... jure si étrangement avec celui d'abbé ? Grâce à Dieu, j'ai été dispensé de le porter même étant laïque, et j'espère bien en être tout à fait débarrassé à présent. Il est si doux d'être sous une règle commune et dans une vie vraiment conforme à l'égalité de l'Evangile ! Pour ma part, je suis convaincu que *la démocratie est une forme de gouvernement et de mœurs en harmonie avec l'Eglise*, et qu'un jour, cet accord, après de longs malentendus, se découvrira clairement. Sans doute, comme l'Eglise devait s'accommoder à tous les temps et à tous les lieux, elle a dû s'harmoniser avec la forme féodale et monarchique d'autrefois ; mais à présent pourquoi conserver ces choses qui ne sont plus ? N'est-ce pas le cas de dire : Laissez les morts ensevelir leurs morts ? Pour nous, soyons chrétiens et rien de plus. *Omnia et in omnibus Christus.* »

C'est même cette saine démocratie, cet amour des humbles, qui le disposa à accepter pleinement, malgré les préjugés de sa première éducation et de son entourage, les condamnations portées par Pie IX en 1864 contre les doctrines libérales. Il comprit que cette intolérance dont l'Encyclique *Quanta cura* maintient le principe, est la sauvegarde des petits, des faibles, de tous ceux dont la foi serait menacée par les sophismes de la fausse science, par la propagande de l'irréligion ; qu'elle est, au fond, une application sociale de ce *Misereor super turbam* dont il avait toujours eu si vivement le sens. Et il rendait grâces de tout cœur à la lumière que l'Encyclique du 8 décembre 1864 avait faite en son âme :

« Vous me connaissez et vous savez que non seulement j'ai accepté l'Encyclique *Quanta cura*, mais que l'enseignement de l'Eglise sur ces matières *m'a délivré d'une foule de préjugés modernes...* La doctrine que, dans les pays catholiques, la force peut être employée contre les hérésies naissantes, est pour beaucoup de nos contemporains la vraie pierre d'achoppement... Pour moi personnellement, je n'ai aucune difficulté à admettre ce point, j'y étais naturellement porté, et je dois dire que là-dessus la tradition est parfaitement claire et que Bossuet est du même avis que Rome... *Il est possible qu'il y ait plus de rapports que nous ne le croyons entre l'indifférentisme dogmatique et la liberté des cultes*, et qu'il fût nécessaire de rappeler sur ce point la tradition de l'Eglise. » (Lettre du 13 mars 1865 : il était encore laïque alors).

Quelle âme droite ! quelle sincérité ! et quel splendide chapitre encore que les cinquante pages que le P. Largent nous transcrit du journal de sa « retraite d'élection » en 1826 ! (P. 122-174).

Et, dans cette rectitude, quelle largeur ! quelle pénétration fine des replis intimes de l'âme humaine ! quelle indulgence pour ses frères égarés du protestantisme ! Et c'est d'ailleurs une remarque que l'on a quotidiennement l'occasion de faire : c'est toujours chez les esprits dogmatiques, chez les esprits surnaturels, que l'on trouve le plus de compassion éclairée pour les égarements de l'esprit aussi bien que pour les égarements du cœur, le plus d'intelligence des voies miséricordieuses de la grâce. Le P. Largent nous rappelle à ce propos la piquante anecdote de Lacordaire et de dom Guéranger, interrogés l'un après l'autre sur une question de bonne foi par un ministre anglican qui plus tard se convertit. De quel côté pensez-vous qu'ait été l'indulgence pratique ? du côté du « libéral impénitent » ? ou de l'intraitable ultramontain que fut dom Guéranger ? C'est l'anglican, William Alies, qui nous a raconté lui-même la scène :

« Je lui dis (au P. Lacordaire) : — Je désirerais vous faire une question. Supposez une personne intelligente, pleine de bonne foi, prête à faire tous les sacrifices à la religion, et employant tous les moyens pour découvrir la vérité, mais persuadée que l'Eglise anglicane, quoique malheureusement séparée de l'Eglise romaine, est une branche et fait partie de l'Eglise catholique : cette personne, la condamneriez-vous, lui fermeriez-vous les portes du salut ?

« — Monsieur, répondit le P. Lacordaire, il n'y a qu'une chose qui puisse excuser une personne de rester en dehors de l'Eglise : C'est l'ignorance invincible. Mais une personne comme celle dont vous venez de parler ne peut invoquer l'invincible ignorance. En effet, trois choses seulement peuvent empêcher l'homme de voir la vérité : il faudrait, ou bien que la vérité n'eût pas par elle-même une force suffisante pour le convaincre, ou bien que son intelligence fût trop peu développée, ou enfin que sa volonté fût corrompue. Mais la première de ces hypothèses ne saurait faire l'objet d'un doute... Il faut donc qu'il y ait faiblesse de l'intelligence ; mais, pour ce qui concerne les hommes qui sont à la tête du mouvement anglican, cette excuse leur manque... Il ne reste donc plus que la corruption de la volonté ; et en

effet, elle agit souvent d'une manière si subtile que l'on ne s'aperçoit pas de son influence...

« — Nous nous efforçâmes inutilement de lui faire comprendre qu'une personne, après avoir fait les études les plus patientes, peut se trouver consciencieusement dans la conviction que l'Eglise d'Angleterre fait partie de la véritable Eglise. C'était là évidemment une idée qu'il ne pouvait et ne voulait pas admettre...

« Nous allâmes ensuite rendre visite à l'abbé d'Alzon; il nous conduisit chez *dom Guéranger* qui nous reçut avec la plus grande affabilité... Nous lui fîmes à peu près la même question qu'au Père Lacordaire, mais sa réponse fut moins rigoureuse. Il dit qu'en supposant qu'une telle personne fût *tout à fait* sincère et qu'elle eût usé de tous les moyens possibles pour découvrir la vérité, elle devait être regardée comme appartenant, sinon au corps, du moins à l'âme de l'Eglise, et qu'elle serait sauvée. »

Mais il faut nous arrêter et laisser à nos lecteurs le plaisir de découvrir les trésors que recèle ce nouveau volume du P. Largent. C'est une des plus touchantes, des plus intéressantes, des plus achevées monographies que nous ayons lues.

La Rénovation de l'Asie *(Sibérie, Chine, Japon)*, par Pierre Leroy-Beaulieu. — Un vol. in-12 de xxx-482 p., 4 fr. — Paris, Armand Colin.

Les Chinois chez eux, par E. Bard. — Un vol. in-12 de 360 p., avec 12 planches hors texte, 4 fr. — Paris, Armand Colin.

I. — Le nom de M. Pierre Leroy-Beaulieu est familier, depuis des années déjà, à nos lecteurs. Nous l'avons souvent cité au cours de nos études sur l'Asie, l'Australasie et l'Afrique Australe; et pour tout ce qui touche en effet à la situation économique, aux développements actuels et futurs de ces pays lointains, on ne saurait prendre guide meilleur, mieux informé, plus sûr, plus clair, plus complet, si complet et si bondé de faits que parfois la phrase semble en éclater.

Dans ce nouveau volume, M. Pierre Leroy-Beaulieu aborde trois pays : la *Sibérie* premièrement : terre sibérienne, ses ressources agricoles, minières, industrielles, la population, l'immigration russe, les villes sibériennes, les voies de communication, le Transsibérien, son tracé, sa méthode d'exécution, sa répercussion sur le commerce universel. — C'est ensuite la *Chine* et le problème chinois : immenses ressources du sol et du sous-sol, encore vierge ; décadence générale et abandon universel de toutes les œuvres utiles ; le mandarinat et la corruption séculaire de l'administration ; le peuple, son esprit et son caractère; enfin deux cents pages d'une clarté et d'un mouvement admirables sur les rapports de la Chine avec l'Europe, les conséquences de la guerre sino-japonaise et les arrangements pris par la Chine avec les diverses puissances européennes à la suite du traité de Shimonosaki, de 1895 à 1898, si tant est que l'on doive garder ce nom d'*arrangements* à des agissements comme ceux de l'Allemagne, que M. Leroy-Beaulieu expose en un langage qui pourra sembler d'une courtoisie extrême, non même sans une inexactitude. Il nous dit, en effet, ce qui est vrai, que le monde apprit avec surprise, en novembre 1897, le débarquement, par l'Allemagne, d'un détachement de marins sur les côtes de la baie de Kiao-Tcheou (voir *Ami*, 1898, p. 337); et il ajoute :

« Le motif avoué de cet acte était de prendre un gage pour presser le marche des négociations qui étaient engagées *dès longtemps* à Pékin, à la suite de l'assassinat de deux missionnaires, et qui *traînaient en longueur*, comme d'usage. » (p. 449).

La vérité est que l'occupation de Kiao-Tchéou ne fut précédée d'aucune négociation, et que c'est seulement après le fait accompli que l'on « s'arrangea » avec le Tsung-li-Yamen. Voici la date et la suite des événements. Le 2 novembre 1897, deux missionnaires, les PP. Hics et Ziegler, allemands d'origine, mais appartenant aux missions catholiques françaises, sont tués par la populace à Yen-tcheou-fou, dans le Chan-tung ; — en deux jours, la décision de l'empereur d'Allemagne est prise, ordre est expédié par télégramme au contre-amiral von Diederichs, commandant de la division navale de Chine, de prendre possession de la baie de Kiao-tcheou (dans le Chan-tung); — le 14 novembre, douze jours après l'assassinat, l'amiral arrive avec sa flotte (un croiseur cuirassé, deux croiseurs de deuxième classe et un croiseur de troisième classe) dans la baie, signifie au commandant chinois un délai de trois heures pour évacuer la place, débarque cinq ou six cents hommes, et prend possession des forts sans coup férir.

Entre temps, le Tsung-li-Yamen, avant toute réclamation allemande, affectait un grand zèle, ordonnant enquête sur les meurtres commis, quand éclata la nouvelle de l'occupation de la baie. Il n'avait pas eu le temps encore de revenir de son ahurissement, que le ministre d'Allemagne à Pékin lui remit (fin novembre) la carte à payer, avec injonction d'accepter immédiatement : 1° indemnité de 200.000 taëls (le taël évalué à 4 francs) pour les parents des missionnaires massacrés ; 2° construction d'une cathédrale commémorative; 3° paiement des frais d'occupation de Kiao-tcheou ; 4° dégradation du gouverneur du Chan-tung ; punition des meurtriers et des fonctionnaires qui n'avaient pas prévenu le désordre; 5° monopole des chemins de fer dans le Chan-tung; 6° concession de Kiao-tcheou comme station de charbon.

La méthode allemande était tout à fait nouvelle en diplomatie et parut telle en effet au vénérable Tsung-li-Yamen, qui y perdait son chinois et essaya de demander, préalablement à toute négociation, l'évacuation de Kiao-tcheou. Pour toute réponse (la réponse d'ailleurs était prête avant la question), Guillaume II dépêcha dans les mers de Chine deux navires de guerre sous le commandement de son propre frère bien-aimé le prince Henri de Prusse, avec mission d'y faire sentir au besoin sa « dextre gantée de fer » et d'y annoncer « l'Evangile de la personne sacrée de l'Empereur. » (16 décembre 1897).

La Chine se le tint pour dit, et céda (traité du 6 mars 1898) à l'Allemagne tout ce qu'elle demandait, tout le bassin intérieur du golfe de Kiao-tcheou, avec les iles situées à l'extérieur et en face du golfe. Deux mois après, 6 mai, le prince Henri débarquait à Kiao-tcheou, entrait à Pékin le 13, et était reçu par le Fils du Ciel avec des honneurs que nul Européen n'avait obtenus jusque-là.

Et toutes les puissances de se précipiter, à la suite de l'Allemagne, à la curée du nouvel *homme malade* d'Extrême-Orient. L'Allemagne avait eu son traité signé le 6 mars : dans l'espace d'un mois, la Chine atterrée laisse successivement la Russie s'installer aux mêmes conditions à Port-Arthur et Ta-lien-wan (27 mars), l'Angleterre à Weï-haï-weï (3 avril), la France à Kouang-tcheou-Ouan (10 avril). *(Ami*, 1898, p. 340-341).

Voilà des succès qui n'ont rien de diplomatique et qui n'en sont pas plus solides. Et la *Revue Bleue* nous rappelait l'autre jour (8 décembre 1900) la déclaration faite par Li-Hung-Tchang dans une interview peu après l'occupation de Kiao-tcheou, déclaration singulièrement caractéristique à la lumière des événements récents, « qu'il y avait en Chine une opinion publique qui pousserait les gouvernants à tirer vengeance de l'agression allemande. »

M. Leroy-Beaulieu, lui aussi, dans sa préface datée du 20 juillet 1900, déclare que « si, en guise de compensation pour les assassinats et les pertes matérielles qui ont signalé et signaleront sans doute encore la période révolutionnaire que nous traversons, on exige encore des concessions de mines, de chemins de fer ou autres, on se prépare de nouvelles et inextricables difficultés... Nous souhaitons que chaque pays individuellement ait la sagesse de comprendre qu'il faut procéder graduellement en Chine et que le meilleur moyen de faire accepter aux Célestes les innovations réelles que nous voulons leur apporter, c'est de leur permettre de se rendre peu à peu compte de leurs avantages, non de leur infliger partout à la fois les désagréments qu'entraine pour eux la période des travaux de construction. Si l'Europe ne se décide pas à laisser quelque répit à la Chine, la Chine n'en laissera pas non plus à l'Europe, qui s'en repentira. »

Enfin, outre la Sibérie et la Chine, M. Leroy-Beaulieu nous parle du Japon, en cent soixante pages où l'on trouvera un résumé de ce qu'il est vraiment utile de connaître sur ce pays, si célèbre en Europe et si ignoré, sur ses origines, son passé, son présent, son avenir. Rien de plus commun que le préjugé qui unit dans une même prévention le Japon et la Chine, le Japon, qui ne ressemble à la Chine ni par son sol, ni par son climat, ni par sa population, qui est d'autre origine, ni par sa langue, qui n'est pas monosyllabique, ni par son his-

toire, qui est celle d'un peuple guerrier, ni par les rares qualités d'intelligence qui l'ouvrent à tous les progrès. Une des plus belles pages de l'histoire de l'Eglise, c'est assurément la conquête si rapide du Japon par le christianisme : saint François de Xavier débarquant le 15 août 1549 à Kagoshima, trente ans après 600.000 catholiques, et au commencement du XVIIe siècle un million de fidèles sur une population totale qui, à la suite de siècles de guerres civiles, ne devait pas dépasser 8 à 10 millions d'habitants, et tout le pays s'ouvrant avec enthousiasme à tous les progrès de la civilisation occidentale en même temps qu'au christianisme. « Cette nation est le délice de mon cœur, » écrivait dès 1550 saint François de Xavier, et tous les autres voyageurs du temps souscrivent ou peu s'en faut à cet éloge.

On sait le formidable mouvement de recul qui suivit : les missionnaires expulsés ou mis à mort en 1597, puis, après une accalmie, la persécution reprise en 1614, jusqu'à ce que le christianisme enfin parût complètement extirpé en 1638 ; et pendant plus de deux siècles, le Japon hermétiquement fermé aux étrangers. « Ce n'est ni dans le fanatisme religieux, écrit M. Leroy-Beaulieu, ni dans la haine populaire contre les Européens, sentiments tout à fait étrangers aux Japonais d'alors, qu'il en faut chercher les causes : c'est à des *motifs presque exclusivement politiques* qu'il faut l'attribuer. » Pas plus au XVIe siècle qu'aujourd'hui, l'attitude des Européens n'était une aide pour les missionnaires. « Le roi mon maître, aurait dit à Hideyoshi un capitaine portugais, envoie d'abord des prêtres pour gagner le peuple, puis des soldats pour se joindre aux chrétiens indigènes, et la conquête est alors facile. » Et malheureusement la vérité de telles paroles ne pouvait que sembler très plausible : l'exemple de ce qui se passait alors en Amérique et aux Indes (et l'on ne tarda pas à l'apprendre au Japon) était là pour en faire foi. D'où une défiance bien excusable, accrue encore par les dissensions des Européens : Portugais, Espagnols, Hollandais, Anglais n'hésitaient pas à s'accuser les uns les autres des plus noirs desseins. Et l'on n'est que trop porté à souscrire à la conclusion de M. Leroy-Beaulieu :

« Les étrangers et le christianisme étaient, aux yeux du gouvernement d'alors, un dissolvant moral et social aussi bien que politique. Les violences des marins européens qui, au dire des missionnaires eux-mêmes, enlevaient des enfants et des femmes en grand nombre pour les emmener en esclavage à Manille ou à Macao, la vie dissolue qu'ils menaient dans les ports, les faisaient accuser, non sans justice, d'être des gens sans foi ni loi ; c'est ce qui explique que, dans tous les édits contre le christianisme, on lui reproche d'être une doctrine relâchée, de n'enseigner le respect ni des parents, ni des supérieurs, ni des autorités. » (P. 178).

II. — M. Bard *a été* président du Conseil d'administration municipale de la concession française de Shanghaï ; il a vu la Chine et les Chinois avec les yeux d'un homme d'affaires, et il nous dit ce qu'il a vu. Il le dit très simplement et très nettement, sans l'ombre d'arrière-pensée, sans optimisme ni pessimisme, sans la moindre préoccupation d'enthousiasme ou de dénigrement. Il ne juge ni ne condamne ; et c'est fort intéressant. Il constate que les Chinois boivent chaud en été, tandis que nous buvons glacé, et ce n'est nullement une raison pour les ridiculiser sur ce point : il constate au contraire que, de cette façon, l'on boit moins et l'on est beaucoup mieux rafraîchi.

Il cite volontiers nos missionnaires, le P. Huc, Mgr Reynaud, parce qu'il se trouve d'accord avec eux. Il cite aussi les missionnaires protestants, et il constate que, « presque tous mariés, ils entretiennent aussi des écoles, des orphelinats, des dispensaires, des hôpitaux. Ils mènent une vie beaucoup moins pénible que les missionnaires catholiques. Ils ont des logements confortables, bien différents de la petite cellule ou de la hutte chinoise du prêtre catholique ; ils vont, pendant les chaleurs de l'été, prendre le frais dans les montagnes ou au Japon. » (P. 304).

Mais que de choses il constate, et quelle collection curieuse de notes que son livre ! Sur le féminisme en Chine, par exemple. Les filles ne reçoivent aucune instruction. La grande question pour elles est de se faire des petits pieds : pour cela, il existe tout un système de compression du pied, de désarticulation, d'élévation du talon, ce qui force à marcher sur l'orteil, les autres doigts du pied étant repliés les uns sur les autres. Les photographies de ces pieds sont horribles, mais avoir de petits pieds classe une femme au-dessus des autres. Cela supprime le mollet, mais développe les cuisses de façon exagérée. Cela empêche, paraît-il, de porter même de légers fardeaux, un seau d'eau, par exemple, et c'est peut-être pour cela que les Chinois se servent si peu d'eau pour laver leur personne ou leurs vêtements. Le pied ainsi déformé est chaussé d'un soulier minuscule absolument pointu. On dirait un estropié qui avance sur des béquilles. Ces malheureuses sont obligées à un coup de reins pour projeter en avant leur membre mutilé. Si vous reprochez aux Chinois cette mutilation de leurs femmes, ils vous répondent que vous déformez, vous Européens, la taille de vos femmes par l'usage du corset.

Il est de la plus haute inconvenance de demander à un Chinois des nouvelles de la partie féminine de sa famille, ou d'en faire mention en quoi que ce soit. S'il a à parler de sa femme, le Chinois poli la désignera par un terme équivalent à « mon insupportable crampon, » ou quelque chose d'approchant. Le paysan ne parlera jamais d'elle que comme de « sa puante femme » : et, vu la malpropreté du paysan chinois, il est possible que cette expression n'ait rien de figuré.

Sauf dans les ports ouverts (et encore l'exception est fort rare), jamais on ne voit un Chinois accompagné de sa femme ou de ses filles. S'il est riche, la femme sort dans une voiture et lui dans une autre. S'il est à pied et que par hasard il accompagne sa famille, il marche derrière, à distance. M. Bard n'a jamais vu de femmes aux dîners chinois où il a été convié, sauf les chanteuses ou actrices appelées à divertir les convives.

La loi permet au Chinois d'avoir autant de femmes qu'il en peut nourrir ; mais c'est la première femme qui reste l'épouse en titre, et les fils des autres femmes lui appartiennent. Si elle meurt, le mari se couvrirait de ridicule en en prenant le deuil ou en exprimant le regret de sa perte. L'homme peut se remarier aussi souvent qu'il le veut ; la veuve qui se remarie n'est pas considérée comme respectable. Si elle se suicide sur la tombe de son mari, des honneurs posthumes lui sont rendus.

En Chine, il n'y a pas de célibataires. Tout Chinois se marie dès qu'il arrive à l'âge de puberté. L'unique raison en est la nécessité où il se croit d'avoir des descendants mâles le plus vite possible pour lui rendre les honneurs funèbres. D'où les mariages prématurés, et la naissance de millions d'êtres humains qui peuvent à peine tenir l'âme et le corps ensemble.

Et quand nous venons de dire que tout Chinois se marie, l'expression est inexacte. La vérité est que le jeune Chinois *est marié* par les soins de ses parents, qui considèrent comme le premier de leurs devoirs de lui assurer une postérité masculine. En principe, les jeunes époux ne se connaissent pas, et en tout cas ils ne sont jamais consultés sur l'union projetée. C'est l'affaire des parents. Les parents du jeune homme versent aux parents de la jeune fille une certaine somme représentant les frais de l'éducation de la fiancée, et en prennent possession, car c'est avec eux et chez eux qu'elle doit vivre à dater du jour de son mariage, renonçant à tout lien avec sa famille, où elle ne retournera même pas en cas de veuvage si elle veut mériter le renom de femme fidèle. Rien de plus humiliant que le long cérémonial de mariage dont M. Bard nous donne le détail, l'empaquètement de la fiancée dans un ridicule attirail d'étoffes rouges, son transport en chaise à porteurs avec accompagnement bruyant, son exhibition à la parenté féminine du marié, qui fait ses remarques devant elle ni plus ni moins que s'il s'agissait d'un cheval ou d'un buffle destiné à renforcer le bétail de la ferme ; puis, pour bien préciser son état de dépendance, on la flanque d'une matrone qui lui tiendra le buste et les bras pendant toute la cérémonie et fera exécuter à son corps automatiquement tous les gestes et salutations prescrites : le tout, plusieurs jours durant, aussi longtemps qu'il se présente de nouveaux visiteurs, le cérémonial se renouvelant pour chacun d'eux.

Après quoi, la nouvelle épousée est soumise en tout et pour tout à la mère de son mari, qui se venge sur elle des déboires dont elle-même a été abreuvée au temps de son mariage. Elle devient la servante de la maison et la proie de ses belles-sœurs. D'où la fréquence des suicides parmi les jeunes femmes.

L'épouse n'a droit à des égards et n'est respectée que le jour où elle devient mère d'un enfant mâle. Sur ses enfants elle a toute-puissance, à défaut d'amour. Les Chinois ignorent le baiser. Les hommes caressent volontiers les enfants, ce que M. Bard n'a jamais vu faire à une femme. En certaines parties de la Chine, les enfants sont articles de commerce : les petits garçons, articles

d'adoption pour les familles déshéritées ; les filles, articles d'exportation pour les contrées qui peuvent en manquer. S'ils meurent en bas âge, on ne leur rend aucun honneur funèbre, on les abandonne et ils peuvent devenir la proie des pourceaux ; à Pékin, des tombereaux passent dans les rues pour recevoir leurs cadavres et les portent hors de la ville, où on les plonge dans la chaux vive. Mais les enfants dangereusement malades sont bien souvent abandonnés en plein champ ou encore étendus tout nus sur le seuil de la porte, parce qu'il importe que leur esprit ne vienne pas tourmenter les habitants de la maison.

M. Bard vous donne toutes ces constatations avec un calme absolu ; mais quelle éloquence profonde dans cette accumulation de détails, et comme ils vous remettent en vive mémoire le mot de Mgr Gerbet, que « le christianisme fut une grande aumône faite à une grande misère ! »

Le Soc, par Pierre l'Ermite. — Un beau vol. in-12 de 400 pages, avec illustrations de Rousseau. — Paris, Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard. — Prix : 2 fr. 50.

Sur une jolie couverture coloriée on voit un Trappiste qui tient le manche de sa charrue attelée de deux bœufs « creusant profond, » dans un champ montant, alertes et tirant de toutes leurs forces. Le religieux, tête nue, les excite de la voix, solidement cambré sur l'instrument qui laboure le sillon, et au lointain de sa pensée il semble déjà voir la récolte jaunissante, fille de ses sueurs, pendant que dans l'atmosphère chaude, vers le sombre horizon s'envolent les oiseaux joyeux, remarquant la place où il va semer le grain.

Ce laboureur, ce semeur, c'est Pierre l'Ermite dont la plume incisive et féconde vient d'enfanter ce nouveau volume, *Le Soc*, recueil charmant de charmantes nouvelles.

« Tel le laboureur au bout du champ, dit-il, souffle pendant de courtes minutes, assis sur sa charrue terreuse, puis repart sous le ciel mélancolique d'automne pour un autre sillon, au travers des chaumes et des feuilles mortes, je repars, moi aussi, pour un nouveau travail, au milieu d'une société mourante ; et malgré l'horizon noir, j'ensemence pour le printemps de demain. »

On l'a accusé d'être « un dilettante qui analyse une nation finie. » Il proteste, et à bon droit : « Je suis prêtre, ajoute-t-il, et parce que je suis prêtre, je sème à tous les vents... et toujours... et partout, du haut de la chaire et au coin d'une toute petite nouvelle, triste ou gaie. »

C'est vrai : il est prêtre et rien que prêtre. Même dans ses tableaux les plus littéraires, ses peintures exquises, ses aquarelles gracieuses faites de quelques traits précis, de quelques couleurs jetées, on sent le prêtre de Jésus-Christ, qui ne pense qu'à faire aimer le Maître, qui sait bien que sans Lui il n'y a ni sécurité ni ordre social possibles, et qui le dit à sa manière pénétrante, amère parfois, délicate et sacerdotale toujours.

Il sème, et beaucoup ; aussi lève-t-il beaucoup. Les premières préventions sont tombées ; chacun de ses articles est toujours une fête, un régal pour les lecteurs de la *Croix :* le peuple les savoure, les plus fins gourmets y trouvent une jouissance ; son talent est à la fois populaire et littéraire, et il n'est plus contesté.

Ajoutons que ce talent séduisant par lui-même s'est affiné par le travail, par l'observation : il a grandi et grandira encore. Ce qui nous charme, indépendamment de l'enseignement qui reste dans l'esprit et dans le cœur après la lecture de chacune de ces nouvelles, c'est le style bien personnel, mais bien français, qui s'inspire des meilleures traditions de la langue. Il se fait entendre même du gros public, mais ne verse jamais dans le trivial. Sa phrase est nette, ferme et pure :

« Puisses-tu, ô soc, ouvrir la terre des âmes et refléter tout un ciel sur ton tranchant d'acier... Puisses-tu aux sillons déjà faits ajouter de nouveaux sillons... Puisses-tu surtout aider à faire refleurir, par dessus l'ivraie de ce siècle, la fleur éternelle de la vérité... C'est ta seule raison d'être ici-bas, et tu laboures pour l'Eternel Semeur. »

A ces vœux admirablement exprimés nous sommes heureux de joindre les nôtres. Ces nouvelles se dévoreront, elles épanouiront les lèvres et les cœurs, comme les brises du printemps épanouissent les roses. Parfois elle feront songer aussi et pleurer, comme le *Couplet de Louisa* et surtout ce *Noël noir* si poignant dans sa simplicité : « L'ange eut un mouvement d'effroi et regarda longuement la France, d'un œil étonné... Devant lui, dans la nuit sombre, se massaient maintenant, en profondeurs sinistres, d'innombrables rangées de berceaux vides... s'alignant comme de béants cercueils. Cercueils d'enfants, cercueils d'avenir. » Ce trait est tout bonnement génial.

Eva la protestante, par Pierre Cistras. — Un vol. in-12 de 384 p. — Imprimerie Brodard, 36, rue de la Banque, Bar-le-Duc. — Prix *franco :* pour les prêtres, 2 fr. 25.

Voici un roman qui expose et analyse l'état d'âme de beaucoup d'Anglais à notre époque, et non seulement répond à leurs objections, mais les met en face d'arguments fondamentaux auxquels ils ne trouveront rien à répondre. Il s'agit du moins d'Anglais qui lisent et connaissent l'Ecriture Sainte. Nombre d'entre eux se reconnaîtraient dans le comte Arthur d'Elsenor et dans son ami John Barker, nombre d'Anglaises dans Eva et Elvira.

La comtesse Cécilia est sur le point de mourir à trente-six ans, après une vie plus qu'agitée. Elle mande à son chevet sa fille Eva, qui va devenir orpheline, et lui dit : « J'ai abusé de ma fortune, de ma jeunesse contre la volonté du Seigneur. J'ai oublié son service, je vous ai oubliée aussi, mon enfant... Au lieu de vous former au service du Souverain Maître, jusqu'à quinze ans je vous ai laissé toute liberté... J'ai demandé pardon à Dieu ! Et cependant rien en moi n'a répondu : « Tu es pardonnée ! » Je ne suis pas sûre, *je ne suis pas sûre du pardon de Dieu !* » Puis elle ordonne de télégraphier au docteur Lacour, à Boulogne. Celui-ci arrive, reste dix minutes seul avec elle. A peine l'a-t-il quittée, laissant un flacon d'eau dans sa chambre, qu'elle meurt, mais « une sérénité inconnue semble répandue sur son front blanc ; un calme paisible règne sur tous ses traits ; les mains jointes pour la prière, la défunte paraît abîmée dans une mystérieuse contemplation. »

Eva voudrait épouser le comte Arthur, qui habite avec sa petite sœur Léa son beau château d'Elsenor ; mais il est tourmenté aussi par cette pensée qui l'obsède : *Suis-je dans l'erreur ?* De là une tristesse qui répand comme un voile funèbre sur son visage : « Je ne veux pas faire votre malheur, dit-il un jour à Eva, je ne puis pas devenir... votre époux. » — Transportée par une exaltation subite de son cœur, elle se jette dans ses bras : « Non, dit-il d'un ton sévère, l'*Invisible* nous regarde ! »

Il confie ses doutes à un ami, John Barker, professeur à l'Université d'Oxford et qui a épousé une française catholique, Jeanne de Viry. Lady Jeanne, c'est la française, avec sa piété aimable et douce, éclairée et prudente, mais qui demande sans cesse à Dieu la conversion de son mari, et qui, admirablement tolérante dans toutes les choses permises, ne perd point de vue ce but heureux. Elle se fait une auxiliaire de Léa, l'enfant droite, « logicienne, » naturellement catholique, et dirige elle-même adroitement les efforts du comte Arthur vers la vérité : « Etudiez l'histoire de l'Angleterre, lui dit-elle, vous verrez qu'elle était catholique romaine avant Henri VIII. Pendant mille ans vos ancêtres ont cru ce que Rome enseigne et que nous croyons. Henri VIII avait-il reçu mission d'établir une religion nouvelle ? » En même temps elle le prie de travailler aussi à la conversion de son mari.

Pendant que les deux hommes étudient, avec des intentions droites, Eva rencontre son mauvais ange, le baronnet Jack, et mord au fruit défendu. Elle pénètre dans le boudoir de sa mère, un jour de neige, ouvre un meuble fermé dont l'accès lui était interdit autrefois et tombe sur des romans français d'Eugène Sue, Balzac, George Sand, Zola, Renan. Certaines pages la font rougir, puis palpiter de plaisir, enfin la dégoûtent ; d'autres « l'enivrent de volupté » par leurs tableaux de passion délirante et malsaine. A côté des livres elle aperçoit un album renfermant de fines photogravures des tableaux les plus hardis du Salon de Paris. Comme elle le parcourt, survient Jack qu'elle attendait et qui demeure seul avec elle.

— Seigneur Dieu, dit alors sa tante Elvira qui a vainement essayé d'empêcher l'entrevue, protégez cette enfant contre les assauts de cet ennemi, contre ses propres passions! Christ, Christ, défendez-la, gardez-la pure, fidèle au cœur noble et droit que votre Providence lui a destiné.

Eva, pendant ce temps, « invite sir Jack à s'asseoir près d'elle sur le sopha et saisit le roman de George Sand. Elle allait hardiment, quoique d'une main tremblante, en ouvrir une page malsaine, lorsque soudain une ombre mystérieuse, lui dérobant la vue de tout ce qui l'entourait, l'enveloppe tout entière. Eperdue, elle devine, elle sent sa mère qui, la pressant avec force entre ses bras, lui crie d'une voix sévère et angoissée : « O mon enfant, non, non, non! l'*Invisible* vous « regarde! »

Jack s'enfuit épouvanté, laissant la jeune fille évanouie.

Revenue à elle, la pauvre enfant se sent coupable de pensée et elle se pose, elle aussi, la redoutable question : « *Serai-je pardonnée, moi?* » Le dimanche suivant, le pasteur fait réciter à toute l'assemblée, comme d'ordinaire, l'accusation vague qui renferme en bloc les péchés d'action et d'omission. La jeune comtesse, comme les autres, prononce, avec réflexion cette fois, avec componction même, la phrase consacrée : « Nous avons fait ces choses que nous n'aurions pas dû faire, et nous avons omis ces choses que nous aurions dû faire. » Après cette confession commode, le pasteur avec une gravité empreinte d'une tristesse contenue se lève et prononce sur toutes les têtes inclinées les paroles de l'absolution.

Mais Eva ne se sent point pardonnée. Pour se distraire, elle voyagera, à Londres d'abord, puis à Paris, avec sa bonne, Mary, une sublime petite catholique qui la sauvera d'elle-même et d'un horrible guet-apens préparé par Jack.

Le comte Arthur et son ami, eux, après de sérieuses études, se dirigent vers Rome.

Il y a plusieurs chapitres de discussion où l'auteur a su ménager un intérêt constant, malgré l'aridité du sujet. L'action continue malgré tout à se dérouler parallèlement. Les deux hommes se convertissent à Rome, et Eva prend le chemin de Lourdes, où Mary, blessée grièvement à cause d'elle et condamnée par la science, vient demander moins sa guérison que la conversion de sa maîtresse. La sainte Vierge rend l'usage de son bras à l'héroïque petite servante qui avait offert sa vie pour Eva.

Celle-ci va-t-elle enfin se faire catholique? Elle le voudrait de tout son cœur, mais que de doutes continuent à l'assaillir! Jésus-Christ est-il bien dans le tabernacle, comme le prétendent les catholiques? Elle demande à la supérieure de l'orphelinat de Lourdes la faveur de passer la nuit dans leur chapelle. On lui assigne une chambre qui donne accès dans la tribune, elle s'agenouille, elle veut rester là pour « Lui demander le pardon de ses fautes jusqu'à ce qu'elle ait l'assurance intime de l'avoir obtenu. » Les orphelines arrivent, précédées et suivies d'une religieuse, font la génuflexion, chantent, s'inclinent pieusement pendant la bénédiction. « Jésus, si vous êtes là, dit-elle, bénissez-moi. » Une religieuse demeure longtemps en prière, les yeux fixés sur le tabernacle, et quand elle s'en va, elle ne peut les en détacher; tout son amour, tout son cœur est là : « Je crois, s'écrie Eva, affermissez ma foi... Vous avez dit en tenant le pain dans vos mains : « *Ceci est mon corps;* » vous avez dit ensuite à vos apôtres et à leurs successeurs : « *Faites « ceci en mémoire de moi;* » vous leur avez donc donné le pouvoir de changer le pain en votre Corps. C'est l'enseignement de l'Eglise catholique; ce sont ses prêtres seuls qui font ceci en mémoire de vous. Seule l'Eglise catholique a été marquée par vous du sceau divin du miracle, seule elle est revêtue des prérogatives divines de l'unité, de l'universalité, de la sainteté, seule elle remonte aux premiers chrétiens, aux apôtres, à vous. Je crois, je crois l'Eglise catholique, et tout... »

Tout? Mais la confession? Jamais elle ne prendrait son parti de s'agenouiller devant un homme, de lui révéler les pensées secrètes de son cœur, jamais! — Elle ouvre alors un petit Evangile en anglais, et tombe sur ces paroles : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux... Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez... » Les prêtres ne peuvent absoudre à l'aveugle comme font les pasteurs anglicans, il faut qu'ils connaissent les fautes et les dispositions intimes. Et elle se rappelle qu'en 1886, lorsque la *Victoria* sombrait, un prêtre catholique se promenait sur le pont et se préparait à la mort en récitant tranquillement son bréviaire. Un ministre protestant était là aussi, en proie à une agitation extrême. Il avait fait des actes de repentir et, ne se sentant point rassuré, il se jeta aux pieds du prêtre catholique, lui demandant l'absolution, le signe sensible du pardon.

— C'en est fait, ô mon Sauveur, dit-elle, je crois tout, j'accepte tout, je me confesserai, je serai catholique; je veux vivre et mourir avec l'assurance de votre pardon!

Très piquante enfin la rencontre à Boulogne des pèlerins de Rome et des pèlerins de Lourdes, ainsi que la découverte du *Père* Lacour.

Eva la protestante est un roman à thèse, écrit par un penseur catholique qui aime l'Angleterre et qui la connaît bien. La page suivante nous paraît à la fois instructive et neuve :

« Aucun peuple, semble-t-il, n'a l'esprit industrieux ni l'humeur voyageuse comme le peuple anglais. La vie intime, le foyer domestique, *home*, leur est cher, très doux, *sweet home*. Mais une circonstance quelconque vient-elle les en tirer, ils deviennent avides d'aventures, de nouveauté, d'affaires, d'inventions, d'inconnu, d'émotions qui les remuent jusqu'au fond de l'âme. Le *spleen* auquel tout Anglais est si facilement en proie, les pousse par voie négative à ce *forward* infatigable. La cause génératrice de ce *spleen* est-elle uniquement dans le climat brumeux? Je ne le crois pas.

« L'esprit anglais est à la fois logique, pratique et éminemment religieux. Quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, son instinct religieux ne trouve pas dans le culte anglican — car ce n'est guère qu'un culte extérieur, ce n'est pas une religion — une suffisante satisfaction. Logique, il cherche autre chose, et quelque chose qu'il ne trouve pas. C'est un esprit inquiet. Plus que d'autres moins religieux ou moins logiques, il est en proie à l'*inexorable ennui* dont parle Bossuet, à l'inguérissable *inquiétude* de toute âme qui ne se repose pas en Dieu, suivant l'expression de ce génie qui l'avait éprouvée lui-même, Augustin. Terre de la logique pratique, l'Angleterre, quand elle était dans la vérité, était l'*Ile des saints*, la sainteté n'étant pas autre chose que l'acceptation pratique de toutes les conclusions engendrées par les principes dogmatiques et moraux du christianisme.

« A peine convertie à la foi, elle prit son élan vigoureux vers les hauts sommets de la perfection. A saint Augustin, saint Laurent, ces apôtres venus de Rome, succèdent saint Mellit, saint Just, saint Paulin, saint Honorius, saint Erkonwald, saint Théodore, saint Benoît Biscop, saint Adrien, saint Bède, saint Dunstan. « Cette nation une fois née à Dieu, dit un historien « célèbre, lui enfanta plus de saints rois qu'aucune « autre : saint Ethelbert, saint Edwin, saint Oswald, « saint Oswin, saint Sebbé, saint Richard, saint « Edmond, saint Edouard martyr, saint Edouard con- « fesseur. Elle envoya à son tour des apôtres en Suède, « en Hollande, en Allemagne : saint Willibrod et sur- « tout saint Boniface, avec son cortège de saints et de « saintes. Tourmenté par l'ennui, ce peuple pratique « s'est jeté depuis la Réforme dans les mille décou- « vertes de l'industrie, les mille applications nouvelles « de la science matérielle avec plus d'ardeur qu'aucun « autre. Et quand l'industrie et le commerce ne l'ab- « sorbent point, il voyage, il marche, il court aux « aventures, apportant dans son activité, dans ses « voyages, la ténacité qu'il apportait jadis au service de « Dieu. »

Ajoutez que trois siècles d'erreur lui ont faussé les idées au point de lui ôter le sens exact du droit. Même phénomène d'ailleurs en Allemagne. Tandis qu'on ne voit pas bien la France, par exemple, entreprendre une guerre comme celle du Transvaal.

Il faut prier beaucoup pour la conversion de l'Angleterre. Aucune nation n'est capable comme elle de faire « arriver le règne de Dieu » à la fois sur tous les points du monde, car elle est partout. Elle dépense beaucoup pour ses missions anglicanes, sème chaque année partout des millions de Bibles, et nulle semence religieuse ne lève, parce que Dieu ne bénit point ses efforts. Et elle ne le veut pas... Quand elle comprendra la vérité, elle changera la face du monde catholique.

Le général de Ladmirault, 1808-1898, par J. de la Faye, avec préface du comte de Mun. — Un vol. in-8 de xxxii-370 p., avec portrait, 4 fr., *franco* 4 fr. 50. — Paris, Bloud.

Diplomate et soldat : *Mgr Casanelli d'Istria (1794-1869)*, par le P. Ortolan. — Deux vol. in-8 de 440 et 480 p., avec portrait, 8 fr. — Paris, Bloud.

Le cardinal Lavigerie, par L. Masson. — **Le général Drouot,** par la même. — Plaquettes illustrées de 32 p. (Petite Bibliothèque édifiante), 0 fr. 20. — Lyon, Vitte.

I. — Avec le général de Ladmirault, on revivra quelques-unes des plus belles pages de notre grande épopée africaine sous Louis-Philippe et Napoléon III, la campagne d'Italie en 1859, et surtout les terribles impressions d'un officier qui eut le malheur, en 1870, de servir sous Bazaine, de suivre avec une angoisse impuissante le développement savant de la félonie du traître pour être finalement remis avec le quatrième corps à l'ennemi et emmené en captivité.

Puis c'est la Commune, et Ladmirault mis à la tête du 1er corps, avec son quartier général à Rueil. Quelle lamentable campagne ! On parle aujourd'hui des empiétements possibles du pouvoir militaire sur le pouvoir civil. C'est une accusation qu'on ne dut pas certes être tenté de formuler contre nos généraux d'alors ; et rien n'égale l'inclination naturelle de Ladmirault, comme aussi de Mac-Mahon, à accepter en toutes choses l'autorité légale, — rien, sinon l'impéritie du gouvernement. Rien de fatigant comme la perpétuelle ingérence de Thiers dans les opérations militaires où, non content de gouverner l'Assemblée nationale, de traiter avec l'Allemagne, de préparer l'emprunt libérateur, de réorganiser l'administration du pays, et de tisser cependant la trame de sa politique personnelle, il voulait en outre porter son impatiente activité et exercer ses vieilles prétentions à l'art de la guerre. Louis Veuillot écrivait, à quelques mois de là, que jamais sous l'Empire ni sous aucun régime on n'avait vu Corps législatif se faire aussi timide et « petit garçon » devant le pouvoir que fut alors l'Assemblée devant Thiers.

Etrange puissance de la presse ! On en était arrivé à voir dans Thiers la suprême ressource du pays, l'homme providentiel que seuls quelques « fanatiques » comme Veuillot essayaient de discuter ! Et encore, aujourd'hui, à la lumière des révélations de l'histoire ou des mémoires privés, si l'on était tenté de formuler une critique contre Veuillot, ce serait d'avoir lui-même gardé bien trop de déférence envers le petit homme d'Etat.

Rien de pitoyable comme les négociations du gouvernement avec l'insurrection, comme ces suspensions d'armes acceptées ou subies, dont les insurgés profitaient pour se mieux fortifier, couverts par les bannières des francs-maçons qui se déployaient sur les remparts, et que des ordres venus de Versailles obligeaient à respecter !

Rien de ridicule ou d'odieux comme ces conseils de guerre tenus par Thiers, qui s'entêtait dans ses combinaisons avec toute la ténacité d'un politicien à courte vue, et, par deux fois, jeta, la nuit, nos soldats à la gueule de l'ennemi, aux portes de Paris, sous prétexte qu'à un signal convenu avec lui, Thiers, les portes devaient s'ouvrir : le signal fut bien donné en effet par nos officiers, et bien entendu des insurgés dont Thiers avait « l'oreille, » si bien entendu qu'une volée de mitraille y répondit aussitôt.

Et qui sait si l'histoire ne dira pas que rien non plus ne fut cruel et inique comme la répression ? M. de Mun le note justement : « Si d'autres, et Thiers le premier, avaient entendu comme Ladmirault l'œuvre terrible à laquelle les condamnait la nécessaire répression de la Commune vaincue, peut-être n'eût-elle pas laissé derrière elle ce long sillon de haines inassouvies qui après trente ans creuse encore parmi nous sa trace profonde et menaçante. Soldat jusqu'au plein accomplissement de sa tâche austère, Ladmirault refusa d'être bourreau, et ne se crut pas le droit d'être justicier. Les prisonniers de la Commune lui furent sacrés comme ceux de la guerre étrangère. Dans toute la zone conquise et occupée par son corps d'armée, de l'Etoile à Montmartre et à Belleville, il n'y eut ni cours martiales ni jugements improvisés. »

« Le caractère complexe de l'insurrection parisienne l'avait frappé, continue M. de Mun ; les renseignements que chaque jour nous apportaient à Rueil nos agents d'information, lui en montraient les multiples caractères. Derrière les chefs, les responsables et les criminels, il discernait, dans cette foule de combattants, les inconscients et les égarés, les misérables à qui la garde nationale donnait le pain quotidien, les illusionnés aussi — car il y en eut — qui croyaient à leur bon droit ! Un jour, aux avant-postes de Courbevoie, comme nous croisions des soldats qui portaient un homme ensanglanté, le général s'arrêta, s'informa : *Mon général, c'est un insurgé,* dirent les troupiers ; et alors, ce cadavre vivant, se soulevant sur sa civière, tendit vers nous son bras nu et, le regard fixe, d'une voix éteinte, prononça : *Les insurgés, c'est vous !* — Le convoi s'éloigna, mais la vision demeura dans nos âmes. Entre ces révoltés et la société légale dont nous étions les défenseurs, l'abîme nous parut sans fond. Comment serait-il comblé ? »

Comment ? — Six mois après, « le saint et vénérable directeur du Cercle d'ouvriers du boulevard Montparnasse, Maurice Meignen, se rencontrait avec René de la Tour du Pin et moi (A. de Mun), et, près de la fenêtre d'où nos regards apercevaient la ruine des Tuileries incendiées, il nous conviait au salut du peuple par l'amour et le dévouement. » L'Œuvre des Cercles catholiques était fondée.

Quels souvenirs ! Et quel puissant intérêt, patriotique et chrétien, social par conséquent, s'attache à ces pages !

II. — Vie très active aussi, et très mêlée à l'histoire du siècle dernier, que celle de Mgr Casanelli d'Istria, conclaviste du cardinal d'Isoard pour l'élection de Pie VIII et pour celle de Grégoire XVI, où nous le voyons déjouer très habilement les ruses du vieux cardinal autrichien Albani ; envoyé à Rome l'année suivante pour aplanir un différend survenu entre Grégoire XVI et plusieurs évêques français, « plus papistes que le Pape ; » évêque d'Ajaccio en 1833, et jusqu'à sa mort (1869) fidèle à sa chère Corse, où il eut tant à faire : le clergé dans un état lamentable, et la réforme entreprise avec succès, grâce au concours du P. Guibert (le futur archevêque de Paris) ; la fondation du Petit Séminaire d'Ajaccio et les difficultés avec l'Université ; la réforme de la prédication, et les laïques bannis de la chaire chrétienne, qu'ils avaient envahie (l'oraison funèbre de son prédécesseur, Mgr Sébastiani, avait été prononcée en pleine cathédrale par un prêtre défroqué, renégat, condamné par le Saint-Siège !) ; la répression du banditisme ; les élections politiques et la nécessité de l'action du clergé ; la diffusion de l'enseignement chrétien ; les démêlés avec les pouvoirs publics, etc. Autant de chapitres que le P. Ortolan traite avec son élan accoutumé et qui dressent sous nos yeux une des physionomies épiscopales les plus vivantes, les plus actives, les plus vigoureuse et les plus surnaturelles du xixe siècle.

III. — Enfin, dans la *Petite Bibliothèque édifiante*, avec le charme d'illustration que l'on sait, deux excellents opuscules de vulgarisation, consacrés, l'un au général Drouot, le sage de la Grande Armée, — l'autre au cardinal Lavigerie dont la figure ne cesse de grandir dans le recul du temps, à mesure que le développement de l'histoire africaine nous permet d'entrevoir la puissance et la sûreté des conceptions du premier primat d'Afrique.

Sœur Rosalie, par Louise Masson. — Un vol. in-8 illustré de 128 p., 1 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Sœur Rosalie est restée l'une des figures les plus populaires de la charité chrétienne en ce siècle. Quand elle mourut, en 1856, tout le faubourg Saint-Marceau s'empressa autour de sa dépouille mortelle ; et la légendaire rue Mouffetard offrit, le jour de ses funérailles, un spectacle de recueillement et de foi dont on ne l'eût pas crue capable. C'est que Sœur Rosalie était vraiment la reine de ce quartier déshérité dont on a pu dire qu'il est à Paris « ce qu'est à Constantinople le quartier de Péra : un ramassis de toutes les misères, » quartier des chiffonniers, des revendeurs, des rémou-

leurs et rétameurs, des saltimbanques, des marchands de peaux de lapins, et surtout des marchands de vin et des cabarets enfumés : « Dans le faubourg Saint-Marceau, on boit, mais on ne mange pas toujours. »

C'est à ces pauvres gens que Sœur Rosalie donna toute sa vie religieuse. Originaire du pays de Gex, entrée au noviciat des Filles de la Charité à quinze ans, en 1802, elle fut, l'année suivante, placée dans la petite maison du faubourg Saint-Marceau, et elle y resta jusqu'à sa mort, toute à tous, maîtresse d'école, directrice de salles d'asile, organisatrice de patronages, fondatrice de crèches, ouvrant un asile, sa « cour céleste » aux vieillards, avant même les Petites-Sœurs des Pauvres, sauvant par milliers les malades comme les égarés, aux jours de peste comme aux jours de révolutions et de barricades, tenant tête à la police brutale : « Les habitants de mon département, vous ne les connaissez pas, j'ai pu les apprécier mieux que vous en vivant au milieu d'eux. » — « Ce sont mes enfants ; si je n'étais pas soutenue par la grâce, je deviendrais peut-être pire qu'eux. » — « Ils sont si malheureux ! » — « On ne tue pas ici ; ou bien, vous me fusillerez avec lui. »

En entrant chez ses vieillards, elle disait à ses Sœurs : « Saluons ici les anges de ces bonnes gens ; ils sont fiers de conduire les pauvres en qui Dieu réside, et nous allons quelque peu prendre part à leur ministère. »

Elle aimait les riches aussi ; elle recevait leurs confidences ; elle accueillait l'écho de leurs troubles, des orages de leur cœur, et, sans perdre de temps à les sermonner, elle confiait à leur oisiveté une famille misérable, des besoins criants, des maux réels dont le contact dissipait bien vite tous les maux imaginaires.

Elle avait le coup d'œil d'un maître. On la consultait souvent sur les questions de vocation. Des ecclésiastiques, un futur évêque même, lui ont dû de discerner en eux l'appel de Dieu. Les supérieurs des séminaires et des communautés s'en rapportaient à son jugement et recevaient sans hésitation les novices qu'elle leur envoyait.

Que d'anecdotes, tour à tour touchantes et gaies, on glanerait à travers cette vie ! Un jour, un brave ouvrier lui demande une recommandation pour une place de chantre dans une église ; et il se met à entonner le *Magnificat*, mais sur une allure telle que la Sœur ne put réprimer un sourire :

— Vous chantez bien, fit-elle ; mais je me figure que vous avez dû chanter plus souvent chez le marchand de vin qu'à l'église.

— Oh ! que pensez-vous là, ma mère ? Je ne dis pas qu'on ne trinque pas quelquefois avec les amis, mais c'est pas affaire d'habitude.

— Alors, mon pauvre garçon, je crois que je ne pourrai pas m'occuper de vous, car un chantre qui n'aime pas à boire n'a pas les qualités de son état.

— Ah ! ma bonne mère, que si, que j'aime à boire ! bien sûr que si ! seulement j'avais peur que vous me grondiez si je vous le disais.

— Eh bien ! mon ami, je vais vous faire une lettre pour M. le curé de X... Je ne vous défends pas de boire un petit coup après avoir chanté les louanges du Seigneur ; seulement ne buvez pas avant.

L'année qui précéda sa mort, Dieu la mit tout près de lui par une grande épreuve. Elle devint aveugle :

« Ah ! fit-elle, j'avais trop de plaisir à voir mes pauvres, c'est pourquoi Dieu m'a rendue aveugle ! »

Saint Joseph et son culte dans l'Ordre du Carmel, par le P. Albert-Marie du Saint-Sauveur, carme déchaussé. — Un vol. in-12 de 202 p., 1 fr. 50, *franco* 1 fr. 75. — Paris, Bloud.

Le chrétien à l'école de saint Joseph, par l'auteur des *Avis spirituels*. — In-24 allongé de 400 p., 1 fr. — Paris, Téqui.

I. — Après une fort distinguée introduction de trente pages sur les prérogatives et le culte de saint Joseph, le P. Albert-Marie fait l'histoire développée du culte de saint Joseph dans l'Ordre du Carmel. On sait que la dévotion à saint Joseph est de tradition immémoriale chez les Carmes, tradition qui remonte peut-être au temps même de la vie mortelle de saint Joseph. On a toujours cru, en effet, chez les Carmes, que de Nazareth, qui n'est éloigné du Carmel que de quelques lieues à peine, la sainte Vierge visitait fréquemment sur la sainte montagne les membres de la postérité spirituelle d'Elie ; qu'elle en fut reconnue comme la cause exemplaire et la forme sur laquelle le grand prophète aurait tracé le plan et jeté les premières bases de son Ordre religieux ; que saint Joseph l'accompagna souvent dans ces visites ; et que c'est en mémoire de ces relations bénies que le Carmel honora toujours d'un culte particulier non seulement saint Joseph, mais aussi les parents de la sainte Vierge, saint Joachim et sainte Anne. Toujours est-il que ce sont les Carmes qui ont propagé chez nous le culte de saint Joseph quand ils émigrèrent d'Orient en Occident ; et c'est par eux que la fête de saint Joseph, célébrée depuis longtemps déjà dans l'Eglise grecque, se répandit également dans l'Eglise latine.

C'est ce qui donne au présent ouvrage un intérêt particulier et une incontestable autorité.

II. — L'opuscule de l'auteur des *Avis spirituels* contient, pour chaque jour du mois de mars, de courtes lectures partagées en deux points : le premier retraçant succinctement l'une des vertus de saint Joseph ou l'une des fonctions qu'il remplit auprès du Sauveur, le second traitant des enseignements qui découlent de ses exemples. Rien n'égale le charme de ces pages simples, tendres, confiantes où l'on nous montre en saint Joseph le modèle achevé de nos rapports avec Jésus-Hostie, de notre amour pour la sainte Vierge, la familiarité la plus ineffable dans le respect le plus sincère et le plus profond.

Nos missionnaires, patriotes et savants, par A. Fauvel, ancien officier des douanes chinoises, officier de l'instruction publique. — Un vol. in-12 de 156 p., *franco* 0 fr. 75 ; par douzaine, 0 fr, 50 ; par 50, 0 fr. 38, port en sus. — Paris, Lecoffre.

Brochure de propagande destinée à éclairer le grand public sur les services rendus par les Congrégations à l'étranger. Eloquent exposé de l'action de nos missionnaires, uniquement sur le terrain politique et scientifique : Lazaristes en Chine et en Asie-Mineure, Missions Etrangères en Chine, Pères du Saint-Esprit en Afrique, Dominicains en Palestine et Babylonie, Maristes et Picpus en Océanie, Jésuites partout, etc., etc. Vous ne sauriez désirer commentaire plus frappant, plus bondé de faits, du mot de Gambetta : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation, » ou de ce mot d'un de nos meilleurs ambassadeurs en Orient, H. Fournier : « Semez de la graine de missionnaires. »

Les Méconnus. *Ce que sont les religieux, ce qu'ils font, à quoi ils servent,* par le P. Belanger, de la Compagnie de Jésus, ancien élève de l'Ecole polytechnique. — Un vol. in-12 de VI-237 p., 2 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Les Méconnus, ce sont les religieux. Nos contemporains ne savent pas ce que c'est que la vie religieuse, parce qu'ils ne s'en sont jamais occupés. On étudie la psychologie de l'amour profane, de l'adultère, de quantité de choses dont on se défend pourtant de faire l'expérience. Mais la psychologie de l'amour de Dieu, du dévouement, des vertus religieuses, on n'en a cure : est-ce crainte de se sentir incité à en expérimenter la douceur ?

Les cinquante premières pages du P. Belanger sont consacrées au *triple sceau* qui voue l'âme du religieux à Dieu ; et il y a là, à l'usage des gens du monde, un exposé admirablement vivant de ce que sont les trois vœux de religion, de leur raison d'être, de leur portée sociale. Puis il passe aux côtés extérieurs des religieux : leurs richesses, leur situation vis-à-vis du clergé séculier, leur hostilité à la République, à quoi ils servent enfin.

Ce livre a été universellement lu dans le monde de nos grandes villes. Il y a dissipé bien des préventions. Il y a suscité bien des enthousiasmes tout étonnés de se voir naître. Il a fait la lumière et l'amour. Et, sur un